



IBA

LE FUTUR DU TRAITEMENT DU CANCER SE CONSTRUIT AUJOURD'HUI

RAPPORT ANNUEL 2012

SOMMAIRE

Faits marquants de l'année 2012 & chiffres-clés	2
IBA en un coup d'œil	4
Messages du CEO & du Chairman	6
Stratégie globale	10
Rapport de gestion	22
États financiers consolidés IFRS pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012	62
État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2012	64
Compte de résultats consolidé pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012	65
État consolidé du résultat global pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012	66
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	67
Tableau consolidé des flux de trésorerie	68
Notes aux états financiers consolidés	69
Rapport du commissaire sur les comptes consolidés	140
Comptes annuels IBA SA	144
Renseignements de caractère général	148
La bourse et les actionnaires	154

LE FUTUR DU TRAITEMENT DU CANCER SE CONSTRUIT AUJOURD'HUI

IBA a ouvert en 2012 un nouveau chapitre de son histoire, avec le recentrage de ses activités sur son cœur de métier, la protonthérapie.

Ce recentrage permettra à IBA de se positionner pour l'avenir et de consolider sa position dominante sur un marché de la protonthérapie en pleine croissance.

2012 a été une année charnière avec pour objectif de renforcer les bases de l'Entreprise. L'équipe dirigeante est lucide. La stratégie et les objectifs financiers sont clairs. IBA a un bel avenir devant elle.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2012 & CHIFFRES-CLÉS

FAITS MARQUANTS OPÉRATIONNELS

- Sept salles de protonthérapie vendues en 2012, incluant 3 salles pour Apollo Hospitals (en Inde) début 2013.
- Un intérêt grandissant pour le système de protonthérapie *Proteus[®] ONE**, plus compact, plus accessible.
- Mise en place d'un programme d'efficacité visant à générer des économies annuelles de EUR 10 millions d'ici 2014. Premiers effets visibles au cours de la seconde moitié de l'année 2012. La Société est en bonne voie pour atteindre 10% d'EBIT en 2014.
- La vente des parts dans IBA Molecular à SK Capital Partners pour un montant net de EUR 74,7 millions.
- ING est mandatée pour conseiller sur la cession de son activité Bioassays.
- Suite à une réorganisation, IBA Équipements rapporte désormais ses activités en deux segments : d'une part le segment "Protonthérapie et Accélérateurs de particules" et d'autre part le segment "Dosimétrie". Les résultats d'IBA Bioassays sont reportés en "activités destinées à être cédées" et exclus des résultats opérationnels.
- La nomination d'Olivier Legrain en tant que Chief Executive Officer.

PROTONTHÉRAPIE

IBA continue de garder son leadership sur le marché de la protonthérapie. Les systèmes IBA sont aujourd'hui utilisés dans la moitié des centres de protonthérapie dans le monde, totalisant treize centres en opération et douze autres centres en cours de développement.

- Trois centres de protonthérapie vendus au cours de la dernière année, pour un total de sept salles.
- En juin, un contrat d'environ EUR 20 millions signé pour un *Proteus[®] ONE* en France auquel s'ajoute un contrat de maintenance et de service.
- En décembre, un contrat est signé pour l'installation d'un système de protonthérapie multisalle à Irving-Las Colinas, au Texas. Ce contrat est estimé à environ USD 50 millions et comprend un contrat d'opération et de maintenance de cinq ans.
- Début 2013, IBA signe un contrat d'une valeur de EUR 50 millions avec Apollo Hospitals, un des plus importants groupes de soins médicaux en Asie, pour installer le tout premier centre de protonthérapie en Inde.

Performances remarquables dans la construction et l'installation de centres de protonthérapie.

- En 2012, IBA achève l'installation de plusieurs solutions "Pencil Beam Scanning" (PBS). Cette méthode de traitement de pointe permet aux médecins de "peindre" la tumeur en 3-D avec le faisceau de protons en vue de la traiter de manière très précise et d'optimiser le ciblage de la tumeur tout en préservant davantage les tissus sains.
- Après un temps d'installation record de seulement 12 mois, le premier patient est traité au centre de

protonthérapie ProCure dans le New Jersey. IBA et ProCure réalisent la même performance et effectuent l'installation complète du centre de Seattle en seulement 12 mois.

- En décembre, le centre de protonthérapie à Prague traite ses premiers patients.

ACCÉLÉRATEURS DE PARTICULES

- IBA vend 15 accélérateurs, principalement dans les pays émergents (les pays de la zone BRIC). La moitié des cyclotrons vendus comprend la solution *IntegraLab[®]* qui combine des équipements et des services pour la mise en place de centres de production de produits radiopharmaceutiques.
- IBA signe des contrats majeurs pour la fourniture de *Rhodotron[®]* utilisés principalement pour la stérilisation (en Asie et au Brésil).
- En octobre, IBA lance le "CAREprogram" qui comprend un portfolio complet de solutions pour installer, optimiser et maintenir les équipements.

DOSIMÉTRIE

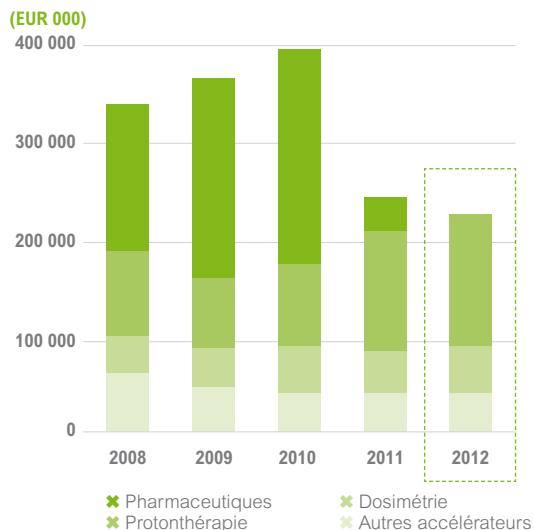
- L'activité Dosimétrie réalise une excellente croissance en 2012. Cette croissance est attribuée principalement aux gains de parts de marché dans les pays émergents.
- IBA Dosimétrie ouvre un centre de compétence ultramoderne, le "International Competence Center". Un centre de formation en dosimétrie du plus haut niveau.
- Dosimétrie lance, en Amérique du Nord, la ligne de produits et le réseau de ventes & services du multimètre MagicMax Universal pour l'assurance qualité sur le marché de l'imagerie médicale.
- Siemens récompense le haut niveau de services délivrés par IBA Dosimétrie en octroyant le titre prestigieux de "meilleur fournisseur de l'année".

IBA MOLECULAR

Dans le cadre de la restructuration globale du Groupe, IBA annonce en avril qu'il a convenu avec SK Capital Partners, un fonds d'investissement américain, de la création d'IBA Molecular, une société conjointe issue des activités mondiales de la division Radiopharmaceutique d'IBA. Détenue à 40% par IBA, IBA Molecular est un des leaders mondiaux dans la production et la distribution d'isotopes radioactifs utilisés en imagerie médicale et en thérapie, avec plus de 50 sites aux États-Unis, en Europe et en Asie, qui emploie plus de 1 000 personnes. À la clôture du contrat, IBA reçoit un paiement net de EUR 74,7 millions de SK Capital Partners.

**Proteus[®] ONE* est la marque déposée d'une nouvelle configuration du *Proteus[®] 235*, qui comprend de nouveaux développements sous réserve de l'approbation d'autorités compétentes (FDA, Organismes Européens Notifiés, et. al.) avant la commercialisation.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



- IBA est une société de hautes technologies médicales qui concentre ses activités sur la radiothérapie.
- IBA est le leader technologique mondial en protonthérapie.
- Cotée à la Bourse de Bruxelles.
- 1 200 employés dans le monde.
- IBA rapporte désormais ses activités en deux segments : "Protonthérapie et Accélérateurs de particules" et "Dosimétrie".

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

	2008 (EUR 000)	2009 (EUR 000)	2010 (EUR 000)	2011 (EUR 000)	2012 (EUR 000)	CAGR ⁽¹⁾ (%)
CHIFFRE D'AFFAIRES						
Pharmaceutiques	149 971	203 587	217 603	34 529 (*)	0	N.A.
Protonthérapie	86 191	39 815	82 884	121 157	133 213	11,5%
Dosimétrie	37 557	37 557	48 018	43 112	48 902	6,8%
Autres accélérateurs	58 888	45 070	39 086	38 896	38 991	-9,8%

(1) Taux de croissance annuel moyen.

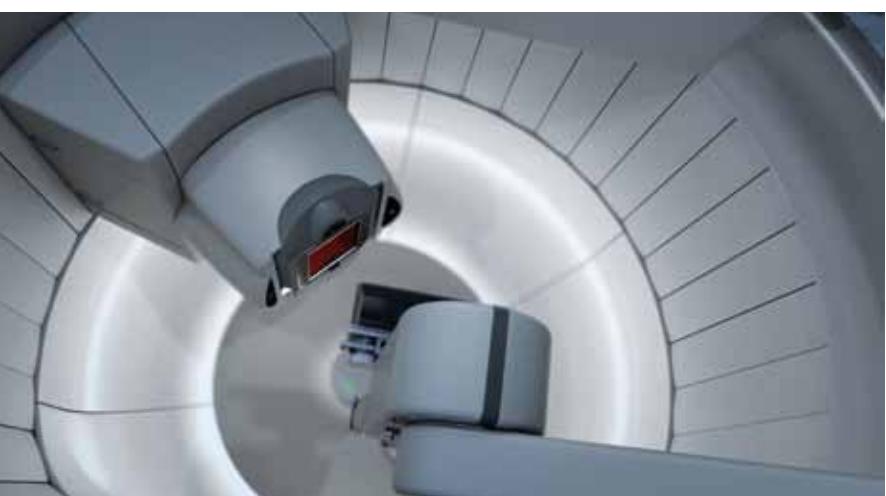
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE (%)

	2008	2009	2010	2011	2012
ÉTATS-UNIS	40	30	31	35*	38**
RESTE DU MONDE	60	70	69	65*	62**

* Les états financiers ont été retraités afin d'exclure les activités radiopharmaceutiques partiellement cédées à l'exception d'IBA Bioassays, et reclassifiées vers les activités abandonnées. Les chiffres affectés sont indiqués par un astérisque. Ceci impacte la lecture des ratios.

** Les chiffres 2012 n'incluent plus aucune activité radiopharmaceutique.

IBA EN UN COUP D'ŒIL



Crée par Yves Jongen en mars 1986 à Louvain-la-Neuve, en Belgique, IBA (Ion Beam Applications) est le leader mondial des technologies de pointe en radiothérapie et en diagnostic du cancer. La grande expertise de l'Entreprise réside dans le développement de technologies de protonthérapie innovantes, fournissant au monde oncologique des équipements d'une précision inégalée.

Avec des quartiers généraux en Belgique, mais employant plus de 1 200 personnes de par le monde, IBA a installé ses systèmes à travers les États-Unis et l'Europe, avant d'aborder avec succès les marchés émergents.

IBA a développé et installé plus de la moitié des systèmes de protonthérapie dans le monde.

AUJOURD'HUI, IBA SE FOCALISE SUR TROIS ACTIVITÉS PRINCIPALES

LA PROTONTHÉRAPIE

 CHIFFRE D'AFFAIRES 2012
133 213 (EUR 000)

En raison de la distribution de doses plus conformes et de la réduction des effets secondaires, la protonthérapie est considérée comme le traitement le plus avancé et le plus ciblé dans la lutte contre le cancer. Les protons déposent l'essentiel de leur énergie dans une zone contrôlée avec précision, directement au centre de la tumeur et sans abîmer les organes sains environnants. Aujourd'hui, la protonthérapie est utilisée pour traiter de nombreux cancers. Elle est particulièrement adaptée lorsque les options de traitements sont limitées et que la radiothérapie conventionnelle présente des risques pour les patients. Ces situations comprennent notamment les cancers de l'œil et du cerveau, les tumeurs proches du tronc cérébral et de la moelle épinière ainsi que les cancers de la prostate, du foie, du sein et les cancers pédiatriques.

Alors que la protonthérapie devient plus accessible dans le monde, IBA poursuit ses innovations, soucieuse du bien-être des patients, en concevant des salles de traitement ergonomiques qui incluent les technologies les plus avancées afin d'atteindre les plus hauts standards des pratiques cliniques en oncologie. À ce jour, les systèmes de protonthérapie IBA représentent plus de la moitié des équipements cliniques de protonthérapie dans le monde. Ils incluent notamment 13 centres de protonthérapie en opération et 12 centres supplémentaires en développement. Plus de 20 000 patients ont été traités sur des installations IBA – c'est plus que sur l'ensemble des installations des principaux concurrents combinés (Hitachi, Varian, Sumitomo, Mevion, Protom).

L'offre de produits s'étend des solutions complètes *Proteus®PLUS* avec plusieurs salles de traitement à *Proteus®ONE*, une solution monosalle. Avec *Proteus®ONE*, la protonthérapie est plus accessible que jamais.

18% CHIFFRE D'AFFAIRES 2012
38 991 (EUR 000)

LES ACCÉLÉRATEURS DE PARTICULES

À ce jour, IBA a installé plus de 400 accélérateurs. La majorité d'entre eux sert à la production de radioisotopes pour la détection du cancer. En capitalisant sur son expérience unique en radiopharmacie, IBA fournit à ses clients des solutions mieux intégrées : la prestation ne s'arrête pas aux équipements, mais inclut également des services pour la mise en place de centres de production de radiopharmaceutiques entièrement conformes aux normes en vigueur.

Au-delà de l'activité médicale, IBA capitalise sur son expertise scientifique en rayonnement pour développer ses activités de stérilisation industrielle et d'ionisation.

22% CHIFFRE D'AFFAIRES 2012
48 902 (EUR 000)

LA DOSIMÉTRIE

La précision est fondamentale lorsqu'il s'agit de radiation. Que ce soit en diagnostic ou en thérapie, libérer exactement la dose prescrite, dans une zone précisément définie dans le corps du patient, est absolument crucial. Le succès et la sécurité du traitement en dépendent. IBA propose une gamme complète d'équipements de monitoring et de logiciels permettant aux hôpitaux d'effectuer l'ensemble des vérifications et procédures de calibrage nécessaires des équipements.



MESSAGES DU CEO & DU CHAIRMAN



Olivier Legrain,
Chief Executive Officer,
Jean Stéphenne, Président du
Conseil d'administration.

INTERVIEW D'OLIVIER LEGRAIN

QUEL EST POUR VOUS L'ÉVÉNEMENT LE PLUS MARQUANT DE 2012 ?

Olivier Legrain : Nous avons resserré notre périmètre d'activités pour nous recentrer sur notre cœur de métier, la protonthérapie. Cette stratégie repose sur quelques constats simples.

Nous assistons malheureusement à une croissance inéluctable du nombre des cas de cancer dans le monde. Nous devrions voir la part de cancers traités par radiothérapie doubler dans les dix années à venir. Parallèlement, la part d'indications pour lesquelles la protonthérapie est recommandée va augmenter de façon significative. On s'attend donc à une croissance importante de la demande en salles de protonthérapie dans le monde au cours des années à venir. On remarque d'ailleurs une évolution dans le profil des hôpitaux qui adoptent ce type de traitement. Historiquement, la protonthérapie

était surtout l'apanage de centres de recherche ou d'institutions de prestige. Aujourd'hui, nos clients sont de plus en plus des institutions cliniques désirant offrir la meilleure forme de radiothérapie à leurs patients. Avec les contrats de McKesson, au Texas, et celui d'Apollo, en Inde, IBA atteint désormais avec succès un nouveau segment de marché, celui des grands groupes hospitaliers.

La protonthérapie est donc notre principale source de croissance pour l'avenir, d'autant plus que c'est aussi sur ce marché qu'IBA bénéficie d'une position de leader mondial incontesté. Plus de la moitié du marché mondial de la protonthérapie est équipée par IBA. Nos installations ont traité plus de 20 000 patients. C'est plus que l'ensemble des installations concurrentes combinées ! Nous élargissons également notre couverture géographique. Le dernier contrat de protonthérapie, signé avec

Apollo, servira de base pour le rayonnement de la protonthérapie dans les pays d'Asie.

IBA a, en outre, développé au fil du temps une excellence opérationnelle unique dans l'installation de centres de protonthérapie. En 2012, nous avons réalisé l'installation de plusieurs centres en un temps record (Chicago, Somerset et Seattle), et nos clients de Prague et Somerset ont traité leurs premiers patients.

EN TANT QUE LEADER, IBA CONTRIBUE-T-ELLE AUSSI À L'EFFORT DE DIFFUSION DE LA PROTONTHERAPIE ?

OL: Nous nous sommes en effet donné comme objectif de rendre la protonthérapie plus accessible. Le lancement de *Proteus® ONE* en est l'incarnation la plus tangible : la solution se compose d'une salle unique de traitement. Elle est plus compacte, moins onéreuse, plus aisée à installer, à utiliser et à financer. Grâce à *Proteus® ONE*, davantage de patients dans le monde vont pouvoir bénéficier du traitement par protonthérapie. Nous allons prochainement installer les premiers centres *Proteus® ONE* à Nice, en France, et à Shreveport, aux États-Unis, en Louisiane.

Un autre facteur qui va accélérer la dynamique de la protonthérapie est le nombre croissant d'études cliniques qui établissent la supériorité de cette modalité dans un nombre croissant d'indications cancéreuses. IBA réunit d'ailleurs chaque année l'ensemble de ses clients pour favoriser le partage des études cliniques et faire évoluer la technologie.

La protonthérapie est donc à un tournant de son histoire : elle devient progressivement "mainstream". Nous sommes fiers d'y contribuer.

LE SEGMENT DOSIMÉTRIE SEMBLE, LUI AUSSI, EN PLEINE PROGRESSION ?

OL: En effet, la maîtrise de la dosimétrie, qu'il s'agisse de dosimétrie pour l'imagerie médicale ou la radiothérapie, est aujourd'hui indispensable. Notre leadership technologique en la matière est reconnu mondialement. Nos 3 500 clients confirment cette expertise. De plus, avec la division Dosimétrie, nous bénéficions de potentiels de marchés complémentaires à ceux de la protonthérapie. Elle contribue ainsi à la résilience d'IBA aux variations du secteur de la protonthérapie.

IL NOUS RESTE À COUVRIR LES LIGNES DE PRODUITS "INDUSTRIELLES" ET "RADIOPHARMA SOLUTIONS". COMMENT SE PORTENT-ELLES ?

OL: La division Industrielle se porte très bien. Nos récents succès en Asie nous confortent dans notre choix de poursuivre sur cette voie. Les Rhodotron® vendus en Chine seront utilisés pour la stérilisation de matériel médical par la technologie des faisceaux d'électrons. Comparée aux modes de stérilisation classiques utilisant la radioactivité ou des produits chimiques, la technologie IBA du Rhodotron® à faisceau d'électrons permet d'éviter toute contamination par des produits chimiques ou des matières radioactives.

Enfin, les équipements de radiopharmacie que nous produisons et commercialisons contribuent aussi à nos succès, surtout sur les marchés émergents. Qu'il s'agisse de modules de synthèse ou de projets de radiopharmacie complets, notre savoir-faire est reconnu mondialement.

Manifestement, il nous reste aussi un potentiel important à exploiter en dehors de la protonthérapie.

AUCUNE INQUIÉTUDE À L'HORIZON ? PAS MÊME LA CRISE ?

OL: Si, bien sûr. Du côté de la protonthérapie, la crise rend l'accès au financement généralement plus difficile. Les dossiers sont parfois un peu plus longs à clôturer. Mais comme je l'ai expliqué, ce marché est en pleine croissance.

Ceci dit, notre carnet de commande, situé autour de EUR 240 millions, nous donne une bonne visibilité sur les revenus pour les 12 à 24 mois à venir. Et la maintenance des sites de protonthérapie assure aussi des revenus récurrents et importants pour la croissance d'IBA.

UN MOT SUR LES LITIGES AVEC WESTDEUTSCHES PROTONENTHERAPIEZENTRUM ESSEN GMBH (WPE) À ESSEN ET SK CAPITAL PARTNERS ?

OL: Nous sommes proche d'un nouvel accord avec notre client WPE à Essen, en Allemagne. Nous sommes reconnaissants à nos partenaires financiers pour les efforts qu'ils ont déployés pour trouver une solution et nous nous réjouissons d'une nouvelle collaboration WPE au cours des années à venir. Ce centre va traiter son premier patient d'ici quelques semaines.

Quant à notre partenariat avec SK Capital Partners, qui assure l'avenir de la division d'IBA Molecular, nous pouvons aujourd'hui affirmer qu'il évolue très bien. Nous avons une stratégie commune et alignée.

Il s'agit toutefois de litiges pour lesquels nous avons pris des dispositions de prudence financière.

COMMENT VOYEZ-VOUS L'AVENIR FINANCIER D'IBA ?

OL: Nous allons poursuivre dans la voie du recentrage et en récolter les bénéfices. Nous sommes confiants que les mesures de réduction des coûts que nous avons prises – qui représentent une dizaine de millions d'euros pour 2013 – nous permettront d'atteindre, d'ici fin 2014, l'objectif de 10% de résultats d'exploitation que nous nous sommes fixé. D'ici là, notre taux de croissance annuel cumulé devrait se situer autour des 5% à 10%.

Nos objectifs financiers sont clairs. L'ensemble des équipes a réalisé d'importants efforts cette année pour soutenir notre stratégie de recentrage sur la protonthérapie, en vue d'une amélioration de la rentabilité.

Je les en remercie très sincèrement.



OLIVIER LEGRAIN

Chief Executive Officer

INTERVIEW DE JEAN STÉPHENNE

2012 ÉTAIT MANIFESTEMENT UNE ANNÉE DE RECENTRAGE POUR IBA. QUE PENSEZ-VOUS DE LA STRATÉGIE DU NOUVEAU CEO ?

Jean Stéphenne: 2012 a en effet été une année charnière : avec l'arrivée d'Olivier Legrain à la tête d'IBA, l'Entreprise a entamé en 2012 un recentrage sur son cœur de métier : la protonthérapie. Lors de la revue stratégique de décembre, le Conseil d'administration a été convaincu de la clarté de la stratégie, de la lucidité et des compétences de la nouvelle équipe dirigeante d'IBA. Olivier Legrain a présenté un plan stratégique qui devrait ramener une rentabilité positive à la Société. J'ai toute confiance en sa capacité à relever les défis tant financiers que technologiques d'IBA, tout en continuant à bénéficier de l'expertise encore bien active d'Yves Jongen et de Pierre Mottet. Le rôle du Conseil d'administration est d'assurer une transition sereine au sein de la direction de la Société sur la base d'un plan stratégique clair.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A CONNU LUI AUSSI QUELQUES CHANGEMENTS

JS: Il est inéluctable que la composition du Conseil évolue, ne serait-ce que pour trouver un équilibre entre expertises industrielles, scientifiques et financières. Le Professeur Mary Gospodarowicz, qui a rejoint le Conseil en mai 2012, est un relais

important tant sur le plan technique que médical (Pr. Mary Gospodarowicz dirige le Service de Radiothérapie Oncologique à l'hôpital Princesse Margaret de Toronto et est aussi la présidente de l'Union pour le Contrôle International du Cancer). Le Professeur Gospodarowicz comprend mieux que quiconque la problématique du cancer et démontre tous les jours la valeur ajoutée de la protonthérapie. Elle représente aussi au Conseil le marché nord-américain, marché à fort potentiel pour la protonthérapie.

À CE PROPOS, COMMENT IBA RÉPOND-ELLE AUX DÉFIS DE L'ACCESSIBILITÉ À CETTE THÉRAPIE RÉVOLUTIONNAIRE ?

JS: IBA a développé une solution de protonthérapie plus standardisée, plus compacte, le *Proteus® ONE*. Ce nouveau système ouvre de nouvelles portes pour IBA car il rend la protonthérapie plus accessible à un plus grand nombre d'hôpitaux dans le monde. Il permet aussi de pénétrer de nouveaux marchés, et notamment en Asie. *Proteus® ONE* va permettre à IBA de rester le leader incontournable de ce marché à fort potentiel de croissance.

QUE DEVIENT LA DIVISION RADIOPHARMACEUTIQUE D'IBA DANS LE CADRE DE SON RECENTRAGE SUR SON CŒUR DE MÉTIER, LA PROTONTHERAPIE ?

JS: Dans le cadre de ce recentrage, IBA a en effet créé avec SK Capital Partners une nouvelle société conjointe: IBA Molecular. L'appui de SK Capital Partners renforcera le potentiel d'IBA Molecular Imaging à accroître sa capacité de production,

à générer de nouveaux produits et à élargir sa couverture géographique. Seule, IBA ne disposait pas de ressources financières suffisantes pour en assurer le développement. La relation avec SK Capital Partners est constructive. Et nous sommes alignés sur la stratégie à suivre.

VOUS SEMBLEZ DONC OPTIMISTE SUR L'AVENIR D'IBA

JS: Oui. Les analystes et investisseurs attendent des résultats récurrents. Olivier Legrain et son équipe sont en train de rétablir la rentabilité d'IBA. La Société s'est recentrée sur ses activités phares dont le potentiel n'est plus à démontrer. *Proteus® ONE* est la réponse aux changements de marché fondamentaux qui s'opèrent en protonthérapie. 2012 a été une année charnière avec pour objectif de renforcer les bases de l'Entreprise. La stratégie pour les années à venir est claire et lucide. La nouvelle équipe dirigeante d'IBA est très compétente. IBA a un bel avenir devant elle.



JEAN STÉPHENNE

Président du Conseil d'administration



Pierre Mottet,
Chief Executive Officer
jusque mai 2012,
Olivier Legrain,
Chief Executive Officer,
Jean Stéphenne,
Président du
Conseil d'administration.

STRATÉGIE GLOBALE

IBA est une société de hautes technologies médicales qui concentre ses activités autour de la lutte contre le cancer grâce à des solutions intégrées et innovantes pour le diagnostic et le traitement de cette maladie. La priorité du Groupe est le développement de la protonthérapie, la forme la plus avancée de radiothérapie à ce jour. Autour de cette activité principale se greffent d'autres activités comme la dosimétrie et le développement d'accélérateurs de particules pour le monde médical et l'industrie.

Elles permettent à IBA d'étendre sa gamme de produits en vue de réaliser la mission qu'elle s'est donnée : protéger, améliorer et sauver des vies.





2012 a vu des changements importants dans la stratégie du Groupe. Un premier changement est le recentrage sur son pôle d'activité Équipements. Afin d'assurer les investissements nécessaires de sa partie Équipements, IBA s'est associée avec le Groupe SK Capital Partners pour créer, le 2 avril 2012, la Société IBA Molecular, une société conjointe qui reprend les activités radiopharmaceutiques d'IBA telles que la production de radioisotopes et le développement de nouveaux traceurs (produits qui permettent d'identifier l'activité organique du corps humain).

Un deuxième changement significatif est le passage de flambeau à la tête de l'Entreprise. Pierre Mottet, Chief Executive Officer d'IBA depuis plus de 25 ans, a passé le relais à Olivier Legrain le 9 mai 2012.

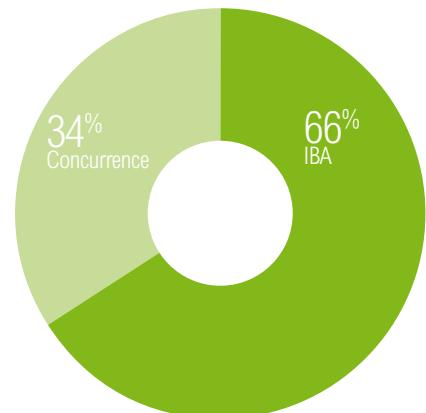
Tout en maintenant le leadership du Groupe en protonthérapie, ces deux changements ont permis à IBA de s'engager sur une nouvelle voie qui doit améliorer de manière significative sa profitabilité. D'importantes initiatives ont d'ores et déjà été mises en place pour améliorer la productivité et l'efficience au sein de l'organisation d'une part, et, d'autre part, soutenir la croissance des marchés de l'Entreprise. IBA est d'ailleurs convaincue que ces initiatives vont permettre au Groupe d'assurer un résultat d'exploitation de 10% dès fin 2014.

Afin de soutenir son avance technologique sur ses marchés, le Groupe a continué d'investir dans la Recherche et Développement. En 2012, les effectifs de la R&D ont représenté 21% du nombre d'équivalents temps plein du Groupe, soit 275 unités.

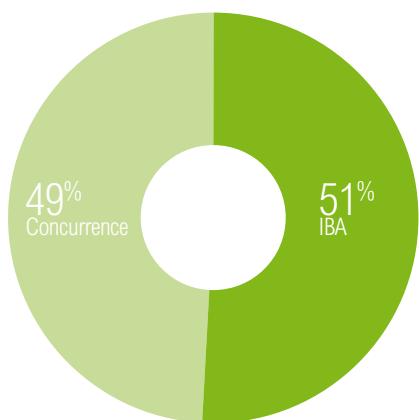
Les dépenses enregistrées pour gérer et développer la propriété intellectuelle du Groupe se sont établies à environ EUR 0,89 million. En 2012, IBA a réduit son portefeuille de brevets à ceux réellement utilisés afin de maintenir le niveau des dépenses annuelles en la matière tout en permettant la protection de ses nouvelles inventions. Au 31 décembre 2012, le portefeuille de brevets d'IBA compte 405 brevets ou demandes de brevets qui protègent 86 inventions différentes.

PARTS DE MARCHÉ PROTONTHERAPIE

SALLES EN OPÉRATION



SALLES VENDUES



PROTONTHÉRAPIE

LA PROTONTHÉRAPIE, UN MARCHÉ EN CROISSANCE ; IBA, UN LEADER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DE CE MARCHÉ

La protonthérapie est une forme de radiothérapie considérée par de nombreux spécialistes comme la technologie du futur dans le traitement par rayons du cancer grâce à la précision avec laquelle il est possible de cibler la tumeur. Les propriétés physiques particulières du faisceau de protons permettent de :

- Réduire la dose de radiation déposée dans les tissus sains adjacents à la tumeur.
- Réduire le risque de cancers secondaires et d'anomalies lors de la croissance liées à l'irradiation des tissus sains.
- Offrir une meilleure qualité de vie pendant et après le traitement en réduisant significativement les effets secondaires.

Fin 2012, IBA confirme sa position de leader avec 50% de parts de marché et la vente de 73 salles – dont 45 sont en opération – auprès de 25 institutions.

Les perspectives de croissance de ce marché sont très positives. Si, aujourd'hui, la protonthérapie représente moins de 1% des traitements en radiothérapie, des études (par exemple le rapport du Nederlands Gezondheidsraad)⁽¹⁾ estiment que plus de 17% des patients soignés par radiothérapie auraient avantage à être traités par cette technique.

VERS UNE TECHNOLOGIE PLUS SIMPLE ET PLUS ACCESSIBLE

Afin de rendre la protonthérapie accessible à un plus grand nombre de patients dans le monde, IBA propose un nouveau concept, plus compact et plus abordable économiquement, le **Proteus® ONE**. Ce système de protonthérapie, plus aisément installable et opérable, est également plus facilement finançable. Sans compromis sur les fonctionnalités cliniques, **Proteus® ONE** facilite l'accès à la protonthérapie.

Forte de son expertise unique en conception et développement d'accélérateurs de particules utilisés à des fins cliniques, IBA a développé un accélérateur plus compact et plus économique. Ce nouvel accélérateur incorpore les dernières technologies disponibles dans le secteur et est un des éléments innovants du **Proteus® ONE**.

Dans sa recherche de compacité, IBA a également été amenée à concevoir un nouveau portique isocentrique compact qui permet le traitement de la plus vaste gamme d'indications cliniques. L'expertise amenée par Philips Design dans ce projet a permis à IBA de développer un environnement de traitement tout à fait innovant tant techniquement que du point de vue du bien-être du patient et de la sécurité des équipes cliniques.

Par ailleurs, IBA réduit aussi constamment le temps d'installation d'un nouveau centre de protonthérapie, ce qui réduit les risques technologiques et financiers pour le client et fait d'IBA le choix le plus sûr sur le marché.

DÉPLOYS DES SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES À HAUTE VALEUR AJOUTÉE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS CLINIQUES

La mission d'IBA est d'apporter des solutions technologiques pour relever les défis cliniques posés par certains cancers particulièrement complexes à traiter.

Afin de fournir une solution de protonthérapie de haute précision assistée par une imagerie de pointe,

(1) Health Council of the Netherlands. Proton radiotherapy. Horizon scanning report. The Hague: Health Council of the Netherlands, 2009; publication no. 2009/17E. ISBN 978-90-5549-786-7 <http://www.gezondheidsraad.nl/en/publications/healthcare/proton-radiotherapy>

Les technologies de dernière génération de **Proteus® PLUS** offrent de très nombreux avantages – en termes de simplicité, fiabilité et opérabilité – inégalés sur le marché.





Proteus[®]ONE bénéficie des fruits de 20 ans de d'expérience et des dernières technologies disponibles en protonthérapie développées par IBA et ses partenaires cliniques pour créer un environnement clinique adapté aux besoins des médecins et des patients.

IBA a investi dans deux grands axes de recherche avec ses partenaires cliniques et scientifiques :

PENCIL BEAM SCANNING (PBS) : UNE PRÉCISION MILLIMÉTRIQUE EN 3 DIMENSIONS POUR DÉTRUIRE LA TUMEUR

Cette modalité de traitement permet aux physiciens de "peindre" précisément, en trois dimensions, les cellules de la tumeur avec le faisceau de protons. Avec le PBS, les médecins peuvent contrôler l'intensité et la distribution spatiale de la dose au millimètre près afin de s'adapter à la forme et à l'hétérogénéité de la tumeur tout en préservant les tissus sains environnants.

VERS UNE PROTONTHERAPIE GUIDÉE PAR L'IMAGE ET PAR LA DOSE RÉELLE

Afin de valoriser au maximum la précision de traitement, IBA soutient plusieurs initiatives visant à concevoir des solutions innovantes permettant une protonthérapie guidée en temps réel par l'image et par la mesure précise de la profondeur de pénétration des protons dans les tissus.

Le but final de ces techniques est d'avoir à tout instant une vision très précise de la localisation de la tumeur et de son environnement direct et

ainsi de bénéficier au maximum de la précision de la protonthérapie.

DÉMONTRE ET PROMOUVOIR L'AVANTAGE CLINIQUE DE LA PROTONTHERAPIE

En plus des efforts de recherche pour développer la technologie de demain, IBA, en tant que leader, soutient activement ses partenaires pour améliorer le niveau de connaissance et d'acceptation clinique de ce mode de traitement incomparable au sein du secteur de l'oncologie et des soins de santé plus généralement.

Concrètement, IBA aide ses partenaires cliniques dans l'établissement d'études cliniques, le développement et la diffusion de protocoles pour de nouvelles indications telles que les cancers du poumon, du sein ou encore du pancréas. IBA facilite la diffusion d'informations éducatives et didactiques à l'attention des médecins et des patients par le biais de soutien de fondations, de plate-formes éducatives et autres associations de patients. Enfin, IBA investit avec ses partenaires académiques pour construire un corpus de formation et de certification des équipes cliniques.

DOSIMÉTRIE

PROTÉGER, AMÉLIORER ET SAUVER LA VIE DE PATIENTS

Dans le secteur des soins de santé, l'utilisation des rayons se fait pour deux raisons principales: soit en imagerie diagnostique (par exemple par rayons X ou en tomographie), soit en traitement du cancer (radiothérapie). Dans les deux cas, la radiation est utilisée afin d'améliorer la qualité des soins au patient. Toutefois, le rayonnement se doit d'être utilisé avec précaution, afin d'optimiser la qualité du diagnostic ou de la thérapie, tout en minimisant les risques associés. Alors qu'en imagerie médicale l'objectif est avant tout de minimiser les doses auxquelles sont soumis les patients (tout en maintenant la qualité de l'image), en thérapie, par contre, il s'agit d'exposer les cellules cancéreuses à un maximum de radiation destructrice, avec une précision millimétrique.

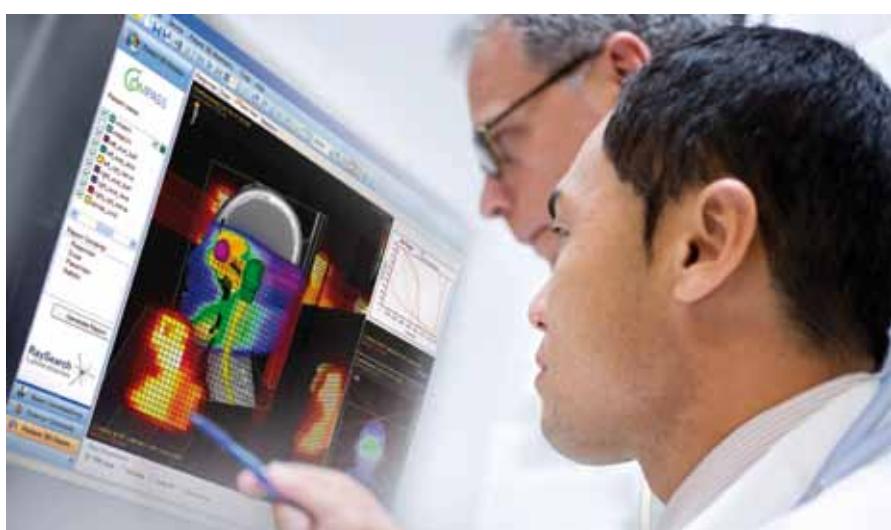
Avec ses 3 500 utilisateurs au niveau mondial, IBA Dosimétrie est le leader du marché, fournissant les professionnels avec des solutions haut de gamme pour mesurer et analyser les doses d'imagerie et de traitement reçues par les patients. La conscience croissante du secteur médical pour la sécurité des patients a comme conséquence immédiate le développement du segment de la dosimétrie et du contrôle qualité. Il s'agira d'une croissance à simple chiffre dans les marchés développés pourtant saturés, et d'une croissance à deux chiffres sur les marchés émergents. La tendance actuelle de fusionner les appareils de diagnostic et ceux de traitement offre à IBA de nouveaux potentiels de synergies.

Les dernières innovations d'IBA Dosimétrie rencontrent un succès croissant, au niveau mondial. COMPASS®, par exemple, est le premier véritable remplaçant des systèmes d'assurance qualité de type "phantom", qui ne fournissaient qu'une information rudimentaire sur la qualité d'un traitement en radiation. En effet, COMPASS® permet de visualiser la distribution de dose exacte, à l'intérieur de chaque patient. Ceci permet à l'ensemble du personnel soignant de prendre des décisions cliniques concernant la sécurité et l'efficacité du traitement, avant même son application réelle.

DigiPhant PT, a été lancé lors de l'American Congress of Medical Physicists, en 2012. Cette solution unique en assurance qualité du traitement par Pencil Beam Scanning (protonthérapie), réduit de 30 minutes par patient le temps nécessaire pour effectuer le contrôle de l'assurance qualité. Ce gain permet de traiter plus de patients par protonthérapie par jour, tout en réduisant les risques associés.

En diagnostic, le lancement du multimètre MagicMax Universal eut lieu au European Congress of Radiology de 2012. Ce multimètre fournit une solution à la fois puissante et rapide pour tous les types d'imageries diagnostiques : des rayons X à la fluoroscopie, en passant par la tomographie, la mammographie et d'autres indications dentaires.

L'activité Dosimétrie réalise une excellente croissance de 13,4% pour totaliser EUR 48,9 millions.



IBA DOSIMÉTRIE : DES SOLUTIONS SUR MESURE

Le nouveau CAREprogram, lancé par IBA Dosimétrie en 2012, place la barre à des niveaux jamais atteints en termes d'attention au client. L'ouverture de "l'International Competence Center (ICC)", un centre offrant des formations en dosimétrie du plus haut niveau, permet ainsi aux utilisateurs de cette technologie pointue d'en tirer le meilleur.

Le laboratoire de dosimétrie IBA propose des calibrations SSDL qui renvoient les standards internationaux et offrent une traçabilité documentée aux standards primaires pour une précision hors normes.

IBA Dosimétrie propose également de nouveaux services qui permettent aux hôpitaux de faire agréer leur matériel plus rapidement.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EN DOSIMÉTRIE

Les collaborations étroites que noue IBA Dosimétrie avec les institutions médicales les plus réputées dans le monde sont fondamentales dans le développement des innovations qui font, et feront, des solutions de dosimétrie IBA le choix préféré de ces institutions.



RADIOPHARMACIE

IBA a développé une expertise unique dans la construction de centres de production de produits radiopharmaceutiques. C'est sur cette base que les équipes d'IBA RadioPharma Solutions assistent les départements de médecine nucléaire et les centres de distribution de produits radiopharmaceutiques dans la conception, la construction et la gestion de leur radiopharmacie. En effet, acheter un cyclotron n'est que le premier pas dans un projet excessivement complexe : celui du développement d'une radiopharmacie complète parfaitement intégrée et opérationnelle.

C'est grâce à cette compétence unique au monde, qu'IBA a remporté d'importants contrats dans le monde entier en 2012 (Asie, Europe, Amérique du Nord, Russie, Moyen-Orient...).

Les perspectives de croissance de ce segment sont excellentes, notamment grâce à la demande accrue en produits radiopharmaceutiques destinés à la tomographie par émission de positrons (TEP), et ce surtout dans les marchés émergents.

IBA continue par ailleurs de développer son leadership et de construire sa différenciation au travers d'innovations constantes. En 2012, IBA RadioPharma Solutions a développé IntegralLab®ONE (un centre de radiopharmacie intégré clé sur porte), Nirta (une cible conique réduisant les coûts d'utilisation tout en optimisant la productivité), ainsi qu'une série de nouvelles molécules pouvant être produites sur les modules Synthera®, modules de chimie d'IBA RadioPharma Solutions.

PRODUITS PRINCIPAUX

IntegralLab® est une solution totalement intégrée combinant les équipements et services nécessaires pour développer un centre de production de produits radiopharmaceutiques. Les



services incluent notamment les plans complets d'architecture du bâtiment, l'agrément complète, le choix, l'intégration et la fourniture de l'ensemble de l'équipement nécessaire pour rencontrer les besoins de production de radioisotopes du client.

IntegralLab®ONE est un centre de radiopharmacie intégré clé sur porte.

Synthera® est un module de synthèse multi-traceurs automatisé, pour la production de ^{18}F -FDG, d'autres molécules marquées au ^{18}F (FCH, FLT, NAF) et d'autres traceurs. Synthera® a été pensé pour permettre la radiochimie d'une large gamme de molécules.



Synthera® est un module de synthèse complet destiné à la production de molécules TEP.



ACCÉLÉRATEURS POUR L'INDUSTRIE

La division Industrielle d'IBA se focalise sur deux marchés exploitant les rayons d'électrons : la stérilisation de produits médicaux à utilisation unique et la modification de propriétés physiques de polymères.

Dans le marché de la stérilisation, IBA Industrielle a réalisé une année record avec la vente de Rhodotron® dont deux incluent des services d'intégration à haute valeur ajoutée. La valeur de ces contrats avoisine EUR 16 millions. En 2012, la croissance du marché de la stérilisation fut principalement dopée par la Chine. IBA Industrielle développe une stratégie de différenciation tant au niveau du produit que de son positionnement d'intégrateur de systèmes. IBA fournit aujourd'hui plus de 90% de la puissance installée du marché des équipements de stérilisation par rayons d'électrons et planifie de pénétrer les marchés des technologies de stérilisation concurrentes comme la stérilisation par rayons gamma ou par oxyde d'éthylène. Ces nouveaux marchés sont maintenant accessibles grâce à une innovation brevetée en 2012 qui permet au Rhodotron® de couvrir une gamme de puissance plus étendue.

Le marché de la réticulation des polymères présente actuellement une forte croissance suite à un changement de dynamique sur le continent américain. Certains constructeurs automobiles

migrent vers des câbles traités par rayons d'électrons qui offrent de meilleures performances pour un encombrement réduit. IBA a fait sienne 60% de cette croissance grâce à une offre globale de services ainsi qu'au développement récent de son accélérateur Easy-e-Beam répondant aux besoins spécifiques de l'industrie de l'automobile.

IBA Industrielle reste très attentive à d'autres applications émergentes telles que le traitement sanitaire de la nourriture et la détection de produits dangereux dans les cargos. Pour ces marchés à fort potentiel de vente pour IBA, la technologie des rayons d'électrons et rayons X apporte des solutions à certains problèmes rencontrés par l'industrie.

La technologie du Rhodotron® IBA est plus rapide et permet d'éviter toute contamination par des produits chimiques ou matières radioactives.



Dans un contexte économique et compétitif tendu, Cisbio Bioassays demeure un acteur incontournable des dosages isotopiques pour le diagnostic in vitro. Les lancements d'un dosage de la vitamine D totale – biomarqueur très important dans certains cancers, l'ostéoporose et les maladies auto-immunes – et d'Inflammark – un marqueur des pathologies intestinales inflammatoires – signent la volonté de Cisbio Bioassays de réinvestir le champ de la biologie clinique avec de nouveaux produits utilisant des technologies de détection non radioactives (ELISA).

Par ailleurs, le marché du Drug Discovery poursuit sa restructuration avec une redistribution importante des programmes de recherche au sein de l'industrie. La commercialisation en 2012 de 29 nouveaux essais représente la concrétisation de la réorientation stratégique de Cisbio Bioassays qui, pour anticiper cette évolution, conforte sa position dans des domaines thérapeutiques clés tels que l'oncologie, et marque ses premiers pas dans l'épigénétique, une des thématiques les plus en pointe de la recherche pharmaceutique. La contribution des nouveaux produits pour le Drug Discovery, dans les revenus de Cisbio Bioassays, est passée à 18% en 2012, contre 11% l'année précédente.

Le programme de lancement de nouveaux produits pour ces deux segments est une tendance durable

et stratégique, au travers d'un programme de produits résultant des investissements en R&D ou fruit d'accords de licence.

Suite à la décision de recentrer ses activités sur le secteur de l'équipement médical, la Société a engagé la banque d'investissement ING pour agir comme conseil afin de procéder à la cession de l'activité IBA Bioassays.

RESSOURCES HUMAINES

Des talents formés à la satisfaction des clients, au bénéfice des patients.

QUELS ONT ÉTÉ LES ÉLÉMENTS MARQUANTS DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES CHEZ IBA CETTE ANNÉE ?

L'année écoulée a été importante pour les ressources humaines d'IBA. Nous avons engagé 220 personnes et poursuivi nos efforts pour former ces équipes à la mission que nous nous sommes fixée : la lutte contre le cancer.

Olivier Legrain en parle par ailleurs, mais le recentrage de l'activité sur la protonthérapie nous a aussi permis de réaligner nos équipes, leurs objectifs, leur formation. La satisfaction ultime de nos clients passe par une meilleure conscientisation de nos équipes quant à leur rôle prépondérant dans cette lutte.

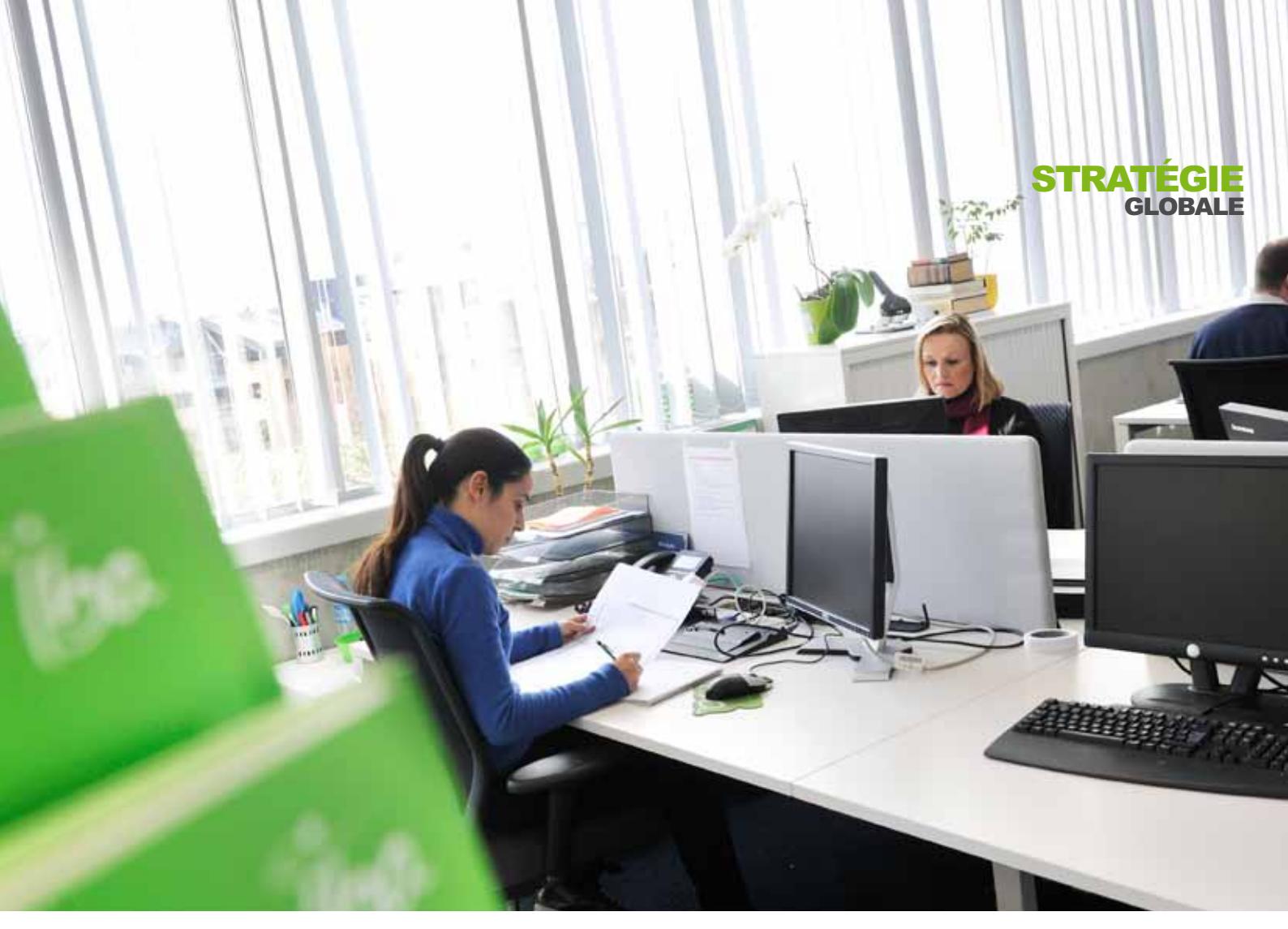
Ce recentrage s'accompagnant d'une réduction de périmètre, par la création d'IBA Molecular Imaging (en société conjointe avec SK Capital Partners), nous avons allégé la structure corporate. Parallèlement, IBA s'est également engagée dans une approche d'outsourcing qui consiste à "acheter", plutôt que "produire".

Cette nouvelle approche – refocalisée – est une véritable transformation. En effet, nos équipes et nos ingénieurs ne sont plus seulement des scientifiques, mais des hommes et des femmes qui cherchent à rendre la protonthérapie plus accessible et moins coûteuse, au bénéfice des équipes médicales et de leurs patients. Le rôle des ressources humaines est naturellement d'accompagner ce changement stratégique, au travers du recrutement et de la formation, afin de maintenir notre leadership en innovation sur nos marchés.

EN 2010, VOUS AVIEZ LANCÉ UNE GRANDE ÉTUDE DE SATISFACTION AUPRÈS DU PERSONNEL, EN PROPOSANT, À L'ÉPOQUE, D'EN FAIRE UN EXERCICE BIANNUEL

Nous avions en effet mené en 2010 une première enquête de motivation auprès du personnel, enquête que nous avons à nouveau menée cette année. Les efforts réalisés depuis 2010 ont porté leurs fruits. La motivation de nos équipes a progressé de manière substantielle. Nous nous en félicitons évidemment, mais nous souhaitons aller plus loin. Comme toute étude, celle-ci révèle, heureusement, des zones de progrès possibles : mieux soutenir nos employés à travers leur plan de carrière, ou plus simplement, en communiquant mieux à propos des objectifs de l'Entreprise, de notre mission et de notre environnement concurrentiel. Nous les avons entendus et lancerons prochainement des projets en ce sens.





En 2013, nous poursuivrons donc ces initiatives, en renforçant l'offre de formation, en multipliant les opportunités de mobilité interne, et en travaillant sur la relation entre le travail de nos équipes et le sens de notre mission.

LES HOMMES ET FEMMES D'IBA, CLÉS DU SUCCÈS D'IBA ?

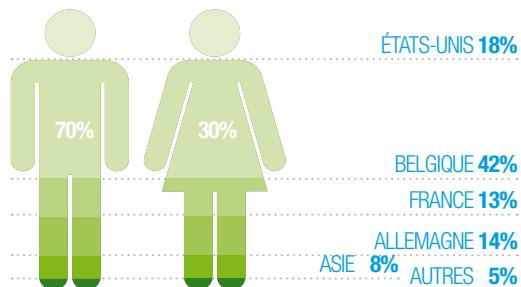
Indéniablement. Ce sont les talents et l'expertise de nos femmes et hommes qui, repoussant sans cesse les limites de la technologie, ont fait – et feront – d'IBA le leader incontesté sur ses marchés. Qu'il s'agisse de nos clients ou de nos 20 000 patients traités par protonthérapie à ce jour, tous se portent témoins de notre maîtrise, de notre expérience inégalée, de notre leadership technologique au service de la lutte contre le cancer.

FRÉDÉRIC NOLF

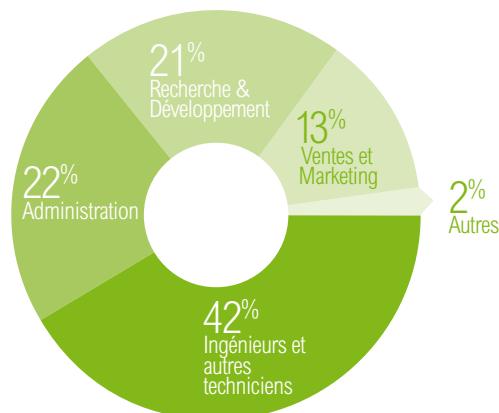
Group Vice-President Human Resources

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS ET RÉPARTITION DANS LE MONDE

EMPLOYÉS IBA DANS LE MONDE



RÉPARTITION DES PROFILS D'EMPLOYÉS





RAPPORT DE GESTION

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2012 a été caractérisé par les événements principaux suivants qui seront commentés plus en détail dans la suite du Rapport de gestion :

- Sept salles de protonthérapie vendues en 2012, incluant le contrat signé au début de l'année 2013 avec Apollo Hospitals, premier groupe d'hôpitaux privés en Inde.
- Un intérêt grandissant pour le système de protonthérapie *Proteus®ONE**, plus compact, rendant la technologie plus accessible.
- La mise en place d'un programme visant à augmenter la productivité et l'efficacité de l'organisation, qui devrait générer des économies annuelles de EUR 10 millions d'ici 2014. Les premiers effets sont déjà visibles dans les chiffres de la seconde moitié de l'année 2012. La Société est en bonne voie pour atteindre 10% d'EBIT en 2014.
- Le litige lié au projet Essen est proche d'un accord final.
- La vente des parts dans IBA Molecular à SK Capital Partners pour un montant net de EUR 74,7 millions.
- Suite à une réorganisation, IBA Equipment rapporte désormais ses activités en deux segments : le segment "Protonthérapie et Accélérateurs de particules" et le segment "Dosimétrie".
- La nomination d'Olivier Legrain en tant que Chief Executive Officer.

En matière de résultats financiers, les chiffres principaux à noter sont les suivants :

- La croissance des revenus de 8,8%.
- L'augmentation des marges opérationnelles de 4% en 2011 à 7,6% en 2012.
- Une perte nette reportée de EUR 5,8 millions, principalement due à des dépréciations liées au projet Essen et aux dépenses liées à la réorganisation.
- La dette nette de EUR 28,3 millions à la fin de l'année, considérablement réduite par rapport à la mi-année.

* *Proteus®ONE* est la marque déposée d'une nouvelle configuration du *Proteus® 235*, qui comprend de nouveaux développements sous réserve de l'approbation d'autorités compétentes (FDA, Organismes Européens Notifiés, et al.) avant la commercialisation.

REVUE DES SECTEURS D'ACTIVITÉS D'IBA

Suite à la finalisation de la vente partielle de l'activité radiopharmaceutique en 2012 et à la décision de mettre en vente l'activité Bioassays, le segment PHARMA existant pour les exercices précédents disparaît. Comme seul restait le segment ÉQUIPEMENT qui regroupait la Protonthérapie, les Accélérateurs de particules et la Dosimétrie, le Conseil d'administration a décidé que, dorénavant, le reporting serait organisé en 2 nouveaux segments : d'une part le segment "Protonthérapie et Accélérateurs de particules" et d'autre part le segment "Dosimétrie".

LE SEGMENT PROTONTHERAPIE ET ACCÉLÉRATEURS DE PARTICULES REGROUPE :

La Protonthérapie

qui offre des solutions clef sur porte pour le traitement plus précis du cancer par l'utilisation de faisceaux de protons avec moins d'effets secondaires.

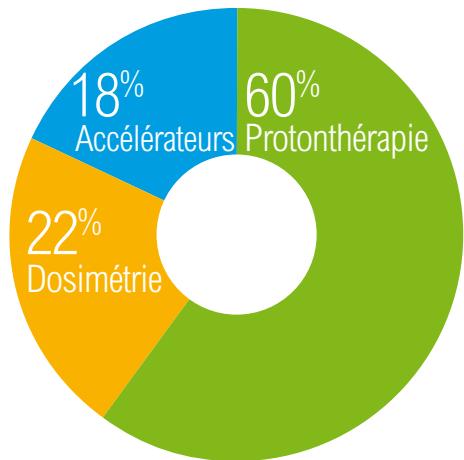
Les Accélérateurs de particules

qui proposent une gamme de cyclotrons utilisés pour la production de radioisotopes PET ou SPECT ; et une gamme d'accélérateurs industriels pour la stérilisation et l'ionisation (E-beam et X-ray de type Rhodotron®, Dynamitron®).

LE SEGMENT DOSIMÉTRIE

La Dosimétrie offre des instruments de mesure et d'assurance qualité pour la radiothérapie et l'imagerie médicale permettant au personnel soignant de vérifier que l'équipement utilisé donne les doses prévues à l'endroit visé.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ACTIVITÉ



PROTONTHÉRAPIE ET ACCÉLÉRATEURS DE PARTICULES

	2011 (EUR 000)	2012 (EUR 000)	Variance (EUR 000)	Variance %
Ventes nettes	160 053	172 204	12 151	7,6%
- Protonthérapie	121 157	133 213	12 056	10,0%
- Autres Accélérateurs	38 896	38 991	95	0,2%
REBITDA	8 329	12 402	4 073	48,9%
% des Ventes	5,2%	7,2%		
REBIT	3 733	9 148	5 415	145,1%
% des Ventes	2,3%	5,3%		

PROTONTHÉRAPIE

IBA continue de garder son leadership sur le marché mondial de la protonthérapie, dont la croissance est estimée à 10% par an. Les systèmes IBA sont aujourd'hui utilisés dans la moitié des centres de protonthérapie dans le monde. IBA totalise treize centres en opération et douze autres centres en cours de développement. De plus, IBA a lancé en 2012 sa nouvelle solution de protonthérapie *Proteus® ONE**. *Proteus® ONE** est une solution de salle unique de traitement plus compacte, moins onéreuse, plus aisée à installer, à utiliser et à financer. Avec *Proteus® ONE**, la protonthérapie devient accessible pour davantage de patients dans le monde. D'un point de vue technologique, des progrès importants ont été réalisés dans le développement du prototype. La Société livrera le premier *Proteus® ONE** en 2013 à Shreveport, en Louisiane, et prévoit que le premier patient sera traité avec cette nouvelle solution compacte en 2014.

La croissance du marché mondial de la protonthérapie et l'élargissement de sa gamme de produits ont permis à IBA d'accroître le revenu de ses équipements de protonthérapie de EUR 12,1 millions pour atteindre un total de EUR 133,2 millions, avec les signatures de plusieurs nouveaux contrats majeurs en 2012. Tout au long de l'année, IBA a remarqué une évolution dans le profil des hôpitaux qui adoptent ce type de traitement. Historiquement, la protonthérapie était surtout l'apanage de centres de recherche ou d'institutions de prestige. Aujourd'hui, IBA retrouve aussi parmi ses clients des institutions

cliniques désirant offrir la meilleure forme de radiothérapie à leurs patients.

Trois centres de protonthérapie ont été vendus par IBA au cours de la dernière année, pour un total de sept salles de traitement. En juin, un contrat d'une valeur d'environ EUR 20 millions a été signé pour un *Proteus® ONE** en France, auquel s'ajoute un contrat de maintenance et de services. Nous avons également annoncé, en décembre, la signature d'un contrat avec le Texas Center for Proton Therapy pour l'installation d'un système de protonthérapie multisalle en vue d'équiper les nouvelles infrastructures d'Irving-Las Colinas, au Texas. Ce contrat est estimé à environ USD 50 millions pour IBA et comprend également un contrat d'opération et de maintenance d'une durée de cinq ans.

Durant cette année 2012, le Groupe a aussi continué à développer sa présence dans les pays émergents. En octobre, IBA a signé un protocole d'accord avec le Changhua Christian Hospital de Taïwan pour l'installation de sa solution monosalle de traitement par protonthérapie, *Proteus® ONE**. Un accord de vente définitif est attendu au cours de cette année. Au début de 2013, IBA a signé un contrat d'une valeur de EUR 50 millions avec Apollo Hospitals, un des plus importants groupes de soins médicaux en Asie et le premier groupe d'hôpitaux privés en Inde, pour installer le tout premier centre de protonthérapie dans ce pays.

Nous avons également réalisé des performances remarquables dans la construction et l'installation de centre de protonthérapie, notamment avec l'installation

de nombreuses solutions “Pencil Beam Scanning” (PBS). Cette méthode de traitement de pointe permet aux médecins de “peindre” la tumeur dans ses trois dimensions avec le faisceau de proton en vue de la traiter de manière très précise. Cette méthode optimise donc le ciblage de la tumeur tout en préservant davantage les tissus sains.

Après un temps d’installation record de seulement 12 mois, le premier patient a été traité au centre de protonthérapie ProCure dans le New Jersey. IBA et ProCure ont d’ailleurs pu réaliser la même performance et effectuer l’installation complète du centre de Seattle également en seulement 12 mois. Aujourd’hui ProCure gère quatre centres de protonthérapie aux États-Unis et est le plus grand exploitant de protonthérapie au monde. En janvier, IBA a prêté USD 5 millions à ProCure, comme spécifié dans les accords de partenariat entre les deux parties, de sorte que ProCure puisse poursuivre le développement du marché de la protonthérapie aux États-Unis.

Toujours au cours de cette même année, IBA a achevé l’installation du centre de protonthérapie à Prague donnant ainsi accès, aux patients tchèques souffrant du cancer, à la modalité de traitement de radiothérapie la plus avancée à ce jour.

En outre, IBA avance à grands pas vers la finalisation d’un accord avec Westdeutsches Protonentherapiezentrums Essen GmbH (WPE) quant au litige en cours. Les différentes parties impliquées dans la négociation sont parvenues à des propositions détaillées acceptables sur tous les termes de l’accord pour le rachat du centre par WPE. La lettre d’intention résumant les termes de cet accord sera soumise aux Conseils d’administration des différentes parties en avril en vue de leur permettre de finaliser cet accord. Les impacts financiers attendus à la connaissance d’IBA au jour de cette publication sont entièrement reflétés dans les états financiers 2012. Les actifs résiduels liés à ce projet dans les comptes IBA totalisent EUR 9,3 millions à la fin de l’année. Dans le cas où l’accord décrit ci-dessus ne se réaliserait pas, la valeur de ces actifs pourrait en être réduite.

ACCÉLÉRATEURS DE PARTICULES

Les revenus de la division Accélérateurs de particules sont restés constants en 2012 par rapport à 2011, totalisant EUR 39,0 millions, mais elle a enregistré une croissance de 15,9% au cours de la deuxième moitié de l’année. IBA a vendu 15 accélérateurs en 2012, principalement dans les pays émergents (les pays de la zone BRIC). La moitié des cyclotrons vendus comprennent la solution IntegraLab®, une solution de radiopharmacie intégrée qui combine des équipements et des services pour la mise en place de centres de production de produits radiopharmaceutiques. Ces contrats IntegraLab® illustrent la nouvelle approche d’IBA, qui consiste à mettre à profit son savoir-faire unique dans le domaine de la production de radioisotopes pour fournir à ses clients des solutions mieux intégrées : la prestation ne s’arrête pas aux équipements, mais inclut également un service personnalisé de qualité. Les clients qui souhaitent mettre en place un centre de production de produits radiopharmaceutiques disposent ainsi d’équipements et de services à la pointe de la technologie et entièrement conformes aux normes en vigueur.

IBA a lancé au cours de cette année le “CAREprogram” qui comprend un portfolio complet de solutions pour installer, optimiser et maintenir les équipements de radiopharmacie. Vu la vitesse à laquelle les technologies évoluent, IBA met aussi à disposition des solutions d’optimisation des configurations spécifiques de chacun des clients ainsi que des formations pointues afin de maximiser les performances de leur accélérateur et l’efficacité de leurs opérateurs.

Par ailleurs, IBA a signé des contrats majeurs pour la fourniture d’accélérateurs à faisceau d’électrons, utilisés principalement pour la stérilisation de matériel médical. Comparée aux méthodes de stérilisation classiques utilisant des matières radioactives ou des produits chimiques, la technologie du Rhodotron® IBA à faisceau d’électrons est plus rapide et permet d’éviter toute contamination par des produits chimiques ou des matières radioactives.

DOSIMÉTRIE

	2011 (EUR 000)	2012 (EUR 000)	Variance (EUR 000)	Variance %
Ventes nettes	43 112	48 902	5 790	13,4%
REBITDA	5 377	8 023	2 646	49,2%
% des Ventes	12,5%	16,4%		
REBIT	4 432	7 668	3 236	73%
% des Ventes	10,3%	15,7%		

L'activité Dosimétrie réalise une excellente croissance en 2012, avec des revenus en augmentation de 13,4% pour totaliser EUR 48,9 millions. Cette croissance est attribuée principalement aux gains de parts de marché dans les pays émergents tels que l'Europe de l'Est, l'Asie et l'Amérique latine mais aussi grâce au CAREprogram mis en place pour servir les clients existants.

Siemens a récompensé le haut niveau de services délivrés par les équipes de la division

diagnostic d'IBA Dosimétrie en leur octroyant le titre prestigieux de "meilleur fournisseur de l'année".

Afin d'offrir un haut niveau de formation à ses clients en radiothérapie, IBA Dosimétrie a ouvert un centre de compétence ultramoderne en dosimétrie, le "International Competence Center", muni des équipements de traitement et de dosimétrie de dernière génération en juillet 2012.

ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES ET CÉDÉES

IBA MOLECULAR (ACTIVITÉ CÉDÉE EN 2012)

Dans le cadre de la restructuration globale du Groupe, IBA a annoncé en avril qu'elle avait convenu avec SK Capital Partners, un fonds d'investissement américain, de la création d'IBA Molecular, une société conjointe issue des activités mondiales de la division Radiopharmaceutique d'IBA. Détenue à 40% par IBA, IBA Molecular est un des leaders mondiaux dans la production et la distribution d'isotopes radioactifs utilisés en imagerie médicale et en thérapie, avec plus de 50 sites aux États-Unis, en Europe et en Asie, qui emploie plus de 1 000 personnes. À la clôture du contrat, IBA a reçu un paiement net de EUR 74,7 millions de SK Capital.

Au second semestre 2012, les revenus d'IBA Molecular ont été mis sous pression avec une chute des volumes des produits TEP (Tomographie par Émission de Positrons) aux États-Unis et une diminution des ventes des produits SPECT ainsi qu'une chute des prix des produits FDG, principalement en Europe. Ces tendances négatives ont été partiellement compensées par les volumes croissants en Asie et dans le reste du monde.

Des initiatives stratégiques sont en cours pour faire croître les revenus et les profits d'IBA Molecular. Parmi ces initiatives, IBA Molecular a signé un accord de fabrication et distribution du 18F-Florbetaben, le nouvel agent diagnostique de Piramal pour les marchés européens et américains. Le 18F-Florbetaben, en usage TEP, aide à détecter la présence des plaques beta-amyloïdes dans le cerveau, symptomatique de la maladie d'Alzheimer et d'autres maladies neurologiques.

En outre, IBA a décidé d'investir approximativement EUR 1 million par trimestre, principalement pour le développement de deux nouveaux produits, ce qui impacte la profitabilité du Groupe à court terme :

► Faisant suite au rapport de décembre 2012, au sujet des premiers résultats de l'essai clinique CA004 en phase II pour l'évaluation du traceur ML-10 lors des premiers examens de la réponse des métastases cérébrales au traitement par radiations, le Conseil d'administration d'Aposense®

a décidé de geler le programme du développement du traceur ML-10 et les études cliniques.

► Concernant Redectane®, un candidat pour le diagnostic du cancer du rein développé par Wilex AG : en octobre 2012, Wilex a annoncé que la FDA a exigé un deuxième essai pour confirmer l'efficacité du diagnostic et de l'innocuité du Redectane®. Wilex développe actuellement un nouveau protocole pour son essai de Phase III (Redect 2) avec la FDA sous forme d'un "protocole spécial d'évaluation" (Special Protocol Assessment).

Globalement, la consolidation de l'activité Molecular toujours détenue par IBA se traduit par une perte de EUR 9,9 millions en 2012, y compris les dépréciations non récurrentes des actifs liés au développement des nouvelles molécules décrites ci-dessus pour un montant de EUR 4,9 millions.

En novembre 2012, IBA a révélé que Rose Holding SARL, le véhicule d'investissement de SK Capital Partners dans IBA Molecular, a envoyé un "avis de réclamation" (Notice of Claims) à IBA se réservant le droit de demander des dommages pour approximativement EUR 24 millions. Ces réclamations portent sur diverses matières, notamment des affaires réglementaires, du démantèlement, du traitement des déchets et des traitements comptables dans IBA Molecular. IBA et SK Capital tentent de trouver un règlement à l'amiable. Aucun arbitrage n'a été initié et les impacts estimés à ce jour ont été provisionnés dans les comptes annuels 2012. Il est à noter que l'impact final de ces litiges pourrait être significativement différent de l'estimation faite actuellement dans les États financiers.

IBA BIOASSAYS (ACTIVITÉ DESTINÉE À ÊTRE CÉDÉE)

	2011 (EUR 000)	2012 (EUR 000)	Variance (EUR 000)	Variance %
Ventes nettes	34 529	33 604	-925	-2,7%
REBITDA	3 326	4 720	1 394	41,9%
% des Ventes	9,6%	14,0%		
REBIT	1 690	3 256	1 566	92,7%
% des Ventes	4,9%	9,7%		

Dans le cadre de la décision de restructurer le Groupe et de recentrer ses activités sur son secteur équipement médical, le Conseil d'administration a décidé qu'IBA Bioassays devait être cédée. Dès lors, la banque d'investissement ING a été engagée comme conseil pour la cession de cette activité. En conséquence, les résultats d'IBA Bioassays ont été reportés en "activités destinées à être cédées" et sont comprises dans les EUR 19,5 millions de profit qui couvrent également les impacts sur 2012 de la cession d'IBA Molecular.

D'un point de vue opérationnel, en 2012, IBA Bioassays a enregistré une légère baisse (-2,7%) de ses revenus pour atteindre EUR 33,6 millions. Néanmoins, en raison d'initiatives de productivité lancées lors de la première moitié de l'année, le bénéfice avant taxation et intérêt s'est accru de EUR 1,5 million sur une base annuelle pour atteindre EUR 3,3 millions, ce qui représente une marge opérationnelle de 9,7%.

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

COMpte DE RÉSULTATS

IBA a enregistré une hausse de ses revenus de 8,8% à EUR 221,1 millions pour 2012 (2011: EUR 203,2 millions, retraités en 2012 et en 2011 suite à la vente de 60% de ses actions dans IBA Molecular et le transfert de Bioassays en "Activités destinées à être cédées"). La croissance des revenus a été poussée par la forte croissance de la Dosimétrie (+ 13,4%) et de la Protonthérapie (+ 10,0%).

La marge brute consolidée de l'exercice 2012 s'est élevée à EUR 86,88 millions, contre EUR 76,7 millions un an plus tôt en tenant compte du reclassement en "activités abandonnées" de la marge de l'activité Bioassays, soit une hausse de 13,2%. En pourcentage des ventes et prestations consolidées, la marge atteint 39,3% contre

37,8% un an plus tôt. Cette excellente performance s'explique, d'une part par la croissance enregistrée tant en protonthérapie qu'en dosimétrie qui permet une meilleure absorption des frais fixes de production, et d'autre part par les programmes d'économies mis en place par la direction.

Globalement, les charges récurrentes n'ont augmenté que de 2,2% alors que les ventes et prestations consolidées augmentaient de 8,8% grâce à un contrôle accru des dépenses ainsi que grâce à l'enregistrement d'un montant élevé de crédits d'impôts sur les activités de recherche et développement.

Le résultat d'exploitation récurrent avant impôts et charges financières (REBIT) a continué à s'améliorer par rapport à 2011, grâce à la croissance des revenus tout en profitant de la mise en place du programme

de productivité et d'efficacité dans l'Entreprise, particulièrement pour la seconde moitié de l'année. Le REBIT de l'Entreprise a plus que doublé en 2012, passant de EUR 8,2 millions en 2011 à EUR 16,8 millions en 2012, soit une croissance de 106,0%.

Les charges non récurrentes qui s'élèvent au total à EUR 27,93 millions, principalement liées au litige du projet Essen et aux dépenses de restructuration, combinées à un produit de EUR 19,5 millions principalement lié à l'ajustement en 2012 des estimations de l'impact de la transaction SK Capital Partners enregistrées en 2011, ont conduit à une perte nette de EUR 5,8 millions.

BILAN CONSOLIDÉ ET STRUCTURE FINANCIÈRE

Dans le bilan consolidé à fin 2011 et 2012, les positions bilantaires des activités destinées à être cédées se trouvent agrégées sur les lignes des actifs destinés à être cédés et des passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés. Il s'agit principalement des actifs et passifs relatifs à l'activité radiopharmaceutique en 2011 et à l'activité Bioassays en 2012.

Les actifs non courants augmentent significativement de EUR 26,6 millions au cours de l'exercice 2012, essentiellement suite aux effets combinés :

- de la reclassification des actifs d'IBA Bioassays destinés à être cédés (diminution des actifs non courants) ;
- de l'enregistrement des participations gardées dans le cadre de la transaction SK en sociétés mises en équivalence et autres investissements (augmentation des actifs non courants).

Le goodwill fin 2012 (EUR 3,9 millions) reste pratiquement inchangé et concerne principalement l'activité de dosimétrie.

Les immobilisations incorporelles (EUR 8,9 millions) et corporelles (EUR 10,2 millions) décroissent conjointement de EUR 14,5 millions. La variation de l'année s'explique essentiellement par le transfert en actifs destinés à la vente des actifs liés aux activités Bioassays.

Les sociétés mises en équivalence et les autres participations augmentent de

EUR 28,2 millions principalement à la suite de l'enregistrement de la participation de 40% dans Rose Holding SARL, le véhicule d'investissement constitué dans le cadre de la transaction SK, et s'élèvent à fin 2012 à un total de EUR 31,2 millions. À noter que les actifs liés au développement de nouvelles molécules en TEP (Tomographie par Émission de Positrons) ont été complètement réduits de valeur.

Les latences fiscales actives restent pratiquement inchangées à EUR 13,6 millions et représentent les pertes récupérables sur les résultats futurs, essentiellement sur l'entité IBA SA pour EUR 9,6 millions (contre EUR 8,4 millions à fin 2011) et sur les entités américaines et chinoises pour EUR 4,0 millions (contre EUR 4,8 millions à fin 2011).

Les autres actifs à long terme augmentent de EUR 12,7 millions pour atteindre EUR 26,2 millions. Cette variation s'explique essentiellement par l'enregistrement d'une créance à long terme de EUR 8,9 millions liée à la transaction avec SK Capital et des intérêts à recevoir sur le projet de protonthérapie Trento.

En ce qui concerne les actifs courants qui s'élèvent à EUR 291,6 millions à fin 2012, la diminution très importante de EUR 138,4 millions par rapport à 2011 provient principalement de la finalisation de la transaction avec SK Capital Partners et du transfert des actifs à long terme liés à l'activité Bioassays en actifs destinés à la vente.

Dans la baisse de EUR 14,4 millions des stocks et commandes en cours d'exécution, dont EUR 7,4 millions s'expliquent par Bioassays. Le reste est lié aux projets, principalement de protonthérapie, en cours de fabrication.

Les créances commerciales augmentent de EUR 8 millions dont EUR 4,9 millions s'expliquent par la reprise de créances sur des hôpitaux en Espagne et en Italie non cédées dans le cadre de la vente partielle de l'activité radiopharmaceutique.

L'augmentation de EUR 11,5 millions des autres créances est liée d'une part à la mise sur un compte bloqué de EUR 4,1 millions pour garantir des obligations résultant d'un projet de protonthérapie, et d'autre

part résulte de la transaction de vente de l'activité radiopharmaceutique.

À fin 2012, les actifs financiers disponibles à la vente s'élèvent à EUR 35,3 millions liés à la société IBA Bioassays ainsi qu'aux sociétés Pharmalogic et IBA Radioisotopes France SAS. À fin 2011, les EUR 208,5 millions étaient principalement relatifs à la radiopharmacie ainsi qu'à la société Pharmalogic.

Les passifs non courants augmentent de EUR 19,9 millions par rapport à fin 2011 et s'établissent à EUR 60 millions fin 2012. Cette évolution s'explique principalement par les mouvements suivants :

- Les dettes à long terme augmentent de EUR 14,5 millions, essentiellement suite à l'octroi par la SRIW d'un prêt de EUR 20 millions dont EUR 10 millions ont été tirés en cours d'année 2012, au reclassement en dette à long terme du prêt BEI pour EUR 22,8 millions, provisoirement transféré dans le court terme à fin 2011 car en cours de renégociation, et du transfert vers le court terme de la majeure partie du crédit fournisseur lié au projet italien Trento puisque l'acceptation de la première salle de traitement du projet qui induira le remboursement de la majeure partie du prêt est attendue en seconde moitié de 2013. À fin 2012, les dettes à long terme s'élèvent à EUR 36,8 millions, constitués de EUR 3,2 millions pour le crédit fournisseur octroyé par une banque dans le cadre du projet de protonthérapie de Trento, EUR 22,8 millions relatifs au prêt de la Banque européenne d'investissement, EUR 10 millions pour le prêt de la SRIW et le solde de EUR 0,8 million constitué de dettes à long terme relatives à des locations financement.
- Les provisions à long terme augmentent de EUR 8,5 millions, principalement en raison de l'ajustement des provisions nécessaires pour couvrir des obligations futures connues ou estimées suite à la finalisation de la transaction de vente de l'activité Molecular à SK Capital.
- La diminution de EUR 4 millions des autres dettes à long terme résulte du transfert vers le court terme de la majeure partie des

dettes résultant des avances récupérables octroyées par la Région wallonne pour financer la recherche et le développement surtout en protonthérapie qui sont remboursables selon un pourcentage des revenus enregistrés annuellement.

Les passifs courants diminuent de EUR 120,6 millions pour atteindre EUR 268,5 millions. Notons les éléments suivants :

- Les provisions à court terme, qui s'élèvent fin 2012 à EUR 46,9 millions, augmentent de EUR 36,7 millions, principalement suite à l'enregistrement, à l'ajustement et le transfert en provenance des passifs financiers disponibles à la vente des provisions nécessaires pour couvrir des obligations futures connues ou estimées suite à la finalisation de la transaction de vente de l'activité Molecular à SK Capital Partners ainsi que suite au provisionnement des conséquences estimées d'une résolution du litige en cours avec le client de protonthérapie WPE (projet "Essen") décrit plus loin dans ce rapport.
- À fin 2012, les dettes à court terme de EUR 33,7 millions correspondent principalement à EUR 27,5 millions pour le crédit fournisseur octroyé par une banque dans le cadre du projet de protonthérapie de Trento décrit ci-dessus, EUR 6 millions relatifs au prêt de la Banque européenne d'investissement correspondant à l'amortissement payable à moins d'un an, et la part à court terme des obligations de location-financement pour le solde de EUR 0,2 million.
- Les autres dettes à court terme à fin 2012 s'élèvent à EUR 127,8 millions, en diminution de EUR 15,8 millions. Cette diminution est principalement liée aux avances sur contrats reçues pour les commandes de protonthérapie en cours de production.
- À fin 2012, les passifs financiers disponibles à la vente s'élèvent à EUR 11,5 millions liés à la société IBA Bioassays ainsi qu'aux sociétés Pharmalogic et IBA Radioisotopes France SAS. À fin 2011, les EUR 151,9 millions étaient principalement

relatifs à la radiopharmacie ainsi qu'à la société Pharmalogic.

La trésorerie du Groupe en 2012 est solide, principalement en raison du produit de la transaction SK Capital Partners. Le fonds de roulement a également baissé significativement en seconde partie d'année grâce à l'encaissement d'acomptes contractuels pour les projets de la division Protonthérapie.

La dette nette à la fin de l'année s'élève à EUR 28,3 millions, en réduction par rapport aux EUR 40,6 millions à la fin de l'année précédente. En outre, au cours de la seconde moitié de l'année, IBA a commencé à rembourser l'emprunt à long terme qu'elle a souscrit auprès de la Banque européenne d'investissement.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En 2012, les dépenses de recherche et de développement pour les activités poursuivies du Groupe s'élèvent à EUR 26,1 millions sous déduction de EUR -2,5 millions de crédits d'impôt recherche provisionnés, de EUR 2,7 millions liés au développement de nouvelles molécules en collaboration avec SK Capital et rapportés en "quote-part dans le (bénéfice)/perte des entités mises en équivalence" et de EUR 2,9 millions relatifs à la R&D de l'activité Bioassays classée en "bénéfice/(perte) de la période des activités abandonnées". Corrigées de ces montants, les dépenses réelles en Recherche et Développement s'élèvent à EUR 31,7 millions, soit 12% du chiffre d'affaires incluant Bioassays.

Chez IBA, les dépenses de recherche et développement sont prises en charge directement dans le compte de résultats. Ces investissements considérables permettent à la

Société de rester un des leaders mondiaux sur tous les marchés où elle est active.

AUGMENTATION DE CAPITAL ET ÉMISSION DE DROITS DE SOUSCRIPTION

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil d'administration a procédé à une augmentation de capital avec dérogation au droit de préférence des actionnaires dans le cadre du capital autorisé (exercice d'options octroyées dans le cadre des plans d'options sur actions).

En septembre 2012, le Conseil d'administration a procédé à l'émission de 870 000 warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan 2012"). L'attribution s'est effectuée d'une manière similaire à celle adoptée dans le cadre du "plan 2011".

Par acte notarié du 17 décembre 2012, il a été constaté que, sur les 600 000 warrants offerts à titre gratuit, 433 711 warrants gratuits ont été acceptés en définitive et que, sur les 270 000 warrants payants offerts en souscription, 72 641 warrants ont été effectivement souscrits. Il a été acté en conséquence l'annulation de 166 289 warrants offerts à titre gratuit. Ils permettent chacun de souscrire une action nouvelle au prix de EUR 4,78 durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1^{er} janvier 2016 et le 30 septembre 2018.

RACHAT D'ACTIONS PROPRES - ART. 624 C. SOCIÉTÉS

Durant l'exercice 2012, IBA SA n'a pas acquis d'actions propres. Au 31 décembre 2012, IBA SA détenait 75 637 actions propres.

COMPTES STATUTAIRES D'IBA SA ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Ion Beam Applications SA présente pour l'exercice 2012 des ventes et prestations qui passent de EUR 191,0 millions en 2011 à EUR 212,0 millions, soit une croissance de 11,0%.

Cette croissance des revenus est notamment due à l'avancement des commandes en cours.

Le résultat d'exploitation qui affichait un bénéfice de EUR 1,5 million à fin 2011 montre une perte de EUR 1 million en 2012 malgré la hausse significative du chiffre d'affaires enregistrée d'un exercice à l'autre. Ce sont les frais occasionnés par la poursuite des opérations sur le site du projet de protonthérapie à Essen en Allemagne en attendant la résolution globale du conflit qui oppose la Société et son client WPE qui expliquent principalement cette situation. Corrigés de ces éléments, les résultats opérationnels d'IBA SA auraient été de EUR 6,3 millions positifs pour la période.

La Société montre un bénéfice courant avant impôts de EUR 2,9 millions, car la perte opérationnelle décrite ci-dessus est plus que compensée par un dividende exceptionnel de EUR 4,7 millions reçu d'une filiale suédoise en cours de liquidation volontaire pour des raisons organisationnelles. Les charges et produits exceptionnels liés à la vente de l'activité Molecular ainsi qu'à des amortissements exceptionnels d'actifs et des prises de provisions liés au projet Essen amènent le résultat net pour la période à une perte de EUR 25 millions.

En conséquence, le Conseil d'administration recommandera à l'Assemblée générale, de ne pas verser de dividende pour l'année 2012.

Il est à noter que le Conseil d'administration a décidé de mettre fin à la réduction de capital initiée en 2012. Le Conseil d'administration ne convoquera pas d'Assemblée générale à ce sujet jusqu'à nouvel ordre.

Conformément à l'article 96, 6 du Code des Sociétés, le Conseil d'administration est d'avis que, malgré les pertes enregistrées durant les deux derniers exercices, les comptes annuels doivent être établis selon le principe

de continuité d'exploitation. En effet, les pertes proviennent d'événements non récurrents liés d'une part à la cession des participations dans la radiopharmacie et d'autre part à l'évolution d'un litige avec un client de la Société. Les perspectives opérationnelles récurrentes de la Société restent positives et le Conseil d'administration estime que la Société remplira ses engagements bancaires tout au long de 2013.

IBA est actuellement engagée d'une part dans des discussions et dans une procédure d'arbitrage relatives à un différend qui oppose la Société à un de ses clients, et d'autre part, à une demande de dédommagements de l'acheteur de l'activité radiopharmaceutique cédée en 2012. Le Conseil d'administration a pris certaines hypothèses de résolution du litige avec le client qui conduisent à une évaluation de quelque EUR 9,3 millions des actifs nets liés à ce projet. Par ailleurs, le Conseil d'administration a enregistré des provisions afin de couvrir les montants qu'il estime probable de devoir payer dans le cadre de la cession de l'activité radiopharmaceutique, sans que ce montant ne couvre l'entièreté de la demande de dédommagements. Au cas où la résolution de ces litiges s'écarterait des hypothèses retenues, cela pourrait avoir un impact significatif sur la valorisation des actifs nets et des provisions dont question ci-dessus.

À fin 2012, la Société possède six succursales en Tchéquie à Prague, en France à Orsay, en Pologne à Cracovie, en Italie à Trento, en Corée à Séoul, en Russie à Moscou et en Suède à Uppsala. Ces succursales ont été constituées dans le cadre des activités de Protonthérapie.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

LA RÉUNION DU CONSEIL DU 30 MARS 2012,

ayant à statuer sur l'approbation du plan d'acquisition d'actions pour les employés et collaborateurs de IBA SA et de ses filiales belges, a donné lieu à l'application de la procédure de conflit d'intérêts d'administrateurs visée à l'article 523 du Code des Sociétés. Ce conflit d'intérêts a concerné les administrateurs-délégués en leur qualité de bénéficiaires dudit plan. "Les administrateurs concernés par le conflit d'intérêts décident de ne pas assister aux délibérations relatives aux propositions à l'ordre du jour, ni de prendre part au vote. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les termes du plan d'acquisition d'actions pour les employés et les collaborateurs de IBA SA et de ses filiales belges et les termes du rapport spécial du Conseil rédigé en application de l'article 596 du Code des Sociétés. La décision du Conseil a ensuite été communiquée aux administrateurs-délégués." Ce plan n'a finalement pas été offert, le prix de souscription étant supérieur au prix du marché au moment de la période de souscription.

LA RÉUNION DU CONSEIL DU 29 AOÛT 2012,

ayant à statuer sur le lancement d'un plan d'options sur actions, a donné lieu à l'application de la procédure de conflit d'intérêts d'administrateurs visée à l'article 523 du Code des Sociétés.

Les membres approuvent le principe du lancement de ce plan ainsi que les termes du rapport spécial du Conseil annexé au présent procès-verbal. À l'exception du Président et du Vice-président du Conseil et du Président du Comité d'audit, tous les membres du Conseil ont vocation à être repris dans ce plan. Jean-Michel Vanderhofstadt précise toutefois ne pas souhaiter être repris dans la liste des bénéficiaires. Les autres administrateurs, en qualité de bénéficiaires du plan, déclarent avoir un intérêt patrimonial direct et soulèvent une situation de conflit d'intérêts au sens de

l'article 523 du Code des Sociétés. Ils ne participent plus aux débats.

Après discussion, le Président et le Vice-président du Conseil, le Président du Comité d'Audit et Jean-Michel Vanderhofstadt approuvent donc à l'unanimité le lancement d'un plan de warrants à concurrence de 880 000 warrants et, sous réserve d'aménagements demandés par la FMSA, approuvent par voie de conséquence les termes du projet de rapport spécial du Conseil rédigé en application des articles 583, 596 et 598 du Code des Sociétés annexé au présent procès-verbal.

"Pour autant que de besoin, ils donnent mandat aux administrateurs-délégués de procéder à la signature du rapport spécial final et délèguent au Chief Executive Officer le pouvoir de fixer les modalités précises d'attribution et d'exercice des warrants (à l'exclusion de la décision d'attribution qui sera prise par le Comité de rémunération), étant entendu que ces modalités pourront dans certains cas être adaptées en considération de la situation particulière des bénéficiaires et des réglementations nationales auxquelles seront soumis l'offre ou l'exercice des warrants."

LA RÉUNION DU CONSEIL DU 4 DÉCEMBRE 2012,

ayant à statuer sur l'octroi d'un prêt à Belgian Anchorage SCRL, a donné lieu à l'application de la procédure de conflit d'intérêts d'administrateurs visée à l'article 523 du Code des Sociétés et à l'application de la procédure applicable aux transactions avec une société liée visée à l'article 524 du Code des Sociétés.

NATURE DE L'OPÉRATION :

Les membres ont été informés de la demande de Belgian Anchorage SCRL, actionnaire de référence de IBA SA de se faire octroyer un prêt d'un montant en principal de EUR 1 100 000.

Le prêt aurait les caractéristiques suivantes:

➤ Montant en principal : EUR 1 100 000.

- Taux d'intérêt : Euribor 12 mois plus 300 points de base.
- Échéance : 30 juin 2013.
- Remboursement anticipé : autorisé à tout moment sans pénalité.
- Paiements : principal et intérêts à l'échéance ou à la date de remboursement.
- Gage sur 200 000 actions de la Société détenues par Belgian Anchorage SCRL.

COMMUNICATION D'UN CONFLIT D'INTÉRÊTS AU SENS DE L'ARTICLE 523 DU CODE DES SOCIÉTÉS :

Avant d'aborder les débats, les administrateurs suivants font part, dans le cadre de cette opération, de l'existence d'un intérêt opposé potentiel de nature patrimoniale au sens de l'article 523 du Code des Sociétés :

- Saint-Denis SA représenté par Pierre Mottet,
- Bayrime SA représenté par Eric de Lamotte,
- Olivier Legrain,
- Yves Jongen.

Les administrateurs susmentionnés indiquent que le conflit d'intérêts résulte du fait (i) qu'ils détiennent directement ou indirectement une participation dans Belgian Anchorage SCRL ou (ii) qu'ils sont administrateurs de cette dernière.

Le Conseil d'administration prend acte de la déclaration des administrateurs susmentionnés et constate qu'ils quittent la réunion.

APPLICATION DE L'ARTICLE 524 DU CODE DES SOCIÉTÉS :

Étant donné que l'opération envisagée concerne les relations de la Société avec l'une des entreprises liées à la Société au sens de l'article 524, §1, 1° du Code des Sociétés, les dispositions de cet article doivent être respectées et cette question a donc été soumise à un comité d'administrateurs indépendants (ci-après le "Comité") composé du Professeur Mary Gospodarowicz, Windi SPRL (représentée par Yves Windelincx) et la SCS Marcel Miller (représentée par Marcel Miller).

Le Comité s'est réuni le 4 décembre 2012 à 14 heures.

Conformément à l'article 524, §2 du Code des Sociétés, le Comité a fait rapport au Conseil d'administration sur la description de la nature des opérations à évaluer, leur intérêt ou leur inconvénient pour la Société et pour ses actionnaires, une estimation des conséquences financières de celles-ci sur le patrimoine de la Société et sur le préjudice éventuellement causé à la Société eu égard à sa politique suivie.

Ce rapport au Conseil a été fait dans les termes suivants :

"Un Comité des administrateurs indépendants a été constitué en exécution de l'article 524 du Code des Sociétés. Ce Comité s'est réuni le 4 décembre 2012 à 14 heures.

1. Description de la nature de l'opération à évaluer

Belgian Anchorage SCRL est l'actionnaire majoritaire de IBA SA. Sa détention de titres de IBA SA est sa seule activité et son seul actif. Au 10 août 2012, Belgian Anchorage SCRL détient 28,4% des actions d'IBA SA.

Belgian Anchorage SCRL doit faire face à une échéance d'intérêts dans le cadre d'un crédit qu'elle a souscrit auprès de la banque ING Belgique (le "Crédit"). Cette échéance d'intérêts représente un montant de EUR 1 100 000. Afin d'assurer les engagements de Belgian Anchorage SCRL dans le cadre du Crédit, ING Belgique dispose d'un gage sur 4 187 550 actions de la Société détenues par Belgian Anchorage SCRL.

Pour assurer le remboursement du Crédit et le paiement des échéances en intérêts, Belgian Anchorage SCRL doit bénéficier de remontées d'argent de la part de IBA SA. Par le passé, ces remontées ont pris la forme de paiement de dividendes ou de remboursement de primes d'émission.

IBA SA avait programmé une telle remontée d'argent par voie de réduction de primes d'émission. Cette opération avait été proposée à l'Assemblée générale extraordinaire (AGE) du lundi 24 septembre 2012. Lors de cette assemblée, les actionnaires (en ce compris Belgian Anchorage SCRL) ont voté un nouvel ajournement de la décision sur la base d'une recommandation du Conseil d'administration. En effet, comme indiqué lors de la publication

des résultats semestriels fin août 2012, la cession de la participation minoritaire dans Pharmalogic (activité Molecular d'IBA au Canada) a été reportée et le contentieux sur Essen, même s'il semble en voie de résolution, n'est pas encore assez proche d'une conclusion pour donner toute la visibilité attendue. Le Conseil d'administration a donc fait valoir que les éléments qui avaient justifié la mise en continuation en juillet 2012 n'avaient pas évolué suffisamment et a proposé un nouveau report de la décision.

En lieu et place de cette opération de remboursement de primes d'émission, Belgian Anchorage SCRL a récemment sollicité de la part de IBA SA l'octroi d'une avance à court terme de EUR 1 100 000 lui permettant de faire face à l'échéance du paiement des intérêts.

Le prêt aurait les caractéristiques suivantes:

- Montant en principal : EUR 1 100 000.
- Taux d'intérêt : Euribor 12 mois plus 300 points de base.
- Échéance : 30 juin 2013.
- Remboursement anticipé : autorisé à tout moment sans pénalité.
- Paiements : principal et intérêts à l'échéance ou à la date de remboursement.
- Gage sur 200 000 actions de la Société détenues par Belgian Anchorage SCRL. Le Comité est appelé à se prononcer sur cette opération.

2. Procédure

L'article 524 du Code des Sociétés autorise le Comité à se faire assister par un ou plusieurs experts indépendants. Après en avoir délibéré, les membres du Comité estiment que l'opération soumise à leur approbation ne présente pas une technicité telle qu'elle impose un recours à l'assistance d'experts.

Le Comité a donc décidé de ne pas faire appel à un expert indépendant.

3. Intérêt ou inconvenient pour la Société et pour ses actionnaires

3.1. Le Comité estime tout d'abord que la Société a un intérêt direct à l'octroi de ce prêt dans la mesure où il participe au maintien de la solidité financière de son actionnaire de référence et que cette solidité financière est

essentielle pour la Société. À défaut d'octroi de ce prêt, il est possible qu'ING Belgique procède à la réalisation d'une partie de son gage sur actions et que les actions cédées soient mises sur le marché. De telles mises sur le marché pourraient avoir des conséquences négatives sur le cours de l'action IBA. Elles pourraient également remettre en cause la présence d'un actionnaire de référence qui est stable et fidèle depuis la création de la Société et assure son ancrage belge, et exposer la Société à des prises de contrôle qui pourraient s'avérer préjudiciables à l'intérêt social de la Société, ses actionnaires, partenaires, collaborateurs et/ou employés.

3.2. Le Comité s'est fait confirmer par ailleurs que les principaux créanciers de la Société étant la SRIW dans le cadre d'un emprunt obligataire de EUR 10 M et la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le cadre d'un crédit de EUR 30 M ont été informés de l'opération. La BEI n'a pas formellement réagi à cette information. Comme prévu contractuellement, la SRIW a expressément accepté l'opération par courrier du 17 octobre 2012. Le Comité s'est fait par ailleurs confirmer qu'une telle acceptation formelle de l'opération n'était pas nécessaire de la part de la BEI.

3.3. Le Comité constate ensuite que l'octroi d'un prêt entre dans l'objet social de la Société. Ce dernier comprend en effet toutes opérations financières se rapportant indirectement à la recherche, au développement, à l'acquisition de droits de propriété industrielle, en vue de l'exploitation, la fabrication et la commercialisation d'applications et d'équipements dans le domaine de la physique appliquée.

Le maintien de l'ancrage belge assuré par le prêt est de surcroît une des conditions essentielles au maintien du prêt de la SRIW qui interdit (a) un transfert hors du territoire de la Région wallonne du quartier général du groupe auquel appartient la Société, c'est-à-dire de la société qui comptablement consolide les comptes et élaboré la stratégie ou opère des activités de centralisation de l'administration et des finances dudit groupe, de gestion des ressources humaines, de la politique produits et marchés et du développement international, ainsi que, plus particulièrement, la création et

la R&D ; et (b) une délocalisation en dehors de la Région wallonne du siège social ou des activités actuelles de production ou de R&D de la Société.

3.4. Le Comité estime également que Belgian Anchorage SCRL sera en mesure de rembourser ce prêt moyennant les distributions de dividendes et/ou remboursements en capital à effectuer par la Société à ses actionnaires. Il estime en effet que, sur base des dires du Management et du Vice-président du Conseil en charge du dossier, le règlement du dossier Essen évolue favorablement.

Le Management de la Société ayant expressément confirmé qu'une somme de EUR 1 100 000 pouvait être rendue disponible par tirage sur les lignes de crédit à court terme pour l'octroi de ce prêt et n'empêchait pas le développement et/ou financement d'autres projets de la Société, le Comité ne perçoit pas d'inconvénient particulier à l'octroi du prêt. Afin d'assurer la protection des intérêts de la Société et de s'assurer que le prêt est souscrit à des conditions de marché, le Comité estime toutefois nécessaire qu'un gage sur 200 000 actions de la Société détenues par Belgian Anchorage soit constitué.

4. Estimation des conséquences financières de l'opération sur le patrimoine de la Société et sur le préjudice éventuellement causé à la Société eu égard à sa politique suivie

Le Comité constate que le taux d'intérêt convenu est un taux conforme au marché, car il est conforme aux conditions octroyées par ING Belgique à Belgian Anchorage. Ce taux est supérieur à celui que la Société devrait payer si elle devait emprunter les fonds. D'autre part, les sûretés sont identiques à celles octroyées à ING Belgique.

Le Groupe IBA (constitué de IBA SA et de ses filiales) dispose d'une trésorerie de EUR 12,8 M au 31 octobre 2012. À échéance du 30 juin 2013, tenant compte d'une opération de remboursement de prime d'émission à effectuer avant le 30 juin 2013, IBA SA prévoit de conserver une trésorerie positive entre 10 millions et plus de 50 millions en fonction des scénarios étudiés.

Comme précisé au point 3, IBA SA n'a pas de projet de développement et/ou de financement qui serait annulé, entravé ou reporté par l'octroi

du prêt. Le prêt ne constitue donc pas un frein à la politique suivie par IBA SA.

5. Conclusion

En conclusion, le Comité estime que le prêt assorti d'un gage sur 200 000 actions de la Société est conforme à l'intérêt social de IBA SA, n'entrave pas la politique suivie par la Société et est consenti à des conditions normales de marché.

Délibération :

Le Conseil d'administration constate que la procédure prévue par l'article 524 du Code des Sociétés a été respectée.

Après avoir pris connaissance du rapport du Comité, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité des membres présents, de suivre l'avis qu'il a émis et d'octroyer le prêt dont question au point 1 à Belgian Anchorage SCRL.

Le Conseil d'administration approuve donc à l'unanimité l'octroi de ce prêt et mandate Monsieur Olivier Legrain et Windi SPRL représentée par Yves Windelincx aux fins de mettre en œuvre l'opération et de conclure et signer la convention nécessaire à sa réalisation.

Information du Commissaire :

Avant de procéder à la signature du présent procès-verbal, la Société a informé le Commissaire des intérêts opposés, conformément à l'article 523 du Code des Sociétés ainsi que des termes du rapport du Comité rendu en exécution de l'article 524 du Code des Sociétés.

Le Commissaire a émis un jugement positif quant à la fidélité des données indiquées dans l'avis du Comité et dans le procès-verbal du Conseil. Cet avis du Commissaire est attaché au procès-verbal.

Publications :

Le contenu de ces résolutions, l'avis du Comité et l'appréciation du Commissaire seront intégralement repris dans le rapport annuel conformément aux articles 95, 523 et 524 du Code des Sociétés."

COMPÉTENCE ET INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Conformément à l'article 96, 9° du Code des Sociétés, le Conseil d'administration d'IBA informe que Monsieur Yves Windelincx, président du Comité d'audit et membre du Conseil d'administration depuis 2010, est l'ex-Président-Directeur-Général du Comité de Direction du Groupe Ducroire, spécialisé en assurance-crédit à la grande exportation. À ce titre, il a participé à de nombreux Comités d'audit, de même qu'il a dû étudier et gérer

l'assurance et le financement de grands projets à hauts risques. Il est administrateur indépendant dans différentes autres sociétés (notamment Besix, Desmet Engineers and Contractors, Balteau, Concordia, l'Agence pour le Commerce extérieur). Dans deux d'entre elles, il est également membre ou Président du Comité d'audit. Yves Windelincx n'exerce plus de fonction exécutive dans aucune société.

ACQUISITIONS ET DÉSINVESTISSEMENTS SIGNIFICATIFS RÉALISÉS EN 2012

Le 9 janvier 2012, IBA et SK Capital Partners, un fonds privé d'investissement basé aux États-Unis, ont signé un accord pour créer Rose Holding SARL, une société qui reprend les actifs et passifs destinés à être cédés issus de la division Radiopharmaceutique d'IBA. La transaction a été finalisée le 2 avril 2012, et depuis cette date, SK Capital Partners possède 60% de la nouvelle société, et IBA 40%.

Les partenaires ont également convenu de se répartir de manière égale les coûts de développement du portefeuille des nouvelles molécules brevetées au travers d'une société conjointe séparée. En reconnaissance des investissements déjà consentis par IBA, les profits de celle-ci bénéficieront à 60% à IBA et

à 40% à SK Capital, mais les décisions se font de manière jointe. En conséquence, IBA SA a donc cédé le 2 avril 2013 à SK Capital Partners 40% de la société nouvellement créée par apport d'actifs IBA Molecular Compound Development SARL.

En 2012, IBA a acquis 100% de la société de droit russe Particle Engineering Solutions pour un montant en numéraire d'environ EUR 0,5 million. Cette société est destinée à servir de plate-forme pour l'installation et la maintenance des projets actuellement en cours de réalisation tant en protonthérapie qu'en accélérateurs de particules, et possède toutes les licences nécessaires pour ce faire sur le territoire russe.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

À côté des risques auxquels sont exposées toutes les sociétés industrielles, une liste de facteurs de risques significatifs spécifiques à l'activité d'IBA est reprise ci-après. Cette liste ne prétend pas être exhaustive.

AUTORISATIONS

Plusieurs produits et équipements fournis par IBA sont soumis à une autorisation de mise sur le marché ou à l'enregistrement en tant qu'équipements médicaux ou produits pharmaceutiques. Ces autorisations sont nécessaires dans chaque pays où IBA

veut commercialiser un de ses produits ou équipements. Pour les équipements de protonthérapie, à fin 2012, IBA disposait des autorisations de mise sur le marché pour les États-Unis (FDA), pour l'Union européenne (LRQA), pour l'Australie (TGA), pour la Chine (SDA), pour la Russie (Gost-R) et la Corée du Sud (KFDA). Ces autorisations peuvent toujours être remises en cause par les autorités compétentes. Du fait des évolutions technologiques des équipements d'IBA, des autorisations complémentaires doivent par ailleurs être sollicitées. C'est le cas en particulier du *Proteus® ONE* en cours de développement.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

La Société continue d'investir de façon importante en recherche et développement, et il ne faut pas négliger la probabilité qu'un de ses développements de prototype ou de nouvelle molécule ne soit pas commercialisable ou devienne obsolète en cours de développement suite à des évolutions technologiques concurrentes.

REMBOURSEMENT DE SOINS DE SANTÉ

L'intervention des organismes de remboursement de soins de santé dans les frais de diagnostic par scanner PET (Tomographie par Émission de Positrons), SPECT (Tomographie par Émission Monophotonique) ou dans les frais de traitement de certaines maladies pour lesquelles le matériel construit par IBA intervient directement ou indirectement est sujette à révision. L'attitude de ces organismes en matière de remboursement de soins de santé aura une influence sur le volume de commandes qu'IBA pourra obtenir. Les interventions de ces organismes de remboursement de soins de santé sont très différentes d'un pays à l'autre.

COUVERTURE D'ASSURANCE POUR PRODUITS LIVRÉS ET À LIVRER

L'utilisation des produits fabriqués par IBA peut l'exposer à certaines actions en responsabilité. IBA maintient une couverture d'assurance pour se protéger en cas de dommage résultant d'une action en responsabilité civile ou du fait de ses produits. En particulier, dans un pays

comme les États-Unis, où le moindre incident peut donner lieu à d'importantes actions en justice, le risque qu'un patient, non satisfait des prestations reçues avec des produits fournis par IBA, assigne cette dernière ne peut être exclu. La Société ne peut garantir que ses couvertures d'assurances seront toujours suffisantes pour la protéger contre un tel risque ou qu'il lui sera toujours possible de se couvrir contre de tels risques.

RISQUES DE CHANGE

La Société est exposée aux risques de change lors de la conclusion de certains contrats en devises ou à l'occasion d'investissements à l'étranger. Dans toute la mesure du possible, la Société met en place les instruments financiers nécessaires pour limiter son exposition à de tels risques. Les objectifs et la politique de la Société en matière de gestion des risques financiers, de même que la politique de la Société quant au risque de prix, de liquidité et de trésorerie sont plus amplement décrits dans les notes aux comptes consolidés de la Société dans la section réservée.

RISQUE DE DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

La Société prend des participations dans des sociétés dont le secteur d'activité est complémentaire à celui d'IBA. Dans la plupart des cas, il s'agit de sociétés récemment créées, et dans des secteurs innovants. IBA ne peut garantir que tous ces investissements seront générateurs de profits dans le futur et que certains projets ne seront pas arrêtés purement et simplement. Dans certains cas, IBA place également ses surplus de trésorerie dans des instruments financiers très liquides et à haut rating (AAA), mais ne peut toutefois présumer des changements brutaux de ces ratings, ni de modifications de marché entraînant la disparition de cette liquidité.

RISQUE DE DÉMANTÈLEMENT

IBA conserve 2 centres qui abritent des cyclotrons en activité. À cet égard, elle s'engage à prévoir les moyens pour remettre en état le site d'exploitation sur lequel elle poursuit ses activités. IBA a également conservé dans le cadre de la transaction de vente de ses activités radiopharmaceutiques une responsabilité

pour 5 ans si les fonds cantonnés pour couvrir le décommissionnement des installations de Saclay en France devaient devenir inférieurs à la provision actualisée, sur une période courant jusqu'à 2021 ou 2042 selon les cas. Les risques encourus découlent d'une part de l'évolution possible du taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation (TEC30) et d'autre part du rendement qui sera obtenu sur les actifs confiés à la gestion d'une société indépendante de gestion d'actifs.

DÉPENDANCE VIS-A-VIS DE CERTAINS MEMBRES DU PERSONNEL

Depuis sa constitution, le nombre de personnes hautement qualifiées que la Société emploie a fortement augmenté. Il est néanmoins possible que la défection de certains membres-clés du personnel, possédant une compétence spécifique, puisse affecter momentanément une des activités de l'Entreprise.

DÉPENDANCE VIS-A-VIS D'UN CLIENT PARTICULIER OU D'UN NOMBRE LIMITÉ DE COMMANDES

De manière générale, la clientèle d'IBA est diversifiée et localisée sur plusieurs continents. Pour ses équipements, en particulier pour les systèmes de protonthérapie, la Société dépend d'un nombre de commandes par an dont la réalisation s'étend en général sur plusieurs exercices comptables. La réalisation d'une commande en plus ou en moins ou pour des produits différents de ceux prévus en début d'année est une caractéristique du domaine d'activité qui peut avoir un impact significatif sur plusieurs exercices comptables. Inversement, le délai de réalisation du carnet de commandes de la Société lui procure une bonne visibilité sur son activité plusieurs mois à l'avance.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (BREVETS)

La Société est détentrice de droits de propriété intellectuelle. Certains de ces droits relèvent du savoir-faire lié à certains membres du personnel ou à certains procédés de production et ne sont pas protégés par des brevets.

La Société a déposé des brevets mais il ne peut être garanti que ces brevets seront suffisamment larges pour protéger les droits de propriété intellectuelle de la Société et empêcher l'accès de la concurrence à une technologie semblable. La Société ne peut garantir que la défection de certains membres de son personnel n'aura pas de conséquences néfastes sur ses droits de propriété intellectuelle.

CONCURRENCE ET RISQUE D'OBSCOLESCENCE RAPIDE D'UN PRODUIT

Actuellement, IBA n'a pas de concurrent direct couvrant l'ensemble des marchés où elle est présente. Mais sur certains de ces marchés, elle fait face à quelques concurrents qui comptent parmi les plus grandes sociétés du monde. Ces concurrents disposent de réseaux commerciaux et, surtout, de moyens financiers importants et sans comparaison avec ceux d'IBA. Il n'est également pas exclu qu'une technologie nouvelle, notamment une thérapie révolutionnaire dans le traitement du cancer qui rendrait obsolète une partie de la gamme actuelle des produits d'IBA, puisse être mise au point. Le développement d'une nouvelle thérapie et sa commercialisation requièrent toutefois une période relativement longue.

PÉNALITÉS ET GARANTIES

Il arrive qu'à certains contrats soient attachées des garanties ou des pénalités qui s'élèvent en général à quelques pour-cent du montant du contrat dans les contrats de ventes classiques mais à des montants plus considérables dans le cadre des partenariats publics privés dans la mesure où les pénalités doivent y couvrir le financement associé. De telles clauses sont applicables à un nombre limité de contrats et sont présentes essentiellement dans le cadre des contrats de protonthérapie. Il ne peut donc être exclu qu'une telle clause de garantie ou de pénalité soit exercée un jour par un client.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES

En janvier 2013, IBA a annoncé la signature d'un contrat avec Apollo Hospitals, un des plus importants groupes de soins médicaux en Asie et le premier groupe d'hôpitaux privés en Inde, pour installer le tout premier centre de protonthérapie dans ce pays. Cet accord,

qui s'élève à environ EUR 50 millions, porte sur l'équipement et les services associés pour l'installation du Centre de Protonthérapie Apollo, ainsi que sur un contrat de maintenance et d'opération à long terme.

PERSPECTIVES GÉNÉRALES POUR 2013

La position de leader de marché et les perspectives de croissance en protonthérapie restent excellentes pour IBA, et la Société s'attend à accroître sa part dans le marché des solutions compactes d'ici 2014 avec l'approbation FDA du *Proteus®ONE**.

Le carnet de commandes de EUR 244 millions dans la division Protonthérapie et Accélérateurs donne une bonne visibilité sur les revenus des 12 à 24 prochains mois. Les revenus des contrats de service vont également bénéficier au secteur de la protonthérapie puisque les contrats d'équipement sont généralement associés à des contrats de service pour des durées moyennes allant de 5 à 10 ans.

IBA Dosimétrie est également bien positionnée grâce son portefeuille de produits en croissance dans le domaine de l'assurance qualité pour les traitements par radiothérapie, en particulier dans les pays émergents (les pays de la zone BRIC principalement).

IBA s'attend à une croissance modérée pour 2013, avec comme prévisions de prises de commande de 8 à 12 salles de traitement, et à des revenus liés aux contrats de service en hausse, qui passeront d'approximativement EUR 17 millions en 2012 à EUR 24 millions en 2013. La Société devrait continuer à montrer des améliorations de sa profitabilité opérationnelle dans les prochains trimestres au fur et à mesure que les initiatives d'efficacité et de productivité seront déployées. IBA s'attend à publier des résultats nets positifs pour 2013.

La dette nette devrait se réduire significativement en 2013 avec l'acceptation partielle du projet Trento qui entraînera le remboursement de la majeure partie d'un crédit fournisseur de EUR 30 millions au cours du second semestre.

À moyen terme, la Direction d'IBA est convaincue que le Groupe peut atteindre une croissance moyenne des revenus de 5% à 10% sur les trois prochaines années et parvenir à une marge opérationnelle de 10% d'ici la fin 2014, et ce malgré les investissements nécessaires pour réaliser les livraisons des premiers exemplaires du *Proteus®ONE** durant cette période.

Cisbio Bioassays SAS et Pharmalogic PET Service of Montreal Inc. sont toujours en actifs destinés à être cédés. La vente de ces activités devrait encore améliorer la profitabilité et la situation financière nette de l'Entreprise.

* *Proteus®ONE* est la marque déposée d'une nouvelle configuration du *Proteus®235*, qui comprend de nouveaux développements sous réserve de l'approbation d'autorités compétentes (FDA, Organismes Européens Notifiés, et al.) avant la commercialisation.

DÉCLARATION DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

IBA présente dans sa charte de gouvernance d'entreprise (la "charte") la philosophie, la structure et les principes généraux qui président à l'organisation de la gouvernance d'entreprise dans la Société. Cette charte est disponible sur le site internet de la Société www.iba-worldwide.com.

La Société a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 comme son code de référence et estime qu'elle s'y conforme, à une exception près : la composition du Comité d'audit. Compte tenu des compétences complémentaires et approfondies des membres actuels, la Société ne compte actuellement qu'un membre indépendant sur trois, au lieu de la majorité suggérée par le Code. La Société prévoit de se conformer entièrement au Code dès qu'elle aura trouvé les candidats adéquats.

CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Conformément aux dispositions légales requises par la loi du 6 avril 2010 et en accord avec les recommandations du Code de gouvernance d'entreprise de 2009, les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par IBA dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière sont décrites comme suit :

ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

Lors de l'établissement des objectifs annuels du Groupe, ceux-ci sont déclinés au niveau des divisions opérationnelles, des départements et de chaque collaborateur. La procédure d'évaluation annuelle permet de s'assurer du suivi de ces objectifs.

L'organisation du département comptable et financier s'inscrit dans ce processus. Le Chief Executive Officer (CEO) et le Chief Financial Officer (CFO) conviennent conjointement des objectifs du département, et le CFO prend en charge la répartition de ceux-ci entre les différents niveaux de la hiérarchie. Le département des Ressources humaines en

collaboration avec le Management a établi une bibliothèque des fonctions dans laquelle sont consignées les descriptions de postes nécessaires à l'organisation des activités du Groupe IBA. La responsabilité de chaque intervenant dans l'établissement des comptes et de l'information financière est identifiée à travers ce processus.

Les principes comptables appliqués à travers le Groupe sont édictés dans un manuel comptable. Ce manuel, disponible sur l'intranet de la Société, est suivi lors de l'établissement périodique des comptes par les filiales. Le processus d'élaboration des états financiers consolidés est supporté par un ensemble d'instructions visant à guider les filiales dans l'établissement de leurs comptes locaux.

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

La consolidation des états financiers est effectuée mensuellement. Cette procédure permet de mettre en exergue les éventuelles nouvelles problématiques comptables.

À cet effet, le département financier collabore étroitement avec le département juridique ainsi qu'avec les auditeurs externes afin de s'assurer d'une prise en compte adéquate des changements de législation et l'évolution des normes comptables.

Ces efforts sont joints afin de répondre aux objectifs de la Société en matière d'établissement de l'information, en termes de respect du droit des sociétés, de délais et de qualité.

Le contrôle des risques, pouvant affecter le processus d'établissement de l'information financière, est informel. L'identification et l'évaluation des risques sont réalisées par le Management lors de sa gestion quotidienne.

Le Management exécutif met en œuvre un ensemble d'outils de contrôles et d'analyses afin d'identifier, d'évaluer et de suivre les risques financiers et opérationnels, parmi ceux-ci :

- Un tableau de bord mensuel (versus budget, versus l'année précédente);

- Un plan stratégique à 5 ans et un budget annuel ;
- Des tableaux de prévision de trésorerie ;
- Des fiches de suivi de projets ;
- Des procédures d'établissement des documents techniques ;
- Des formulaires de demande d'approbation d'investissements et de recrutement ;
- Un tableau des commandes fermes et en cours pour le segment Équipements ;
- Les mises en place d'une matrice de signature pour tous les engagements du Groupe auprès des tiers ;
- La mise en place de pouvoirs bancaires à signature double de manière à empêcher la gestion de comptes par une personne isolée ;
- La nomination d'un Chief Compliance Officer en charge du respect des différentes procédures ainsi que du code de conduite des affaires en vigueur au sein du Groupe et auprès de qui chacun des employés est, en toute discrétion, à même de rapporter tout incident ou événement de nature à représenter un risque pour le Groupe.

Les responsabilités de chaque collaborateur en matière de gestion des risques s'établissent lors de l'attribution des tâches à effectuer pour la préparation des différents outils d'analyses.

Le Conseil d'administration et le Comité d'audit assurent leur mission de surveillance de la gestion des risques essentiellement par la revue des outils d'analyses présentés par le Management exécutif tels que :

- Tableau de bord mensuel ;
- Suivi des investissements et analyse des risques ;
- Analyse des réalisations et performance en matière de recherche et développement ;
- Approbation du plan stratégique et des budgets de l'exercice suivant ;
- Revue de la situation de trésorerie.

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Un contrôle rapproché des risques auxquels la Société est sujette est effectué par

l'intermédiaire des contrôleurs de gestion et d'un analyste financier indépendant des divisions opérationnelles. Ces deux acteurs participent à l'identification de problèmes comptables nouveaux, à l'application des procédures comptables adéquates et s'assurent de la préservation des actifs. À travers leurs travaux, ils restent également vigilants à toute situation pouvant s'apparenter à des cas de fraude interne ou externe. Un programme de tests complémentaires et des actions spécifiques sont menés lorsqu'une situation à risque est identifiée.

Les contrôles visant la procédure de clôture des comptes locaux, l'approbation des paiements, la facturation, la gestion des stocks et autres activités ordinaires sont organisés localement. Les procédures d'établissement des états financiers sont contrôlées par les responsables financiers locaux et le contrôleur de gestion de la division à laquelle l'entité appartient. Il s'agit d'une structure croisée entre les collaborateurs des divisions opérationnelles et les responsables financiers des entités légales.

Certaines opérations sont centralisées au niveau du Groupe. Les membres du Management exécutif sont directement impliqués dans la validation et l'approbation de ces opérations, permettant un contrôle sur l'élaboration des informations comptables et financières aux niveaux suivants :

- L'activité de recherche et développement ;
- Les investissements et désinvestissements en immobilisations incorporelles, corporelles et financières, selon une matrice d'approbation ;
- Contrats à long terme et contrats de partenariat ;
- Trésorerie, financement et instruments financiers ;
- Surveillance des pouvoirs de signature et délégations de pouvoir locaux ;
- Opérations sur capital ;
- Provisions et engagements.

Les activités de contrôle sont complétées par le fait que les procédures d'établissement des états financiers du Groupe sont applicables

dans toutes les entités du périmètre de consolidation. Le résultat des revues effectuées par les auditeurs externes locaux est partagé directement avec le département financier du Groupe.

INFORMATION ET COMMUNICATION

La disponibilité et la pertinence des informations comptables et financières sont assurées par les outils d'analyses précédemment cités et par l'environnement informatique.

Bien que l'environnement informatique reste actuellement encore hétérogène (amélioration en cours - SAP/Synergy), les systèmes informatiques sont suffisamment sécurisés par :

- Un processus de droit d'accès aux données et aux programmes ;
- Un dispositif de protection antivirus ;
- Un système de protection en cas de travail en réseau ;
- Un dispositif de sauvegarde et de conservation des données ;
- Des mesures de continuité de service.

Un portail centralise les incidents, demandes d'information et requêtes diverses que tout collaborateur a concernant les services informatiques. Le département informatique collabore avec les consultants adéquats suivant les besoins identifiés. Les relations avec ces prestataires de services sont définies contractuellement.

Les mesures de sécurité font l'objet de tests périodiques afin de s'assurer de leur efficacité. La maintenance du système informatique est un objectif à part entière du département.

L'information comptable et financière est remontée aux organes de gestion mensuellement sur la base des commentaires établis par les contrôleurs de gestion et la consolidation des états financiers. Ces informations sont établies à l'attention des Présidents de division et de la Direction financière et publiées via un outil web-based. Les projets de comptes annuels, le budget, le plan stratégique et le suivi des investissements et de la trésorerie sont présentés au Comité d'audit avant d'être soumis au Conseil

d'administration. Par ailleurs, Le Conseil d'administration est régulièrement informé de l'état financier du Groupe via des tableaux de bord mensuels.

La communication de l'information financière au marché est gérée par les départements juridique, communication et finance de l'organisation. La concentration de l'actionnariat sur le marché belge permet de centraliser cette gestion, dans laquelle le CFO prend une part active, sur un nombre limité de personnes. Un échéancier récapitulant les obligations périodiques en matière de communication de l'information financière est disponible au niveau Groupe, précisant la nature et l'échéance de chaque obligation. Une procédure stipule les personnes responsables de l'établissement, de la validation et de la communication de l'information financière au marché, suivant qu'il s'agit d'une information réglementée ou non, à connotation commerciale ou financière.

PILOTAGE

L'évaluation du système de contrôle interne a essentiellement lieu lors de la revue par les organes de gestion des états financiers et des analyses établis par le département financier ainsi que lors du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques fait par le Comité d'audit.

Les outils d'analyses cités précédemment sont établis en accord avec les principes comptables validés par le Comité d'audit et le Conseil d'administration. Ils sont adaptés en fonction de l'évolution des activités et de l'environnement du Groupe si nécessaire. La pertinence de l'information et l'application adéquate de ces principes comptables sont révisées par le département financier lors de la préparation des états financiers et par les organes de direction lors de leurs revues successives.

Le CEO et le CFO présentent et commentent les états financiers au Comité d'audit et au Conseil d'administration trimestriellement et plus fréquemment, le cas échéant. Dans le cadre de sa mission, le Comité d'audit reçoit une synthèse des travaux de revue de contrôle effectués en interne soulignant les faiblesses identifiées. Il prend également connaissance

des remarques éventuelles des auditeurs externes sur les choix comptables et les règles d'évaluation retenus pour l'établissement des états financiers ainsi que leurs propositions d'actions à entreprendre vis-à-vis du contrôle interne.

LÉGISLATIONS OPA ET TRANSPARENCE

NOTIFICATIONS DANS LE CADRE DE LA LÉGISLATION SUR LA TRANSPARENCE

Aux termes de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans les émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et de son arrêté royal d'exécution du 14 février 2008, entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2008, et sur la base de l'article 34 des statuts de IBA SA, les actionnaires sont tenus de notifier leur participation à la FSMA et à IBA SA, pour autant qu'elle atteigne un seuil de 3%, puis de 5% ou un multiple de 5%.

IBA SA n'a pas reçu, au cours de l'exercice 2012, de notification dans ce cadre.

LÉGISLATION EN MATIÈRE D'OFFRES PUBLIQUES D'ACQUISITION – RÉGIME TRANSITOIRE

Aux termes de l'article 74 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, les personnes qui détiennent au 1^{er} septembre 2007, seules ou de concert, plus de 30% des titres avec droit de vote d'une société belge admise à la négociation sur un marché réglementé, ne sont pas soumises à l'obligation de lancer une offre publique d'acquisition sur les titres de ladite société, à condition notamment qu'elles aient adressé à la FSMA une notification de manière régulière et dans les délais prévus.

Dans ce cadre, le 13 août 2012, IBA a transmis à la FSMA les données actualisées au 10 août 2012 de la notification effectuée en vertu de l'article 74, §6 de la loi OPA. Les données actualisées sont les suivantes :

► Belgian Anchorage SCRL, ayant son siège social à 1150 Bruxelles, Clos des Salanganes 5, nr d'entreprise 0466.382.136, RPM Bruxelles, a maintenu sa participation dans le capital d'IBA SA au cours de ces douze derniers mois à 7 773 132 actions

(soit 28,4% des droits de vote dans IBA SA au 10 août 2012) ;

- l'Institut National des Radioéléments FUP, ayant son siège social à 6220 Fleurus, Zoning Industriel, avenue de l'Espérance 1, nr d'entreprise 0408.449.677, RPM Charleroi, a maintenu sa participation dans le capital d'IBA SA au cours de ces douze derniers mois à 1 423 271 actions (soit 5,2% des droits de vote dans IBA SA au 10 août 2012) ;
- l'Université catholique de Louvain ASBL, ayant son siège social à 1348 Louvain-la-Neuve, place de l'Université 1, nr d'entreprise 0419.052.272, RPM Nivelles, a maintenu sa participation dans le capital d'IBA SA au cours de ces douze derniers mois à 426 885 actions (soit 1,56% des droits de vote dans IBA SA au 10 août 2012) ;
- Sopartec SA, ayant son siège social à 1348 Louvain-la-Neuve, place de l'Université nr d'entreprise 0404.978.679, RPM Nivelles, a maintenu sa participation dans le capital d'IBA SA au cours de ces douze derniers mois à 529 925 actions (soit 1,94% des droits de vote dans IBA SA au 10 août 2012).
Au vu de ce qui précède, au 10 août 2012, ces parties détiennent donc ensemble une participation dans le capital d'IBA SA de 10 153 213 actions (soit 37,09% des droits de vote).

Pour rappel, bien qu'IBA Investments SCRL, ayant son siège social à 1348 Louvain-la-Neuve, Chemin du Cyclotron 3, nr d'entreprise 0471.701.397, RPM Nivelles, soit liée à Belgian Anchorage SCRL, elle n'est pas partie à l'accord d'action de concert auquel Belgian Anchorage SCRL, l'Institut des Radioéléments FUP, l'UCL et Sopartec SA sont parties.

ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Au 31 décembre 2012, IBA SA a pu constater ce qui suit:

Actionnaires de référence			Parties à l'action de concert		Personnes ayant procédé à une déclaration 74 §6 OPA	
SITUATION AU DÉNOMINATEUR 31 DÉCEMBRE 2012			Nombre de titres	%	Nombre de titres	%
27 365 028						
Belgian Anchorage SCRL	7 773 132	28,39%	7 773 132	28,39%	7 773 132	28,39%
IBA Investments SCRL	610 852	2,23%	N/A	N/A	N/A	N/A
IBA SA	75 637	0,28%	N/A	N/A	N/A	N/A
UCL ASBL	426 885	1,56%	426 885	1,56%	N/A	N/A
Sopartec SA	529 925	1,94%	529 925	1,94%	N/A	N/A
Institut des Radioéléments FUP	1 423 271	5,20%	1 423 271	5,20%	1 423 271	5,20%
TOTAL	10 839 702	39,60%	10 153 213	37,09%	9 196 403	33,59%

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES DE RÉFÉRENCE

Les actionnaires de référence d'IBA, Belgian Anchorage, l'UCL, Sopartec et l'IRE, qui ont déclaré agir de concert, ont conclu un accord qui viendra à échéance en 2013. Ce pacte d'actionnaires règle entre autres le partage d'informations et des droits de préférence sur la cession d'actions IBA. Les parties auxquelles ce pacte s'applique détiennent 10 153 213 actions ordinaires au 31 décembre 2012, représentant 37,09% des droits de vote de la Société.

Suivant les termes de ce pacte, en cas d'émission d'actions nouvelles par IBA, si l'un des actionnaires de référence n'exerce pas son droit de souscription préférentiel, ce droit sera attribué aux autres actionnaires de référence (et en premier lieu à Belgian Anchorage). Si un membre du pacte d'actionnaires cherche à céder ses actions IBA, les autres parties au pacte (et en premier lieu Belgian Anchorage) auront un droit de préemption pour l'acquisition de ces actions. Ce droit de préemption est soumis à certaines exceptions, et notamment ne s'applique pas dans le cas d'un transfert d'actions à Belgian Anchorage SCRL.

La Société n'a connaissance d'aucune autre relation ni accord particulier entre les actionnaires en vigueur au 31 décembre 2012.

ORGANES D'ADMINISTRATION ET COMITÉS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé de 9 membres. Les statuts et la charte imposent un équilibre au sein du Conseil d'administration entre les administrateurs indépendants, les administrateurs internes et les administrateurs qui représentent les actionnaires.

Le Conseil d'administration doit toujours être composé, à concurrence d'un minimum d'un tiers de ses membres, d'administrateurs indépendants et, à concurrence d'un minimum d'un tiers de ses membres, d'administrateurs proposés par les administrateurs-délégués (ci-après nommés les "administrateurs internes"). Parmi les administrateurs internes, deux administrateurs portent le titre d'administrateurs-délégués.

Le Conseil d'administration se réunit selon les besoins et au minimum quatre fois par an. Les sujets les plus significatifs débattus incluent la situation des marchés, les stratégies suivies (notamment au niveau des acquisitions effectuées au cours de l'exercice), les développements technologiques, l'évolution financière et l'encadrement du personnel.

Les rapports sur les sujets traités en Conseil d'administration sont transmis préalablement aux administrateurs afin de leur permettre d'exercer leurs compétences en connaissance de cause.

Au cours de l'année 2012, Le Conseil d'administration s'est réuni 12 fois, sous la

présidence de Monsieur Jean Stéphenne. Le niveau de participation des administrateurs au Conseil est élevé, la grande majorité d'entre eux ayant assisté à l'ensemble des Conseils d'administration. Seules neuf absences ont dû être constatées sur l'ensemble des conseils qui se sont tenus, ce qui représente un taux d'absentéisme de l'ordre de 6%. La Société estime que le taux de présence individuel des administrateurs ne constitue pas une information pertinente dans le cas d'espèce et qu'elle ne mérite dès lors pas d'être mentionnée dans le présent rapport.

Sur proposition du Comité de nomination, l'Assemblée générale ordinaire du 9 mai 2012 (i) a approuvé le renouvellement du mandat de la SCS Consultance Marcel Miller représentée par son gérant Monsieur Marcel Miller en qualité d'administrateur indépendant et la fixation de l'échéance de ce mandat à l'Assemblée générale ordinaire de 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015. Le Président précise que la SCS Consultance Marcel Miller répond à l'ensemble des critères d'indépendance énoncés par l'article 526ter du Code des Sociétés, (ii) conformément à l'article 11 paragraphe 8 des statuts, l'Assemblée a pris acte de la poursuite du mandat de la SCS PSL Management Consulting, représentée par son gérant Pierre Scalliet, en qualité d'administrateur indépendant dans l'attente de l'identification par le Comité de nomination d'un nouvel administrateur indépendant correspondant au mieux aux critères d'indépendance fixés par ce Comité.

Sur proposition des administrateurs-délégués, l'Assemblée générale ordinaire du 9 mai 2012 a approuvé la nomination de Monsieur Olivier Legrain en qualité d'administrateur interne et la fixation de l'échéance de ce mandat à l'Assemblée générale ordinaire de 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Le Comité de nomination et l'Assemblée ont pris acte que (i) suite à la nomination de Monsieur Olivier Legrain, Bayrime SA représentée par son administrateur délégué, Monsieur Eric de Lamotte, et élu en qualité d'administrateur interne lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2011, poursuivra son

mandat en qualité d'autre administrateur et (ii) Madame Nicole Destexhe, représentant permanent de l'IRE, a été remplacée par Monsieur J.-M. Vanderhofstadt.

Le Conseil d'administration du 29 août 2012 a ensuite (i) sur proposition du Comité de nomination et conformément à la décision de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 9 mai 2012, approuvé le remplacement, en qualité d'administrateur indépendant, de la SCS PSL Management Consulting représentée par son gérant Pierre Scalliet, par le Professeur Mary Gospodarowicz et (ii) pris acte et approuvé la démission de Pierre Mottet en tant qu'administrateur et son remplacement par la SA Saint-Denis, ayant son siège social à 1160 Bruxelles, Avenue Isidore Gérard 8, représentée par Monsieur Pierre Mottet, son administrateur-délégué. Cette nomination et ce remplacement seront soumis à la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires pour ratification.

Le Conseil d'administration comprenait donc les 9 personnes suivantes au 31 décembre 2012:

NOM	ÂGE	DÉBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	FONCTIONS AU SEIN D'IBA	FONCTIONS PRINCIPALES EN DEHORS D'IBA
Olivier Legrain⁽¹⁾	44	2012	AG 2016	Chief Executive Officer (à partir du 9 mai 2012) / Administrateur interne / Administrateur-Délégué	NA
Innosten SA (représentée par Jean Stéphenne)⁽³⁾	62	2000	AG 2013	Président du Conseil d'administration / Autre administrateur / RC NC AC	Chairman et Président de GSK Biologics / Président de Besix et Vesalius / Administrateur de BNP Fortis et GBL Nanocyl / Président de Biowin / Membre du comité de direction de la FEB et du bureau de l'UWE
Pierre Mottet, remplacé en cours de mandat, sous réserve de ratification par l'AG 2013, par Saint-Denis SA (représentée par Pierre Mottet)⁽¹⁾	51	1998	AG 2015	Administrateur interne / Vice-président du Conseil / NC	Membre du Comité de Direction de la FEB (Fédération des Entreprises de Belgique), Administrateur de l'Union Wallonne des Entreprises, d'Agoria et de plusieurs start-up
Yves Jongen⁽¹⁾	65	1991	AG 2013	Chief Research Officer / Administrateur interne / Administrateur- Délégué-NC	Avant la création d'IBA en 1986, Directeur du Centre de Recherche du Cyclotron de l'Université catholique de Louvain (UCL)
Bayrime SA (représentée par Eric de Lamotte)⁽³⁾	56	2000	AG 2013	Autre administrateur / AC	Administrateur de sociétés. Précédemment Directeur Financier d'IBA (1991-2000)
Consultance Marcel Miller SCS (représentée par Marcel Miller)⁽²⁾	59	2011	AG 2016	Administrateur indépendant / RC NC	Président Alstom Belgique / Président Agoria Wallonie / Vice- président UWE / Administrateur Technord
Mary Gospodarowicz, nommée par le CA du 29 août 2012, sous réserve de ratification par l'AG⁽²⁾	64	2012	AG 2017	Administrateur indépendant	Staff Radiation Oncologist, Radiation Medicine Program, Princess Margaret Cancer Centre, University Health Network, Toronto Medical Director, Princess Margaret Cancer Centre, University Health Network, Toronto Regional Vice President, Cancer Care Ontario, Toronto President, Union for International Cancer Control
Windi SPRL (représentée par Yves Windelinckx)⁽²⁾	65	2010	AG 2015	Administrateur indépendant /RC NC AC	Administrateur indépendant de Besix, Desmet Engineers and Contractors, Balteau, Concordia, Agence pour le Commerce extérieur
Institut National des Radioéléments FUP (représentée par J.-M. Vanderhofstadt à compter du 9 mai 2012)⁽³⁾	60	1991	AG 2013	Autre administrateur	General Manager, IRE, Fleurus, Belgium General Manager, IRE Elit (Environment & Lifescience Technology), Fleurus, Belgium President of Transrad (company specialized in transportation of nuclear material) Appointed lecturer in Business Management at the Universities of Liège, Brussel and Louvain-la- Neuve, Belgium

RC : Comité de rémunération
- NC : Comité de nomination
- AC : Comité d'audit

(1) Selon le sens qui est donné par la charte au terme "administrateur interne", à savoir, un administrateur interne est un administrateur nommé sur proposition des administrateurs-délégués.

(2) Présentés à l'Assemblée générale comme candidats administrateurs indépendants lors de leur élection, sans exclure que d'autres administrateurs remplissent également les critères d'indépendance. Au cours de l'exercice aucun des administrateurs indépendants n'a cessé de répondre aux critères d'indépendance repris dans la charte.

(3) Un autre administrateur est un administrateur qui n'est ni un administrateur interne, ni un indépendant.

LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Au cours de l'année 2012, le Comité de rémunération s'est réuni quatre fois. Un rapport de chacune des réunions a été fait au Conseil.

Les thèmes abordés ont inclus les questions liées aux bonus 2011, la détermination des bénéficiaires du plan d'options sur actions 2012, la rémunération des administrateurs et les schémas de rémunération en général.

Seule une absence a dû être constatée sur l'ensemble des réunions qui se sont tenues.

Au 31 décembre 2012, le Comité de rémunération était composé de Innosté SA représentée par Monsieur Jean Stéphenne, de la SCS Consultance Marcel Miller représentée par son gérant, Monsieur Marcel Miller, et de Windi SPRL représentée par Monsieur Yves Windelincx. Il est présidé par Innosté SA, représentée par Monsieur Jean Stéphenne. Monsieur Olivier Legrain et Pierre Mottet y sont invités, sauf dans les cas où le Comité est appelé à statuer sur la politique de rémunération ou d'autres sujets relatifs aux administrateurs-délégués.

LE COMITÉ DE NOMINATION

Le Comité de nomination s'est réuni quatre fois en 2012 afin d'analyser les besoins en compétences du Conseil, lors de l'échéance des mandats, et de faire des propositions à cet effet au Conseil d'administration.

Sur la base de son rapport, Le Conseil a proposé (i) en mai 2012, le renouvellement du mandat de la SCS Consultance Marcel Miller représentée par son gérant Monsieur Marcel Miller en qualité d'administrateur indépendant et la fixation de l'échéance de ce mandat à l'Assemblée générale ordinaire de 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015, (ii) en août 2012, le remplacement, en qualité d'administrateur indépendant, de la SCS PSL Management Consulting représentée par son gérant Pierre Scalliet (qui avait poursuivi son mandat ad interim en qualité d'administrateur indépendant dans l'attente de l'identification par le Comité de nomination d'un nouvel administrateur indépendant correspondant au mieux aux critères d'indépendance fixés par ce Comité), par le Professeur Mary Gospodarowicz. Cette

nomination sera soumise pour ratification à l'Assemblée de mai 2013.

Seule une absence a dû être constatée sur l'ensemble des réunions qui se sont tenues.

Le Comité de nomination est composé de cinq membres dont le Président du Conseil d'administration et un minimum de deux administrateurs indépendants. Au 31 décembre 2012, le Comité de nomination était composé de Innosté SA, représentée par Monsieur Jean Stéphenne, de la SCS Consultance Marcel Miller, représentée par son gérant, Monsieur Marcel Miller, de Windi SPRL, représentée par Monsieur Yves Windelincx, et de Saint-Denis SA, représentée par son administrateur-délégué Pierre Mottet, et de Monsieur Yves Jongen. Il est présidé par Innosté SA, représentée par Monsieur Jean Stéphenne.

LE COMITÉ D'AUDIT

Au cours de l'année 2012, le Comité d'audit s'est réuni 4 fois, dont 3 fois en présence des auditeurs, et à chaque fois fait rapport de ses réunions au Conseil d'administration. Les thèmes principaux abordés ont été les résultats annuels 2011 et l'analyse de la Management Letter des Commissaires, l'analyse des résultats à la mi-année, le suivi de la mise en œuvre des normes comptables internationales (IFRS), l'examen du budget de l'année 2013 et le suivi de l'audit interne et de la gestion des risques.

La Société assure un contrôle rapproché des risques auxquels elle est sujette par l'intermédiaire de ses contrôleurs de gestion actifs dans chacune des divisions. Cela permet une gestion rapprochée des risques. Les risques identifiés remontent au niveau du Management Team qui fait rapport au Comité d'audit et élabore en coordination avec le Comité d'audit et la personne en charge des assurances, une solution appropriée.

Seule une absence a dû être constatée sur l'ensemble des réunions qui se sont tenues.

Au 31 décembre 2012, le Comité était composé de trois membres : Windi SPRL représentée par Monsieur Yves Windelincx, Innosté SA, représentée par Monsieur Jean Stéphenne, et de Bayrime SA, représentée par Monsieur Eric de Lamotte. Il est présidé par

Monsieur Yves Windelincx. Il n'est composé que d'un administrateur indépendant, les autres administrateurs indépendants ne disposant pas soit de l'expertise soit du temps nécessaire pour participer à ce Comité.

INFORMATIONS RELATIVES AUX POUVOIRS DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION

Selon décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 mai 2010, le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à concurrence d'un montant maximal de EUR vingt-cinq millions (EUR 25 000 000).

Autorisation d'émettre des obligations convertibles en actions ou des droits de souscription

L'Assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2010 a expressément autorisé le Conseil d'administration, conformément aux conditions légales, pour une période de cinq ans, à émettre des obligations convertibles en actions ou des droits de souscription, dans le respect des dispositions des articles 489 et suivants, 496 et suivants, et 583 du Code des Sociétés. À l'occasion de toute émission d'actions, d'obligations convertibles ou de droits de souscription, le Conseil d'administration pourra limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, selon les modalités qui seront arrêtées par le Conseil et moyennant, le cas échéant, le respect des dispositions de l'article 598 du Code des Sociétés.

Autorisation d'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé en période d'offre publique d'acquisition.

L'Assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2010 a expressément autorisé Le Conseil d'administration, conformément aux conditions légales, pour une période de trois ans, à augmenter le capital dans le cadre du capital autorisé en période d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la Société, moyennant apports en nature ou en numéraire avec possibilité de limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants, sans

que le montant total de ces augmentations de capital (hors prime d'émission) ne puisse dépasser le solde du capital autorisé.

Autorisation d'acquisition d'actions propres pour éviter un dommage grave et imminent.

L'Assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2010 a renouvelé pour une période de trois ans les autorisations du Conseil d'administration visées à l'article 9 des statuts de la Société, d'acquérir et d'aliéner des actions propres de la Société pour éviter à la Société un dommage grave et imminent.

GESTION JOURNALIÈRE ET MANAGEMENT TEAM

La gestion journalière ainsi que la représentation de la Société, en ce qui concerne cette gestion, sont déléguées à deux administrateurs-délégués, actuellement Messieurs Olivier Legrain, Chief Executive Officer, et Yves Jongen, Chief Research Officer.

Le Chief Executive Officer est plus spécifiquement en charge de l'exécution de la stratégie et de la gestion journalière et est assisté par son équipe de management composée de certains membres de l'équipe "corporate" et des Présidents des Business Units. Ensemble, ils forment le Management Team du Groupe.

Le Chief Executive Officer, accompagné du Chief Financial Officer, fait des rapports réguliers au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration invite également les membres du Management Team ou des responsables de division à faire rapport au Conseil lors de l'adoption du plan stratégique et lors de l'adoption du budget de l'exercice 2013.

Le Management Team se composait au 31 décembre 2012 des personnes suivantes :

MANAGEMENT TEAM MEMBER	POSITIONS			
1. Olivier Legrain (représentant de Lamaris Group SPRL)	Chief Executive Officer		(1)	
2. Yves Jongen (représentant de Technofutur SA)	Chief Research Officer		(2)	
3. Jean-Marc Bothy	Chief Financial Officer		(3)	
4. Rob Plompen	President, IBA Dosimetry		(4)	
5. Berthold Baldus	President, IBA Bioassays		(5)	
6. Frédéric Nolf	Group Vice-President Human Resources		(6)	

CODES DE CONDUITE

CODE DE BONNE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE

La Société est convaincue qu'une gestion honnête, éthique et intègre de ses affaires, est le socle indispensable pour une croissance continue et la réussite du Groupe. Une telle gestion préservera sa réputation et l'aidera à mener à bien sa mission stratégique en vue de protéger, d'améliorer et de sauver des vies. C'est pourquoi la Société a travaillé à l'élaboration d'un code de bonne conduite et d'éthique.

Ce code définit les grands principes éthiques fondamentaux de la gestion des affaires et guide les collaborateurs et les cocontractants du Groupe (notamment en matière de relations avec les partenaires d'affaires, de conflits d'intérêts et de confidentialité). Ce code a été diffusé et approuvé par l'ensemble du personnel.

Pour le surplus, au cours de l'année 2012, la Société n'a pas eu connaissance d'infractions au code de conduite adopté.

CODE DE CONDUITE EN MATIÈRE D'OPÉRATION D'INITIÉS ET D'ABUS DE MARCHÉ

Le code de conduite en matière d'opération d'initiés et d'abus de marché de la Société a été diffusé à l'ensemble du personnel. Ce code a en outre été signé pour accord par chacun des administrateurs et chacun des membres du Management Team en leur qualité de personnes dirigeantes.

Les détails des transactions des personnes dirigeantes sur les actions de la Société sont disponibles dans le rapport de rémunération.

CODE DE CONDUITE EN MATIÈRE DE RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA SOCIÉTÉ (ET LES SOCIÉTÉS QUI LUI SONT LIÉES) ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT LIÉES

La Société a poursuivi la mise en œuvre du code de conduite en matière de transactions et autres relations contractuelles conclues entre, d'une part, IBA ou les sociétés qui lui sont liées et, d'autre part, les personnes qui leur sont liées. Une transaction avec une personne liée est une opération entre la Société ou une de ses filiales et (a) un membre du Conseil d'administration de IBA SA, (b) un membre du Management Team du Groupe, (c) une personne vivant sous le même toit que l'une de ces personnes, ou (d) une entreprise dans laquelle une personne visée sous les points (a), (b) ou (c) possède, directement ou indirectement, un pouvoir votal significatif. Ces transactions doivent être menées selon les règles normales de marché. Ce code a été diffusé à, et signé par, l'ensemble des personnes visées ci-dessus.

DIVERSITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Charte de gouvernance d'entreprise, publiée sur le site Web du Groupe, définit les compétences fondamentales que le Conseil d'administration doit posséder pour exercer efficacement ses activités. Les membres sont nommés en fonction des besoins actuels du Conseil en termes de connaissances, expérience et compétences, ainsi qu'en fonction du respect des équilibres entre les administrateurs externes, internes et les autres administrateurs, exposé dans la loi, le Code 2009 de gouvernance d'entreprise, et les statuts.

Le Conseil et le Comité de nomination reconnaissent pleinement les avantages de la diversité au sein du Conseil d'administration, et s'engagent à pallier le déséquilibre hommes/femmes conformément aux exigences légales. Au cours de l'année 2012, des efforts ont été entrepris avec un impact direct et immédiat, et avec la volonté de progresser afin d'atteindre les résultats requis de façon structurée et durable.

En conséquence, le Comité de nomination a recommandé, et le Conseil a approuvé, la nomination de Mme Mary Gospodarowicz en tant qu'administratrice externe. Par ailleurs, en 2012, le Comité de nomination a identifié un ensemble préliminaire d'axes prioritaires afin d'atteindre un respect du prescrit légal dans le délai imparti. Ces axes peuvent être classés dans les catégories suivantes :

- Revoir les compétences fondamentales identifiées par le Conseil d'administration, ainsi que les critères de sélection des membres du Conseil.
- Revoir les procédures formelles et informelles d'identification et de sélection des candidats.
- Revoir la gestion du vivier de talents féminins internes et toutes les initiatives visant à la renforcer.
- Revoir et participer aux activités externes de mentorat et mise en réseau.

Les axes prioritaires seront approfondis et concrétisés dans un plan d'action qui sera proposé au Conseil.

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Procédure

Conformément à la Charte de gouvernance d'entreprise d'IBA, publiée sur le site Web du Groupe, le Conseil d'administration définit la politique de rémunération et les montants payés aux administrateurs non exécutifs, en fonction des recommandations formulées par le Comité de rémunération. Cette politique est révisée régulièrement à la lumière des pratiques de marché.

Par délégation des pouvoirs accordée par le Conseil d'administration, la rémunération directe ou indirecte payée aux administrateurs-délégués est fixée par le Comité de rémunération, en ligne avec la politique de rémunération définie conformément aux principes approuvés par le Conseil. Le Comité s'assure que la rémunération est en ligne avec les pratiques du marché, telles que déterminées par les études effectuées par des entreprises spécialisées. Le Comité de rémunération surveille et révise la politique de

rémunération du personnel dirigeant, adoptée par le CEO.

Aux fins de ce qui précède, et d'une façon générale, le Conseil d'administration, le Comité de rémunération et chaque administrateur ont le pouvoir et le devoir, sous réserve des règles définies dans la Charte de gouvernance d'entreprise, de s'attribuer des ressources suffisantes, comprenant le recours à des consultants externes, le cas échéant.

Politique

Administrateurs

La politique de rémunération des administrateurs d'IBA n'a pas fondamentalement changé au cours de l'année 2012. Le seul changement concerne la rémunération du Vice-président du Conseil d'administration, qui est un poste nouvellement créé.

Le Vice-président reçoit une rémunération forfaitaire de EUR 9 000, à laquelle s'ajoute une rémunération fixe de EUR 1 500 par réunion du Conseil d'administration ou du Comité à laquelle il est invité, et assiste effectivement. La rémunération fixe s'applique à la demi-journée et est ajustée par demi-journée supplémentaire, le cas échéant. Le Vice-président n'est pas éligible à recevoir des options sur actions d'IBA.

Il n'est pas prévu que cette politique soit fondamentalement modifiée au cours des deux prochaines années. Le niveau et la structure de la rémunération des administrateurs sont surveillés et révisés tous les ans, ce qui peut entraîner un ajustement lorsque cela

est réputé nécessaire ou approprié. Une description complète de la politique est fournie à l'annexe 1 de ce rapport de rémunération.

Administrateurs-délégués et autres membres du Management Team

La politique de rémunération des administrateurs-délégués et des autres membres du Management Team du Groupe n'a pas fondamentalement changé au cours de l'année 2012. Comme auparavant, les principes généraux restent concentrés sur la capacité d'IBA à attirer, retenir et engager les talents exécutifs dont elle a besoin pour tenir ses promesses. Une description de la politique est fournie à l'annexe 2 de ce rapport de rémunération.

Pour les administrateurs-délégués et les autres membres du Management Team du Groupe, la rémunération totale comprend généralement une rémunération fixe, une rémunération variable, d'intérêt à long terme, les cotisations à un plan de pension et d'autres composantes. Chacun des membres ne bénéficie pas nécessairement de toutes les composantes de rémunération : cela dépend principalement du poste occupé, de la nature et de la structure de leur contrat et des pratiques en cours à l'endroit où ils exercent leur fonction. Par conséquent, le poids des différentes composantes de rémunération, formant la rémunération totale, diffère selon le cas. Généralement, le poids de chaque composante de rémunération compte pour une partie de la rémunération totale, selon les pourcentages récapitulés ci-dessous:

COMPOSANTE DE LA RÉMUNÉRATION	PARTIE DE LA RÉMUNÉRATION TOTALE (QUAND ELLE EST PROPOSÉE)
Rémunération fixe annuelle	Entre 40% et 75%
Rémunération variable annuelle (à objectif atteint)	Entre 15% et 30% (sauf pour le CEO, jusqu'à 50%)
Intérêt à long terme	Jusqu'à 15%
Plan de pension	Jusqu'à 10%
Autres composantes	Jusqu'à 15%

L'un des membres du Management Team du Groupe a bénéficié d'avantages et d'allocations pour détachement à l'étranger jusqu'à fin mars 2012. La valeur de ces composantes compte approximativement pour 35% de la rémunération totale sur la même période.

Comme annoncé dans le rapport de rémunération de l'année dernière, le programme de rémunération variable a été structuré différemment à compter de l'exercice 2012, afin de mieux distinguer les performances individuelles, les performances des entités économiques et les performances du Groupe, ces dernières ayant évolué

dans le programme dans le sens d'un plan de partage des profits global, prévoyant, toutefois, une différenciation en fonction des performances individuelles.

Il n'est pas prévu que la politique de rémunération soit fondamentalement modifiée au cours des deux prochaines années. Toutefois, IBA évalue constamment l'adéquation de ses programmes de rémunération en fonction de l'évolution des besoins et des nouveaux éclairages, en externe et en interne. Par conséquent, des ajustements peuvent avoir lieu lorsque cela est jugé nécessaire ou approprié.

RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires du 9 mai 2012 :

- M. Olivier Legrain a rejoint le Conseil d'administration en qualité d'administrateur interne et CEO ;
- Mme Nicole Destexhe a été remplacée par M. Jean-Michel Vanderhofstadt en tant

que représentant de l'Institut National des Radioéléments FUP, autre administrateur.

Le 29 août 2012 :

- Mme Mary Gospodarowicz a rejoint le Conseil d'administration en tant qu'administratrice indépendante, remplaçant PSL Management Consulting SCS nommé ad interim par l'Assemblée générale des actionnaires du 9 mai 2012. Ce remplacement sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires ;
- Saint-Denis SA, représentée par son administrateur-délégué, M. Pierre Mottet, a remplacé M. Pierre Mottet en tant qu'administrateur interne. Ce remplacement sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires.

Le tableau ci-dessous indique les rémunérations totales reçues par chaque administrateur en relation à son adhésion au Conseil d'administration.

MEMBRE DU CONSEIL	RÉMUNÉRATION TOTALE (EUR)	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE (EUR)	RÉMUNÉRATION POUR PARTICIPATION AUX RÉUNIONS* (EUR)	OPTIONS SUR ACTIONS** (NOMBRE)
Olivier Legrain (administrateur interne, CEO)	Aucune	Aucune	CA AC CN/CR MAC	N/A N/A N/A N/A
Yves Jongen (administrateur interne, Directeur de recherche)	Aucune	Aucune	CA AC CN/CR MAC	N/A N/A N/A N/A
Innosten SA, représentée par Jean Stéphenne (autre administrateur, Président du Conseil, Président du Comité de nomination, Président du Comité de rémunération)	42 000	12 000	CA AC CN/CR MAC	20 000 2 000 8 000 N/A
Pierre Mottet (administrateur interne)	2 625	1 125	CA AC CN/CR MAC	1 500 N/A N/A N/A
Saint-Denis SA, représentée par Pierre Mottet (administrateur interne, Vice-président du Conseil)	21 000	4 500	CA AC CN/CR MAC	9 000 3 000 (invité) 3 000 (invité au CR) 1 500
Mary Gospodarowicz (administratrice indépendante)	4 500	1 500	CA AC CN/CR MAC	3 000 N/A N/A N/A
PSL Management Consulting SCS, représentée par Pierre Scalliet (administrateur indépendant)	7 000	3 000	CA AC CN/CR MAC	4 000 N/A N/A N/A
SCS Consultance Marcel Miller, représentée par Marcel Miller (administrateur indépendant)	21 000	6 000	CA AC CN/CR MAC	11 000 N/A 4 000 N/A
				2 000

* CA – Réunion du Conseil ; AC – Réunion du Comité d'audit ; CN/CR – Réunion combinée du Comité de nomination et du Comité de rémunération ; MAC – Réunion du Comité des fusions et acquisitions. N/A indique que l'administrateur n'est pas membre du Comité.

** En cas de mandat d'une société ou organisation, les options sur actions sont octroyées directement au représentant de ladite société ou organisation.

MEMBRE DU CONSEIL	RÉMUNÉRATION TOTALE (EUR)	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE (EUR)	RÉMUNÉRATION POUR PARTICIPATION AUX RÉUNIONS* (EUR)	OPTIONS SUR ACTIONS** (NOMBRE)
Windi SPRL, représentée par Yves Windelinckx (administrateur indépendant, Président du Comité d'Audit)	30 000	9 000	CA AC CN/CR MAC	11 000 6 000 4 000 N/A
Bayrime SA, représentée par Eric de Lamotte (autre administrateur)	23 000	6 000	CA AC CN/CR MAC	11 000 4 000 1 000 (invité) 1 000
Institut National des Radioéléments FUP, représenté par Jean-Michel Vanderhofstadt (autre administrateur)	15 000	6 000	CA AC CN/CR MAC	9 000 N/A N/A N/A
Olivier Ralet BDM SPRL, représentée par Olivier Ralet (autre administrateur)	8 000	3 000	CA AC CN/CR MAC	3 000 2 000 N/A N/A

RÉMUNÉRATION DU CEO

Jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires du 9 mai 2012, M. Pierre Mottet a été le CEO, prestant ses services par le biais de Saint-Denis SA, une société de gestion. En cette qualité et jusqu'à cette date, la rémunération fixe s'élevait à EUR 151 790, correspondant à EUR 388 000 sur une base annualisée. La rémunération variable, au comptant, s'élevait à EUR 269 874, en relation aux performances de l'exercice 2011. La rémunération variable en relation à l'exercice 2012 sera payée en 2013 et n'est pas connue au moment de la finalisation de ce rapport. La rémunération au comptant totale perçue en 2012 en qualité de CEO s'élevait à EUR 421 664. Aucune autre rémunération n'a été payée ou octroyée à M. Mottet ou Saint-Denis SA en relation au mandat de CEO.

Le 9 mai 2012, M. Olivier Legrain a été nommé CEO. M. Legrain prête ses services par le biais de Lamaris Group SPRL, une société de gestion. En cette qualité et à compter de cette date, la rémunération fixe s'élève à EUR 192 500, correspondant à EUR 300 000 sur une base annualisée. Aucune rémunération variable n'a été payée en 2012 en relation au mandat de CEO. La rémunération variable en relation à l'exercice 2012 sera payée en 2013 et n'est pas connue au moment de la finalisation de ce rapport. Le CEO n'a reçu aucune autre forme de rémunération en 2012, à l'exception des options sur actions, telles que décrites ci-dessous.

RÉMUNÉRATION DU MANAGEMENT TEAM DU GROUPE

La rémunération totale au comptant, y compris la rémunération fixe et la rémunération variable (telles que la rémunération totale au comptant, y compris la rémunération fixe et la rémunération variable (telles que définies dans la politique de rémunération en annexe 2 à ce rapport de rémunération), perçue par les membres du Management Team du Groupe à l'exclusion du CEO, s'élevait à EUR 2 484 887 en 2012. Ce montant inclut la rémunération fixe d'un montant total de EUR 1 663 283 et la rémunération variable d'un montant total de EUR 821 603. La rémunération variable se réfère aux performances de l'exercice 2011. La rémunération variable en relation à l'exercice 2012 sera payée en 2013 et n'est pas connue au moment de la finalisation de ce rapport.

Les autres rémunérations des membres du Management Team du Groupe à l'exclusion du CEO, perçues en 2012, incluent i) les options sur actions telles que décrites ci-dessous, ii) les cotisations au plan de pension pour un montant total de EUR 98 047, iii) d'autres composantes de rémunération pour un total de EUR 128 013. Les plans de pension sont des plans à cotisations déterminées. Les autres composantes de rémunération comprennent principalement la participation à des programmes d'assurance-risques, les véhicules de fonction ou les indemnités pour usage de véhicule personnel, les chèques-repas ou les indemnités-repas, en ligne avec les pratiques locales en fonction du lieu où les membres du Management Team du

Groupe exercent leurs fonctions. Elles incluent également les avantages et les allocations en cas de détachement à l'étranger, jusqu'à fin mars 2012.

Membres du Management Team du Groupe en plus du CEO

Le Management Team du Groupe a été fondamentalement modifiée en 2012, afin

de l'aligner avec les changements survenus en 2012, de réduire la structure corporate du Groupe et d'intégrer, le cas échéant, le Management de la Société dans les opérations et fonctions business afin de renforcer plus encore son impact. En plus du CEO, elle comprend les membres suivants :

MEMBRE DU MANAGEMENT TEAM DU GROUPE	POSTE	MODIFICATIONS EN 2012
Yves Jongen (représentant Technofutur SA)	Chief Research Officer	Aucune
Jean-Marc Andral	Président, Medical Accelerator Solutions – Opérations	Jusqu'au 1 ^{er} octobre
Berthold Baldus	Président, IBA Bioassays	Aucune
Jean-Marc Bothy	Chief Financial Officer	Aucune
Didier Cloquet	Chief of Staff	À quitté le Groupe le 1 ^{er} octobre*
Renaud Dehareng	Président, IBA Molecular	À quitté le Groupe le 31 mars*
Serge Lamisse (représentant Blue Peak SPRLU)	Vice-président, Sales Proton Therapy	Jusqu'au 1 ^{er} octobre
Olivier Legrain (représentant Lamaris Group SPRL)	Chief Strategy Officer	M. Olivier Legrain a été nommé CEO le 9 mai*
Frédéric Nolf	Directeur des ressources humaines adjoint du Groupe	À rejoint l'équipe le 1 ^{er} octobre**
Rob Plomp	Président, IBA Dosimétrie	Aucune

INCITATIONS À LONG TERME DU MANAGEMENT TEAM DU GROUPE

Les administrateurs-délégués, y compris le CEO et les autres membres du Management Team du Groupe, ne reçoivent pas d'actions dans le cadre de leur rémunération.

Conformément à la politique de rémunération, ils ont reçu des options dans le cadre du plan d'options sur actions, suivant les conditions indiquées à l'annexe 2 de ce rapport de

rémunération, et comprenant l'acquisition définitive de 20% des options octroyées chaque année suivant l'année de l'octroi, la non-exercabilité pendant les trois ans qui suivent l'année de l'octroi, et l'échéance six ans après la date de l'octroi.

Le tableau ci-dessous détaille, individuellement, les options sur actions octroyées en 2012.

MEMBRE DU MANAGEMENT TEAM DU GROUPE	OPTIONS SUR ACTIONS (NOMBRE)	PRIX D'EXERCICE (EUR)	EXERCÂBLES LE (DATE)	ÉCHUES LE (DATE)	VALEUR ÉCONOMIQUE (EUR)
Olivier Legrain (administrateur-délégué et CEO à partir du 9 mai 2012)	52 263	4,78	1 ^{er} janvier 2016	30 septembre 2018	75 781
Pierre Mottet (administrateur-délégué et CEO jusqu'au 9 mai 2012)	Aucun	N/A	N/A	N/A	0
Yves Jongen (administrateur-délégué)	42 634	4,78	1 ^{er} janvier 2016	30 septembre 2018	61 819
Jean-Marc Andral	26 650	4,78	1 ^{er} janvier 2016	30 septembre 2018	38 643
Berthold Baldus	Aucun	N/A	N/A	N/A	0
Jean-Marc Bothy	21 238	4,78	1 ^{er} janvier 2016	30 septembre 2018	30 795

* La rémunération de ces personnes est exclue de la rémunération de l'équipe de direction mentionnée dans cette section à compter de la date indiquée.

** La rémunération de ces personnes est incluse dans la rémunération de l'équipe de direction mentionnée dans cette section à compter de la date indiquée.

MEMBRE DU MANAGEMENT TEAM DU GROUPE	OPTIONS SUR ACTIONS (NOMBRE)	PRIX D'EXERCICE (EUR)	EXERCÉABLES LE (DATE)	ÉCHUES LE (DATE)	VALEUR ÉCONOMIQUE (EUR)
Didier Cloquet***	Aucun	N/A	N/A	N/A	0
Renaud Dehareng***	Aucun	N/A	N/A	N/A	0
Serge Lamisse (représentant Blue Peak SPRLU)	10 000	4,78	1 ^{er} janvier 2016	30 septembre 2018	14 500
Frédéric Nolf	14 350	4,78	1 ^{er} janvier 2016	30 septembre 2018	20 808
Rob Plompen	20 006	4,78	1 ^{er} janvier 2016	30 septembre 2018	29 009

Le tableau ci-dessous montre, sur une base individuelle, les options sur actions exercées et échues en 2012.

MEMBRE DU MANAGEMENT TEAM DU GROUPE	OPTIONS SUR ACTIONS EXERCÉES EN 2012			OPTIONS SUR ACTIONS ÉCHUES EN 2012	
	OPTIONS SUR ACTIONS (NOMBRE)	PRIX D'EXERCICE (EUR)	DATE DE L'OCTROI (ANNÉE)	OPTIONS SUR ACTIONS (NOMBRE)	DATE DE L'OCTROI (ANNÉE)
Olivier Legrain (administrateur-délégué et CEO à partir du 9 mai 2012)	Aucune	N/A	N/A	20 000	2006
Pierre Mottet (administrateur-délégué et CEO jusqu'au 9 mai 2012)	Aucune	N/A	N/A	Aucune	N/A
Yves Jongen (administrateur-délégué)	Aucune	N/A	N/A	Aucune	N/A
Jean-Marc Andral	Aucune	N/A	N/A	9 634	2006
Berthold Baldus	Aucune	N/A	N/A	Aucune	N/A
Jean-Marc Bothy	Aucune	N/A	N/A	20 000	2006
Didier Cloquet***	Aucune	N/A	N/A	Aucune	N/A
Renaud Dehareng***	Aucune	N/A	N/A	Aucune	N/A
Serge Lamisse (représentant Blue Peak SPRLU)	Aucune	N/A	N/A	Aucune	N/A
Frédéric Nolf	Aucune	N/A	N/A	Aucune	N/A
Rob Plompen	Aucune	N/A	N/A	20 000	2006

*** À quitté le Groupe courant 2012.

ACCORDS DE DÉPART AVEC LE MANAGEMENT TEAM DU GROUPE

Le tableau ci-dessous résume les principaux accords contractuels conclus avec chaque membre du Management Team du Groupe, y compris le CEO, en cas de cessation à l'initiative de la Société.

MEMBRE DU MANAGEMENT TEAM	ACCORD DE DÉPART
Lamaris Group SPRL, représentée par Olivier Legrain	L'accord, entré en vigueur en 2011, prévoit un préavis de six mois, ou une rémunération équivalente.
Saint-Denis SA, représentée par Pierre Mottet	L'accord, entré en vigueur avant 2009 et modifié en 2012, prévoit un préavis de 12 jours de prestations, ou une rémunération équivalente.
Technofutur SA, représentée par Yves Jongen	L'accord, entré en vigueur avant 2009 et modifié en 2012, prévoit un préavis de 12 mois.
Jean-Marc Andral	L'accord, entré en vigueur avant 2009, prévoit un préavis de six mois, ou une rémunération équivalente, ainsi qu'une obligation de non-concurrence de neuf mois contre une rémunération de 50 % sur la même période, sauf renonciation.
Berthold Baldus	L'accord, entré en vigueur en 2011, prévoit des indemnités de rupture de 18 mois en cas de licenciement, sauf en cas de faute lourde, approuvées par l'assemblée générale des actionnaires de 2012.
Blue Peak SPRLU, représentée par Serge Lamisse	L'accord, entré en vigueur avant 2009, prévoit un préavis de quatre mois, ou une rémunération équivalente.
Jean-Marc Bothy	L'accord, entré en vigueur avant 2009, prévoit un préavis de trois mois par période entamée de cinq ans de service, ou une rémunération équivalente, ainsi qu'une obligation de non-concurrence de neuf mois contre une rémunération de 50 % sur la même période, sauf renonciation.
Didier Cloquet	L'accord, entré en vigueur avant 2009, prévoit un préavis de trois mois par période entamée de cinq ans de service, ou une rémunération équivalente, ainsi qu'une obligation de non-concurrence de neuf mois contre une rémunération de 50 % sur la même période, sauf renonciation.
Renaud Dehareng	L'accord, entré en vigueur avant 2009, prévoit un préavis de trois mois par période entamée de cinq ans de service, ou une rémunération équivalente, ainsi qu'une obligation de non-concurrence de neuf mois contre une rémunération de 50 % sur la même période, sauf renonciation.
Frédéric Nolf	L'accord, entré en vigueur avant 2009, prévoit un préavis de trois mois par période entamée de cinq ans de service, ou une rémunération équivalente, ainsi qu'une obligation de non-concurrence de neuf mois contre une rémunération de 50 % sur la même période, sauf renonciation.
Rob Plompen	L'accord, entré en vigueur avant 2009, prévoit un préavis de douze mois ou une rémunération équivalente.

En ce qui concerne les membres du Management Team du Groupe dont l'accord contractuel avec IBA s'est terminé courant 2012, les conditions suivantes ont été appliquées :

- Saint-Denis SA : Aucune indemnité de départ, indemnité de rupture ou indemnité pour non-concurrence n'a été octroyée à Saint-Denis SA ou à son représentant M. Mottet, à la fin du mandat de CEO.
- Renaud Dehareng : Aucune indemnité de départ, indemnité de rupture ou indemnité pour non-concurrence n'a été octroyée à M. Dehareng à la cessation de son emploi

au près d'IBA le 31 mars 2012, lors de la création d'IBA Molecular.

- Didier Cloquet : Un montant correspondant à une rémunération de six mois a été versé à M. Cloquet suite à la cessation de son emploi auprès d'IBA le 1^{er} octobre 2012. Il y a eu renonciation à l'application de la clause de non-concurrence. Aucune autre indemnité de départ, de rupture ou de non-concurrence n'a été versée. Un total de 26 822 options sur actions non définitivement acquises (octroyées au titre des plans 2008, 2009, 2010 et 2011) ont été perdues. Avec ces paiements et la perte des options sur actions, les

accords contractuels entre M. Cloquet et IBA et les dispositions des plans d'options sur actions d'IBA respectifs ont été pleinement respectés.

ANNEXE 1 – POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs d'IBA perçoivent une rémunération forfaitaire annuelle de EUR 6 000, à l'exception du Président du Conseil, qui perçoit une rémunération forfaitaire annuelle de EUR 12 000, du Vice-président du Conseil et du Président du Comité d'audit, qui perçoivent une rémunération forfaitaire annuelle de EUR 9 000. La rémunération forfaitaire annuelle est complétée par une rémunération fixe de EUR 1 000 par réunion du Conseil ou du Comité à laquelle l'administrateur est invité, et assiste effectivement. En ligne avec les pratiques courantes, la rémunération peut être différente en fonction des responsabilités et devoirs spécifiques attribués à un administrateur. C'est actuellement le cas pour le Président du Conseil, qui perçoit EUR 2 000 par réunion à laquelle il assiste, le Vice-président du Conseil qui perçoit EUR 1 500 par réunion à laquelle il assiste, et le Président du Comité d'audit qui perçoit EUR 1 500 par réunion du Comité d'audit à laquelle il assiste. Les rémunérations fixes s'appliquent à la demi-journée et sont ajustées par demi-journée supplémentaire, le cas échéant.

Les administrateurs autres que le Président du Conseil, le Vice-président du Conseil et le Président du Comité d'audit sont éligibles à un nombre fixe d'options sur actions IBA, tel que déterminé par le Comité de rémunération. Les options sur actions suivent les règles du plan approuvé par le Conseil d'administration, dont les principales caractéristiques pour le Management Team du Groupe sont exposées ci-dessous. La valeur économique des options sur actions, si octroyées, vise généralement à ne représenter pas plus d'environ 15% de la rémunération annuelle totale de l'administrateur.

La participation de ces administrateurs au plan d'options sur actions peut être interprétée comme non conforme au Code belge de gouvernance d'entreprise, stipulant que les

administrateurs non exécutifs ne doivent pas être éligibles à des rémunérations liées aux performances, telles que des bonus, des plans d'intéressement à long terme liés aux actions, des avantages sociaux ou de pension. De l'avis du Comité de rémunération et du Conseil d'administration, les options sur actions renforcent davantage le lien entre les administrateurs et le succès à long terme de la Société, par rapport à une rémunération au comptant. Par ailleurs, étant donné le nombre limité d'options sur actions octroyées, celles-ci n'interfèrent pas avec le jugement des administrateurs concernés, tandis que l'exclusion du Président du Conseil, du Vice-président du conseil et du Président du Comité d'audit garantit suffisamment les intérêts que le Code entend protéger.

Les administrateurs non exécutifs ne perçoivent aucune forme de rémunération variable – liée aux performances individuelles ou collectives, ou de toute autre nature – ni aucune autre forme de rémunération fixe, basée sur des actions ou en nature.

Les administrateurs-délégués ne perçoivent pas de rémunération spécifique à leur mandat. La rémunération qu'ils perçoivent pour le rôle direct ou indirect qu'ils exercent au sein de la Société comprend la rémunération au titre de leurs responsabilités en tant qu'administrateurs.

À ce jour, il n'est pas prévu que la politique soit fondamentalement modifiée au cours des deux prochaines années. Le niveau et la structure de la rémunération des administrateurs sont surveillés et révisés tous les ans, ce qui peut entraîner un ajustement lorsque cela est réputé nécessaire ou approprié.

ANNEXE 2 – POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS-DÉLÉGUÉS ET DES AUTRES MEMBRES DU MANAGEMENT TEAM DU GROUPE

L'objectif principal des principes de rémunération d'IBA est de garantir que la Société est en mesure d'attirer, retenir et engager les talents exécutifs dont elle a besoin pour tenir ses promesses vis-à-vis de ses différents intervenants, dont ses clients, ses actionnaires, ses employés et les communautés au sein desquelles elle opère, tout en respectant leurs intérêts respectifs.

La structure et les niveaux de rémunération doivent généralement être en mesure d'atteindre ces objectifs. Notamment, les programmes de rémunération et les décisions afférentes répondent à tout moment aux critères suivants :

- Ils pèsent de façon avisée la concurrence extérieure des autres organisations et l'équité interne, tenant compte à la fois de la nature du poste, et des compétences et du talent de l'administrateur d'IBA.
- Ils sont abordables, durables et rentables, et évitent tout excès.
- Ils récompensent les performances, individuelles et collectives, en ligne avec la stratégie de l'Entreprise, tenant compte des résultats à court terme et des objectifs à long terme, et sont soutenus par un système de gestion des performances solide.
- Ils sont transparents et prévisibles, tout en offrant suffisamment de souplesse pour répondre rapidement à l'évolution des besoins de l'Entreprise, le cas échéant.

La structure de rémunération d'IBA inclut des composantes monétaires et non monétaires. Les composantes monétaires incluent la rémunération fixe annuelle, la rémunération variable annuelle, l'intéressement à long terme et, le cas échéant, d'autres composantes, comme les programmes d'avantages sociaux et d'autres avantages.

À ce jour, il n'est pas prévu que la politique soit fondamentalement modifiée au cours des deux prochaines années. Toutefois, IBA évalue constamment l'adéquation de ses programmes

de rémunération en fonction de l'évolution des besoins et des nouveaux éclairages, en externe et en interne. Par conséquent, des ajustements peuvent avoir lieu lorsque cela est jugé nécessaire ou approprié.

Rémunération fixe annuelle

La rémunération fixe annuelle est une composante de rémunération au comptant, définie en fonction du poste de la personne, ainsi que de ses compétences et de son expérience pour le poste. Elle est révisée chaque année et n'est pas augmentée automatiquement, sauf lorsque cela est obligatoire.

Rémunération variable annuelle

Le programme de rémunération variable annuelle récompense les performances en fonction d'objectifs spécifiques. Les niveaux de rémunération représentent actuellement entre 20% et 50% du salaire annuel de base, en fonction du poste, sauf pour le CEO, dont cela représente 100% du salaire annuel de base.

Les objectifs au niveau du Groupe et/ou de l'entité économique, ainsi qu'aux niveaux individuels, sont définis et formalisés au début de la période de performance. Au niveau du Groupe et des unités économiques, les objectifs incluent des mesures financières appropriées, actuellement liées au profit. Au niveau de la personne, ils incluent des mesures non financières appropriées. Tous les objectifs se concentrent sur l'application de la stratégie de l'Entreprise. À la fin de la période de performance, pour chaque mesure, les niveaux réels atteints sont comparés aux objectifs (quantitatives ou qualitatives) prédéfinies et sont consolidés, afin d'obtenir un pourcentage de performance global que l'on applique aux niveaux de rémunération cibles.

De plus, les administrateurs-délégués et les membres du Management Team du Groupe participent à un plan de partage des profits basé sur les performances globales d'IBA, tandis que les performances financières du Groupe, associées aux performances individuelles, peuvent donner lieu à une rémunération supplémentaire. L'opportunité de rémunération maximale, associant les deux plans, est plafonnée à 300% du niveau

de rémunération cible dans le cadre du programme de rémunération variable.

La période de performance est l'exercice fiscal. Conformément aux statuts, le Comité de rémunération a décidé de ne pas inclure les objectifs de performance d'une période dépassant un an.

Les administrateurs-délégués n'assistent pas aux réunions du Conseil et du Comité de rémunération au cours desquelles leurs performances et niveaux de rémunération variable sont discutés et décidés.

Les accords conclus avec les administrateurs-délégués et les membres du Management Team du Groupe ne prévoient pas de clauses de récupération des rémunérations variables qui auraient été calculées sur la base d'informations financières erronées.

Incitations à long terme

La Société met en œuvre un plan d'intéressement à long terme auquel les administrateurs (sous réserve des exceptions indiquées ci-dessus), les administrateurs-délégués et le Management Team du Groupe sont éligibles. Le plan vise à soutenir l'adéquation entre les intérêts des administrateurs et les intérêts des actionnaires, à consolider la création d'une valeur à long terme pour les actionnaires, et à créer un effet de fidélisation dans le temps. En 2012, le Conseil d'administration a approuvé un nouvel octroi d'options, proposé aux bénéficiaires en fonction de la répartition décidée par le Comité de rémunération.

L'intéressement à long terme prend actuellement la forme d'options sur actions, acquises uniformément sur une période de cinq ans. L'acquisition n'est pas liée à des critères de performances. Les options sur actions ne peuvent pas être exercées pendant les trois premières années suivant l'année de l'octroi. Après cette période initiale, elles peuvent être exercées au cours d'une période d'exercice spécifique. Les options sur actions arrivent à échéance six ans après l'octroi.

Plan de pension

En fonction des conditions stipulées dans leur contrat et des programmes en place à l'endroit où ils exercent leur fonction, les administrateurs-délégués et les membres

du Management Team du Groupe peuvent participer à un plan de pension. Ces plans suivent les pratiques du marché dans les pays où ils s'appliquent. Ce sont généralement des plans à cotisations déterminées, ou des plans qui ne présentent aucun risque de financement pour la Société.

Autres composantes

Les administrateurs-délégués et les membres du Management Team du Groupe peuvent être éligibles à d'autres composantes de rémunération similaires aux cotisations de pension, en fonction de leur contrat et des programmes en place dans leurs pays respectifs. Cela peut inclure la participation aux programmes d'assurance d'IBA (concernant généralement l'assurance-vie, l'invalidité, l'assurance-voyages et les soins médicaux), des véhicules de fonction ou des indemnités pour usage de véhicule personnel, et d'autres composantes comme des chèques-repas ou des indemnités-repas. Toutes ces composantes suivent les pratiques du marché local dans le pays où IBA exerce ses activités. Au 31 mars 2012, un membre du Management Team du Groupe a perçu des avantages et des allocations pour détachement à l'étranger, conformément à la politique définie par la Société pour les employés expatriés, qui suit les pratiques courantes du marché.

DÉCLARATION DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 12, §2, 3° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, Olivier Legrain, Chief Executive Officer, Administrateur et Administrateur-Délégué de IBA SA, et Jean-Marc Bothy, Chief Financial Officer de IBA SA, déclarent qu'à leur connaissance, (i) les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de IBA SA et des entreprises comprises dans la consolidation et (ii) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de IBA SA et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**IFRS POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2012**

INTRODUCTION

Ion Beam Applications SA (la “Société” ou la “Société mère”), fondée en 1986, avec ses filiales (ensemble dénommées le “Groupe” ou “IBA”), s’emploie à faire avancer les technologies indispensables au diagnostic et au traitement du cancer et fournit des solutions efficaces et fiables d’une précision inégalée. IBA apporte également des réponses novatrices visant à améliorer l’hygiène et la sécurité de tous les jours.

La Société est une société anonyme constituée et domiciliée en Belgique. L’adresse du siège social est: Chemin du Cyclotron, 3 à B-1348 Louvain-la-Neuve, Belgique.

La Société est cotée sur la bourse pan-européenne EURONEXT et fait partie de l’indice Bel Small.

En conséquence, IBA s’est engagée à respecter certaines règles qui améliorent la qualité des informations financières mises à la disposition du marché. Ces règles incluent:

- ▶ La publication de son rapport annuel, y compris les états financiers consolidés annuels audités, dans les quatre mois suivant la fin de l’exercice;
- ▶ La publication d’un rapport semestriel couvrant les six premiers mois de l’exercice concerné, dans les deux mois suivant la fin du deuxième trimestre;
- ▶ La publication de ses états financiers consolidés semestriels et annuels sous IFRS;
- ▶ L’audit de ses états financiers consolidés annuels par ses auditeurs dans le respect des normes internationales d’audit édictées par l’IFAC (International Federation of Accountants).

La publication de ces états financiers consolidés a été approuvée par Le Conseil d’administration du 29 mars 2013.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2012

Le Groupe a choisi de présenter son bilan sur une base courant / non courant.

Les notes des pages 69 à 139 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

	Note	31 décembre 2011 (EUR 000)	31 décembre 2012 (EUR 000)
ACTIF			
Goodwill	8	3 820	3 878
Autres immobilisations incorporelles	8	13 928	8 949
Immobilisations corporelles	9	19 745	10 203
Sociétés mises en équivalence	11	1 741	31 256
Autres investissements	11	1 773	465
Actifs d'impôts différés	12	13 168	13 624
Actifs financiers à long terme	22	332	5
Autres actifs à long terme	13	13 509	26 213
Actifs non courants		68 016	94 593
Stocks et commandes en cours d'exécution	14	98 311	83 923
Créances commerciales	15	41 347	49 371
Autres créances	15	68 909	80 398
Actifs financiers à court terme	22	1 025	121
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	11 943	42 494
Actifs destinés à être cédés	6	208 460	35 299
Actifs courants		429 995	291 606
TOTAL DE L'ACTIF		498 011	386 199
PASSIF			
Capital souscrit	17	38 408	38 420
Primes d'émission	17	126 366	25 032
Actions propres	17	-8 612	-8 612
Réserves	18	10 141*	9 756
Écarts de conversion	18	-7 565*	-10 135
Résultats reportés	18	-91 687	3 831
Réserves des actifs destinés à être cédés	6	524	-632
Capitaux propres et réserves		67 575	57 660
Participations ne donnant pas le contrôle		1 143	0
FONDS PROPRES		68 718	57 660
Dettes à long terme	19	22 348	36 814
Passifs financiers à long terme	22	994	1 868
Passifs d'impôts différés	12	1 095	1 083
Provisions à long terme	20	10 876	19 377
Autres dettes à long terme	21	4 828	861
Passifs non courants		40 141	60 003
Provisions à court terme	20	10 215	46 917
Dettes à court terme	19	30 201	33 665
Passifs financiers à court terme	22	1 510	1 041
Dettes commerciales	23	51 146	45 947
Dettes fiscales		681	1 741
Autres dettes	24	143 492	127 755
Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	6	151 907	11 470
Passifs courants		389 152	268 536
TOTAL DETTES		429 293	328 539
TOTAL DU PASSIF		498 011	386 199

* Reclassification pour se conformer à la présentation de 2012.

COMPTÉ DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012

Le Groupe a choisi de présenter son compte de résultats selon la fonction des dépenses.

	Note	31 décembre 2011 (EUR 000)	31 décembre 2012 (EUR 000)
Ventes		169 017	181 898
Prestations de services		34 148	39 208
Coût des ventes et prestations (-)		-126 438	-134 218
Marge brute		76 727	86 888
 Frais de ventes et marketing		20 790	20 959
Frais généraux et administratifs		24 156	25 533
Frais de recherche et développement		23 614	23 580
Autres charges d'exploitation	25	13 230	27 933
Autres (produits) d'exploitation	25	-2 463	-67
Charges financières	26	7 387	8 499
(Produits) financiers	26	-8 742	-6 858
Quote-part dans la perte/(bénéfice) des entités mises en équivalence	11	-88	9 951
Résultat avant impôts		-1 157	-22 642
 Charges/(produits) d'impôts	27	14 867	2 637
Résultat de la période des activités poursuivies		-16 024	-25 279
 Bénéfice/(perte) de la période des activités destinées à être cédées	6	-68 084	19 479
Résultat de la période		-84 108	-5 800
 Attribuable aux:			
Propriétaires de la Société mère		-84 349	-5 800
Participations ne donnant pas le contrôle		241	0
		-84 108	-5 800
 Résultat par action des activités poursuivies et destinées à être cédées (EUR par action)			
- de base	35	-3,19	-0,22
- dilué	35	-3,19	-0,22
 Résultat par action des activités poursuivies (EUR par action)			
- de base	35	-0,67	-0,95
- dilué	35	-0,67	-0,95
 Résultat par action des activités destinées à être cédées (EUR par action)			
- de base	35	-2,52	0,73
- dilué	35	-2,52	0,73

N.B. Le compte de résultats consolidé présenté ci-dessus considère les transactions entre les activités destinées à être cédées et les activités poursuivies comme des transactions entre tiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012

	Note	31 décembre 2011 (EUR '000)	31 décembre 2012 (EUR '000)
Résultat de la période		-84 108	-5 800
Mouvements des réserves pour actifs financiers et autres investissements disponibles à la vente		-380	-754
Mouvements des réserves de couverture stratégiques		-506	-1 067
Mouvements des réserves pour avantages postérieurs à l'emploi	28	-94	-607
Mouvements des sociétés mises en équivalence (écart de conversion, réserves actuarielles)		158	-474
Mouvements des écarts de conversion		1 519	-2 098
Mouvements relatifs au financement permanent		706	-241
Gains/(pertes) nets directement comptabilisés en fonds propres		1 403	-5 241
Résultat global		-82 705	-11 041
dont Part des propriétaires de la Société mère		-82 946	-11 041
Part des participations ne donnant pas le contrôle des activités destinées à être cédées		241	0

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

EUR '000	Attribuables aux propriétaires de la Société mère							Réserves liées aux actifs destinés à être cédés	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves de couverture	Autres réserves	Écarts de conversion	Résultats reportés			
Solde au 01/01/11	37 888	125 421	-8 655	-1 177	11 055	-9 948	-3 269	0	1 087	152 402
Gains/(pertes) nets directement comptabilisés en fonds propres	0	0	0	-506	-998	2 383	0	524	0	1 403
Mouvements des écarts de conversion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bénéfice/(perte) de la période	0	0	0	0	0	0	-84 349	0	241	-84 108
Résultat global de la période	0	0	0	-506	-998	2 383	-84 349	524	241	-82 705
Dividendes	0	0	0	0	0	0	-3 978	0	0	-3 978
Options sur actions accordées aux collaborateurs et paiements fondés sur actions	0	0	0	0	1 767	0	0	0	0	1 767
Augmentation/ réduction de capital/primes d'émission	520	945	0	0	0	0	0	0	0	1 465
Autres mouvements	0	0	43	0	0	0	-91	0	-185	-233
Solde au 31/12/11	38 408	126 366	-8 612	-1 683	11 824	-7 565	-91 687	524	1 143	68 718
Solde au 01/01/12	38 408	126 366	-8 612	-1 683	11 824	-7 565	-91 687	524	1 143	68 718
Gains/(pertes) nets directement comptabilisés en fonds propres	0	0	0	-1 067	-448	-2 570	0	-1 156	0	-5 241
Bénéfice/(perte) de la période	0	0	0	0	0	0	-5 800	0	0	-5 800
Résultat global de la période	0	0	0	-1 067	-448	-2 570	-5 800	-1 156	0	-11 041
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options sur actions accordées aux collaborateurs et paiements fondés sur actions	0	0	0	0	1 130	0	0	0	0	1 130
Augmentation/ réduction de capital/primes d'émission	12	-101 334	0	0	0	0	101 378	0	0	56
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	-60	0	-1 143	-1 203
Solde au 31/12/12	38 420	25 032	-8 612	-2 750	12 506	-10 135	3 831	-632	0	57 660

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le Groupe a choisi de présenter le tableau des flux de trésorerie en appliquant la méthode indirecte.

	Note	31 décembre 2011 (EUR '000)	31 décembre 2012 (EUR '000)
TRÉSORERIE D'EXPLOITATION			
Bénéfice/(perte) net de la période		-84 108	-5 800
Ajustements pour:			
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles	9	20 006	2 645
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	8	56 986	1 485
Réductions de valeur sur créances	15	881	739
Variations dans la juste valeur ((gains)/pertes) des actifs financiers		2 392	1 063
Variations des provisions	20	11 100	23 113
Impôts différés	27	13 929 ⁽¹⁾	-459
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence	11	-413	9 188
Autres éléments non décaissés/(non encaissés)	29	1 708	-1 847
(Gain)/perte réalisé sur cession d'actifs destinés à être cédés		0	-24 586
Variation nette de la trésorerie avant variation du fonds de roulement		22 481	5 541
Créances commerciales, autres créances et comptes de régularisation de l'actif		-6 107	-13 299
Stocks et commandes en cours		21 126	-8 916
Dettes commerciales, autres dettes et comptes de régularisation du passif		15 706	3 781
Autres actifs/passifs à court terme		-12 374	-16 580
Variation du fonds de roulement		18 351	-35 014
Impôts sur le résultat payés/reçus nets		-2 284	-1 910
Charges d'intérêts		1 443	1 812
Produits d'intérêts		-1 723	-1 165
Variation nette de la trésorerie d'exploitation		38 268	-30 736
TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	9	-25 435	-2 337
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	8	-4 857	-4 818
Cessions d'immobilisations		297	64
Acquisitions de filiales, hors trésorerie acquise	7	0	-353
Acquisitions d'autres investissements et d'entités mises en équivalence	11	-3 651	-21 304
Cessions de filiales et d'entités mises en équivalence et autres investissements nets de la trésorerie cédée		0	74 700
Autres flux d'investissement	29	-10 018	-3 149
Variation nette de la trésorerie d'investissement		-43 664	42 803
TRÉSORERIE DE FINANCEMENT			
Nouveaux emprunts	19	16 916	18 257
Remboursements d'emprunts	19	-4 609	-1 482
Intérêts payés		-1 443	-3 386
Intérêts reçus		353	1 228
Augmentation de capital (ou produits de l'émission d'actions ordinaires)	17	1 429	56
Dividendes payés		-3 843	-94
Autres flux de financement	29	-1 207	-677
Trésorerie nette de financement		7 596	13 902
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'année		18 102	20 410
Variation nette de trésorerie		2 200	25 969
Écarts de conversion sur trésorerie et équivalents de trésorerie		108	-646
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année	16	20 410	45 733

(1) En 2011, la ventilation des 13 929 d'impôts différés est de 133 pour les activités destinées à être cédées et de 13 796 pour les activités poursuivies (voir note 27).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE

1. Résumé des principales règles d'évaluation IFRS applicables au Groupe	70
2. Description des règles en matière de gestion des risques financiers	86
3. Estimations et jugements comptables déterminants	92
4. Secteurs opérationnels	96
5. Listes des filiales et entreprises mises en équivalence	100
6. Activités destinées à être cédées	102
7. Regroupements d'entreprises et autres changements dans la composition du Groupe	106
8. Goodwill et autres immobilisations incorporelles	107
9. Immobilisations corporelles	110
10. Contrats de location-financement	111
11. Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres investissements	111
12. Impôts différés	114
13. Autres actifs à long terme	115
14. Stocks et commandes en cours d'exécution	115
15. Créances commerciales et autres créances	116
16. Trésorerie et équivalents de trésorerie	117
17. Capital et plans fondés sur actions	118
18. Réserves	120
19. Dettes	121
20. Provisions à long terme et à court terme	124
21. Autres dettes à long terme	126
22. Autres actifs et passifs financiers	127
23. Dettes commerciales	128
24. Autres dettes	128
25. Autres charges et autres produits d'exploitation	129
26. Charges et produits financiers	130
27. Impôts sur le résultat	130
28. Avantages au personnel	131
29. Tableau de financement	132
30. Litiges	133
31. Engagements	134
32. Transactions avec les parties liées	135
33. Rémunérations pour services rendus par les commissaires aux comptes	138
34. Événements postérieurs à la clôture des comptes	138
35. Résultat net par action	139

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION IFRS APPLICABLES AU GROUPE

1.1 INTRODUCTION

Les principales règles comptables IFRS appliquées par le Groupe lors de la préparation des états financiers consolidés IFRS sont détaillées ci-dessous.

1.2 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés d'IBA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) adoptées par l'Union européenne, telles que publiées et entrées en vigueur ou publiées et adoptées anticipativement au 31 décembre 2012.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la notion conventionnelle de coût historique, telle que modifiée par la réévaluation des instruments financiers qui sont repris à leur juste valeur.

Ces états financiers ont été préparés sur la base des droits constatés ("accrual basis") et dans l'hypothèse de la continuité de la Société, celle-ci ayant l'intention de poursuivre ses activités dans un avenir prévisible.

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS impose de recourir à certaines estimations comptables critiques. Elle constraint également la Direction à exercer sa faculté de jugement dans l'application des règles comptables de la Société. Les domaines impliquant un niveau de décision ou de complexité important ou dans lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers consolidés sont exposés à la Note 3.

Les principes comptables retenus sont conformes à ceux appliqués dans la préparation des états financiers annuels du Groupe pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2011, à l'exception des points suivants.

Au 1^{er} janvier 2012, le Groupe a adopté les nouveaux amendements suivants :

- Amendements à la norme IAS 12 Impôts sur le résultat – Recouvrement d'Actifs d'Impôts
- Amendements à la norme IFRS 1 Première application des IFRS – l'Hyperinflation Grave et les Dates d'Application Fermes pour les Premiers Adoptants
- Amendement à la norme IFRS 7 – Informations à fournir sur les instruments financiers

Aucun de ces nouveaux amendements n'a eu d'impact sur la situation financière ou la performance du Groupe en 2012.

Dans la mesure où l'on s'attend à ce que de nouvelles dispositions des normes IFRS soient applicables dans le futur, elles ont été résumées ci-après. Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012, elles n'ont pas été appliquées pour la préparation des états financiers consolidés.

IFRS 1 Prêts gouvernementaux – Amendement à la norme

Cet amendement permet une dérogation à l'application rétrospective de la norme IAS 20 Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique à la première adoption des IFRS. La date d'entrée en vigueur obligatoire de cet amendement est fixée par l'IASB au 1^{er} janvier 2013.

Le Groupe ne prévoit pas que l'adoption de cette interprétation ait un impact sur sa situation financière ou sa performance.

IFRS 7 Compensation des actifs/passifs financiers – Amendements à la norme

Ces amendements exigent des informations additionnelles sur l'ensemble des instruments financiers comptabilisés qui ont été compensés dans le respect du paragraphe 42 d'IAS 32. Les amendements demandent également des informations sur les instruments financiers comptabilisés sujets à des accords de compensation exécutoires et à des contrats similaires, même s'ils ne sont pas compensés selon IAS 32. Ces modifications doivent être appliquées rétrospectivement sur les exercices débutant au 1^{er} janvier 2013.

Le Groupe ne prévoit pas que l'adoption de cet amendement ait un impact sur la note annexe concernant les instruments financiers.

IFRS 9 Instruments Financiers

La norme IFRS 9 actuelle constitue la première étape dans le processus de remplacement de l'IAS 39 et concerne la classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers. L'IASB a décidé de reporter la date d'application de la norme du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2015.

Les phases consécutives traiteront de la perte de valeur et de la comptabilité de couverture.

Le Groupe ne prévoit pas que l'adoption de cet amendement ait un impact sur la note annexe concernant les instruments financiers.

IFRS 10 États financiers consolidés

IFRS 10 remplacera la partie de IAS 27 États financiers consolidés et individuels qui concerne la comptabilisation des états financiers consolidés. IFRS 10 remplacera également l'interprétation SIC-12 Consolidation – Entités ad hoc. IFRS 10 présente un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant la base pour la consolidation de toutes sortes d'entités. La norme fournit par ailleurs des directives spécifiques pour apprécier le contrôle dans des situations complexes. L'application de la nouvelle norme obligera le Groupe à faire une nouvelle estimation du contrôle et par conséquence l'identification des entités qui doivent être consolidées par le Groupe. La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 10 "États financiers consolidés" est fixée par l'Union européenne au 1^{er} janvier 2014.

Une analyse est en cours, au sein du Groupe, afin de déterminer l'impact de l'adoption de cette norme.

IFRS 11 Partenariats

IFRS 11 remplacera IAS 31 Participation dans des coentreprises et SIC-13 Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs. IFRS 11 introduit une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités qui sont contrôlées conjointement. La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 11 "Partenariats" est fixée par l'Union européenne au 1^{er} janvier 2014.

Le Groupe ne prévoit pas que l'adoption de cet amendement ait un impact.

IFRS 12 Informations à fournir sur les participations dans les autres entités

IFRS 12 rassemble dans une seule norme les informations à fournir de l'IAS 27 par rapport aux états financiers consolidés et les informations à fournir des IAS 31 et IAS 28. Les informations à fournir concernent les participations du Groupe dans les filiales, les coentreprises, les entités associées et les entités structurées non consolidées. La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 12 "Informations à fournir sur les participations dans les autres entités" est fixée par l'Union européenne au 1^{er} janvier 2014.

Le Groupe ne prévoit pas que l'adoption de cette interprétation ait un impact sur sa situation financière ou sa performance.

IFRS 13 Évaluation de la juste valeur

L'objectif de cette norme est de fournir, dans un document unique, les règles applicables à l'ensemble des évaluations de la juste valeur requises par les IAS/IFRS. La norme ne constitue pas un changement des possibilités d'utiliser la juste valeur dans le reporting financier.

La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur" est fixée par l'IASB au 1^{er} janvier 2013.

Bien que l'analyse soit en cours au sein du Groupe, une analyse préliminaire a d'ores et déjà mené à la conclusion que l'application de la norme n'aura pas d'impact matériel sur le Groupe.

IAS 1 Présentation des états financiers – Amendement à la norme

Ces amendements modifient le regroupement des éléments qui font partie des autres éléments du résultat global en exigeant des sous-taux distincts des éléments composant les “autres éléments du résultat global” qui sont appelés à un reclassement ultérieur dans la section “résultat net” de l’état des résultats (gains ou pertes actuariels sur les régimes à prestations définies et réévaluation de terrains et constructions) et de ceux qui ne peuvent être recyclés en résultat net (gains sur les couvertures d’investissements nets dans un établissement à l’étranger, variations de change liées à la consolidation d’opérations étrangères, changement de valeur de couvertures de flux de trésorerie ou gains sur les actifs financiers disponibles à la vente. La date de mise en application, fixée par l’IASB, pour les amendements concerne les exercices financiers annuels ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012.

Les amendements n’affectent que la présentation et n’auront pas d’impact ni sur la position financière ni sur la performance du Groupe.

- IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir – amendements aux informations à fournir
- IFRS 9 Instruments financiers
- IFRS 10 États financiers consolidés
- IFRS 11 Partenariats
- IFRS 12 Informations à fournir sur les participations dans les autres entités
- IFRS 13 Évaluation de la juste valeur
- IAS 1 Présentation des états financiers – Présentation de l’état du résultat global
- IAS 12 Impôts sur le résultat
- IAS 19 Avantages au Personnel
- IAS 27 États financiers consolidés et individuels
- IAS 28 Participations dans des entreprises associées
- IAS 32 Instruments financiers : Présentation – classement des droits de souscription émis

IAS 19 Avantages du personnel – Amendement à la norme

L’IASB a publié un nombre considérable d’amendements qui reprennent des changements fondamentaux, comme par exemple l’abandon de la méthode du “corridor” et le principe du rendement attendu sur les actifs du régime, mais aussi de simples clarifications.

La date de mise en application, fixée par l’IASB, concerne les exercices financiers annuels ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le Groupe ne prévoit pas que l’adoption de cet amendement ait un impact.

IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

IAS 28 est modifiée pour être conforme aux modifications apportées suite à la publication d’IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12. Elle définit la comptabilisation des participations dans les entreprises associées et expose les exigences lors de l’application de la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation des participations dans les entreprises associées et coentreprises. La date de mise en application, fixée par l’Union européenne, concerne les exercices financiers annuels ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Groupe ne prévoit pas que l’adoption de cet amendement ait un impact.

IAS 32 Instruments financiers : Présentation – Amendement à la norme

L’IASB a publié le 16 décembre 2011 ces amendements qui clarifient la signification de “doit posséder un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés”. Les amendements clarifient également que certains systèmes de compensation globaux peuvent être considérés équivalents à un règlement sur la base du montant net. La date de mise en application, fixée par l’IASB, concerne les exercices financiers annuels ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Groupe ne prévoit pas que l’adoption de cet amendement ait un impact.

IFRIC 20 Frais de découverte engagés pendant la phase de production d’une mine à ciel ouvert

Cette interprétation doit être appliquée sur les coûts de l'activité de découverte qui fournissent un meilleur accès aux gisements de minéraux ("stripping"). L'interprétation concerne la comptabilisation des avantages économiques futurs associés à cette activité. L'interprétation doit être appliquée à partir du 1^{er} janvier 2013.

Le Groupe ne prévoit pas que l'adoption de cette interprétation ait un impact sur la situation financière ou la performance du Groupe.

AMÉLIORATIONS ANNUELLES AUX IFRS

Les Améliorations Annuelles aux IFRS – Cycle 2009-2011, pour lesquelles le Groupe ne prévoit pas d'impact, comprennent les améliorations suivantes :

IFRS 1 Première application des IFRS

Cette amélioration clarifie les applications successives d'IFRS 1. Le nouvel adoptant a le choix entre une nouvelle application de l'IFRS 1 ou l'application rétrospective des IFRS.

IAS 1 Présentation des états financiers

Cette amélioration clarifie les exigences pour l'information comparative. En général, les informations de l'exercice précédent représentent le minimum requis.

IAS 16 Immobilisations corporelles

Cette amélioration clarifie la classification du matériel d'entretien. Si le matériel satisfait à la définition d'immobilisation corporelle, il ne peut pas être comptabilisé dans les stocks.

IAS 32 Instruments financiers: Présentation

Cette amélioration clarifie les effets fiscaux liés aux distributions bénéficiant aux actionnaires, et aux coûts relatifs à des opérations sur capitaux propres.

IAS 34 Information financière intermédiaire

Cet amendement permet l'harmonisation de l'information exigée par IFRS 8 lors d'un changement important du total des actifs d'un secteur depuis la dernière clôture annuelle et celle demandée par IAS 34.

Ces amendements entreront en compte à partir du 1^{er} janvier 2013.

Le Groupe va analyser cette norme afin de déterminer son impact éventuel.

IAS 1 Présentation des états financiers –

Présentation de l'état du résultat global

Ces amendements exigent des sous-totaux distincts des éléments composant les "autres éléments du résultat global" qui sont appelés à un reclassement ultérieur dans la section "résultat net" de l'état des résultats et de ceux qui ne peuvent être recyclés en résultat net. En outre, ces amendements réaffirment les règles actuelles de présentation de l'état du résultat global, soit une présentation dans un seul état "État du résultat net et résultat global" des éléments contenus dans les "autres éléments du résultat global" et de ceux composant le résultat net, soit dans deux états distincts consécutifs "État du résultat net" et "État du résultat global".

La date d'entrée en vigueur de cette norme est fixée au 1^{er} janvier 2013.

Une analyse est en cours au sein du Groupe afin de déterminer les impacts de l'adoption des ces amendements.

IAS 12 Impôts sur le résultat – Impôts différés

La norme amendée clarifie la détermination de l'actif d'impôts différés sur les placements immobiliers évalués à la juste valeur. La date d'entrée en vigueur de cette norme est fixée au 1^{er} janvier 2012.

Le Groupe ne s'attend pas à des impacts sur ses états financiers.

IAS 19 Avantages au personnel

Les amendements couvrent de multiples changements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies, comme l'abandon du mécanisme du corridor et la rationalisation de la présentation des variations d'actifs et de passifs. Des améliorations sur les informations à fournir concernant les régimes à prestations sont aussi introduites. La date d'entrée en vigueur obligatoire de cette norme est fixée au 1^{er} janvier 2013.

Le Groupe va analyser cette norme afin de déterminer l'impact éventuel de ces amendements.

IAS 27 États financiers consolidés et individuels

L'amendement relatif à la norme IAS 27, suite aux nouvelles normes IFRS 10 et IFRS 12,

limite cette norme à la comptabilisation des participations dans des filiales, des entités contrôlées conjointement et des entreprises associées. Les amendements à cette norme sont effectifs pour les comptes annuels commençant le ou après le 1^{er} janvier 2013.

Le Groupe ne s'attend pas à des impacts de cet amendement sur ses états financiers.

IAS 28 Participations dans des entreprises associées

L'amendement relatif à IAS 28 décrit l'application de la méthode de la mise en équivalence aux investissements dans les entreprises contrôlées conjointement, en plus des entreprises associées. Les amendements à cette norme sont effectifs pour les comptes annuels commençant le ou après le 1^{er} janvier 2013.

Le Groupe ne s'attend pas à des impacts sur ses états financiers de la mise en œuvre de cet amendement.

IAS 32 Instruments financiers : Présentation – Classement des droits de souscription émis

Amendements à IAS 32 Instruments financiers : Présentation – Classement des droits de souscription émis permettant aux droits, options ou warrants visant à acquérir un nombre fixe d'instruments de capitaux propres de la Société pour un montant fixe, et ce dans n'importe quelle monnaie, d'être classifiés comme des instruments de capital, à condition que l'entité offre au prorata à tous ses propriétaires existants de même classe d'instruments non dérivés de capitaux propres des droits, des options et des warrants.

L'Entreprise a adopté l'amendement depuis le 1^{er} janvier 2010 sans effet significatif sur son résultat financier ou sa position financière.

1.3 CONSOLIDATION

La Société mère et toutes les filiales qu'elle contrôle sont incluses dans la consolidation.

1.3.1 FILIALES

Les actifs et passifs, droits et engagements, produits et charges de la Société mère et des filiales faisant l'objet d'un contrôle exclusif sont consolidés par la méthode d'intégration globale. Le contrôle est la capacité de décider

des règles d'une entité sur les plans financier et opérationnel de manière à tirer profit de ses activités.

Ce contrôle est considéré comme étant effectif lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote de l'entité. Cette supposition peut être réfutée s'il existe des preuves évidentes du contraire. Pour évaluer le contrôle effectif du Groupe sur une entité, on prend en compte l'existence et l'effet des droits de vote pouvant être exercés ou convertis au moment de l'évaluation.

La consolidation d'une filiale a lieu à partir de sa date d'acquisition. Il s'agit de la date à laquelle le contrôle des actifs nets et des opérations de l'entité acquise est effectivement transféré à l'acquéreur. À partir de la date d'acquisition, la Société mère (l'acquéreur) inclut dans le compte de résultats consolidé les performances financières de l'entité acquise et comptabilise dans les états financiers consolidés les actifs et passifs acquis (à leur juste valeur), y compris l'écart de consolidation généré par l'acquisition. Les filiales font l'objet d'une déconsolidation à partir de la date de perte de contrôle. Les traitements suivants sont opérés en consolidation :

- la valeur comptable de la participation de la Société mère dans chacune des filiales ainsi que la part des capitaux propres de la Société mère dans chacune des filiales sont éliminées ;
- les participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets des filiales consolidées sont identifiées et présentées séparément dans la situation financière consolidée sous la rubrique "Participations ne donnant pas le contrôle" des capitaux propres ;
- la part du résultat des filiales consolidées selon la méthode d'intégration globale et imputable aux actions détenues par les entités en dehors du Groupe est présentée dans le compte de résultats consolidé sous la rubrique "Résultat imputable aux participations ne donnant pas le contrôle" ;
- les soldes et transactions internes du Groupe et les plus-values et moins-values non réalisées sur les transactions entre

les sociétés du Groupe sont entièrement éliminés.

Les états financiers consolidés sont préparés au moyen de règles comptables uniformes applicables aux transactions de même nature et aux autres événements dans des circonstances similaires.

1.3.2 ENTREPRISES ASSOCIÉES

Une entreprise associée est une entité au sein de laquelle l'investisseur exerce une influence significative, mais qui n'est ni une filiale, ni une joint-venture (cf. sous-section suivante) de l'investisseur. L'influence significative est la capacité à prendre part aux décisions portant sur les règles financières et opérationnelles de l'entité bénéficiaire de l'investissement, mais non à contrôler ces règles. Cette capacité est présumée comme étant effective lorsque l'investisseur détient au minimum 20% des droits de vote de l'entité bénéficiaire et est présumée inexiste lorsque les parts détenues représentent moins de 20%. Cette supposition peut être réfutée s'il existe des preuves évidentes du contraire.

Toutes les entreprises associées sont comptabilisées en appliquant la méthode de mise en équivalence : les participations sont incluses séparément dans la situation financière consolidée (à la rubrique "Sociétés mises en équivalence") à la date de clôture pour un montant correspondant à la part détenue dans les capitaux propres de l'entreprise associée (retraités sous IFRS), résultat de l'exercice inclus. Les dividendes versés par l'entité bénéficiaire diminuent la valeur comptable de l'investissement.

La part des résultats des entreprises associées imputable au Groupe est incluse séparément dans le compte de résultats consolidé au point "Quote-part dans le (bénéfice)/perte des entités mises en équivalence".

Les profits et les pertes latents résultant des transactions entre un investisseur (ou ses filiales consolidées) et des entreprises associées sont éliminés à hauteur de la participation de l'investisseur dans l'entreprise associée.

1.3.3 ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT

Comme pour les entreprises associées, la méthode de mise en équivalence est utilisée pour les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (c-à-d. les joint-ventures).

1.3.4 TRAITEMENT DES GOODWILL OU DES GOODWILL NÉGATIFS

Les regroupements d'entreprises sont des regroupements d'entités ou d'entreprises distinctes sous une seule entité comptable. Une entreprise est un ensemble d'activités et d'actifs mis en œuvre et gérés de concert dans le but de fournir aux investisseurs un rendement ou tout autre bénéfice économique. Dans tous les regroupements d'entreprises, une entité (l'acquéreur) prend durablement le contrôle d'une ou de plusieurs entités ou entreprises (la ou les entités acquises).

Tous les regroupements d'entreprises (acquisitions d'entreprises) survenus à partir du 1^{er} janvier 2004 sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition ("purchase method"). L'acquéreur détermine le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition (la date à laquelle l'acquéreur prend le contrôle des actifs nets de l'entité acquise) et le compare à la juste valeur des actifs et passifs nets identifiables de l'entité acquise. La différence entre ces deux valeurs représente un goodwill.

En ce qui concerne les regroupements d'entreprises survenus avant le 1^{er} janvier 2004, aucun retraitement rétroactif de la juste valeur n'a été effectué.

Des règles similaires ont été appliquées aux investissements comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence, sauf que tout goodwill résultant de ces investissements est compris dans la valeur comptable de l'investissement.

Le goodwill négatif résultant de ces investissements est inclus dans la détermination de la quote-part de l'entité dans le bénéfice ou la perte de l'entité bénéficiaire au cours de la période pendant laquelle l'investissement est acquis.

Le goodwill n'est pas amorti mais soumis annuellement à un test de perte

de valeur (ou plus fréquemment si les circonstances l'imposent).

Le goodwill négatif est comptabilisé en tant que bénéfice.

1.3.5 ACQUISITION DE PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

L'excédent entre le coût d'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle et le solde des participations ne donnant pas le contrôle dans l'état de la situation financière est déduit des fonds propres ("modèle de l'entité économique").

1.3.6 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES OPÉRATIONS ÉTRANGÈRES

Tous les actifs (goodwill compris) et passifs, tant monétaires que non monétaires, sont convertis au taux de clôture. Les revenus et les

dépenses sont convertis au taux de la date de la transaction (taux de change historique) ou au taux moyen du mois.

Les principaux taux de change par rapport à l'EUR utilisés sont mentionnés dans le tableau ci-dessous :

	Taux de clôture au 31 décembre 2011	Taux moyen pour l'année 2011	Taux de clôture au 31 décembre 2012	Taux moyen pour l'année 2012
USD	1,2939	1,3924	1,3194	1,2860
SEK	8,9120	9,0265	8,5820	8,7043
GBP	0,8353	0,8678	0,8161	0,8113
CNY	8,1588	8,9925	8,2207	8,1054
INR	68,7130	65,2200	72,5600	68,6849
JPY	100,20	111,0463	113,6100	103,4317
CAD	1,3215	1,3761	1,3137	1,2852
RUB			40,3295	40,2052

1.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée lorsque

- (1) cette immobilisation est identifiable, c.-à-d. lorsqu'elle est aliénable (elle peut être vendue, transférée ou cédée sous licence) ou qu'elle procède de droits contractuels ou autres droits légaux;
- (2) qu'il est probable que les futurs avantages économiques générés par cette immobilisation reviendront à IBA; quand
- (3) IBA peut contrôler la ressource et quand
- (4) le coût de cette immobilisation peut être mesuré de manière fiable.

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût d'acquisition diminué de tout amortissement cumulé et de toute perte de valeur cumulée.

Le coût comprend la juste valeur de l'investissement consenti pour acquérir l'immobilisation ainsi que tous les coûts directement imputables à la transaction, tels les frais professionnels applicables ou les taxes non remboursables.

Les coûts indirects ainsi que les frais généraux sont exclus. Les dépenses reconnues auparavant comme charges ne sont pas incluses dans le coût de l'immobilisation.

Les coûts générés par la phase de recherche d'un projet interne sont pris en compte de résultats au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Les coûts engendrés par la phase de développement d'un projet interne (projet de développement de produit ou projet IT) sont comptabilisés en tant qu'immobilisation si IBA est en mesure d'établir: la faisabilité technique du projet, son intention de mener

à bien les développements, comment l'immobilisation incorporelle générera d'éventuels avantages économiques futurs (par exemple : l'existence d'un marché pour le produit de cette immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même), la disponibilité des ressources permettant de mener à bien le développement et sa capacité à mesurer de manière fiable les dépenses imputables.

Les frais de maintenance et de mises à jour mineures, dont l'objectif est de maintenir

(plutôt que d'augmenter) le niveau de performance de l'immobilisation, sont pris en compte de résultats au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les critères de comptabilisation susmentionnés sont assez stricts et appliqués avec prudence.

Le coût des immobilisations incorporelles est alloué de manière systématique sur toute la durée de l'utilité de l'immobilisation, en appliquant la méthode linéaire.

Les durées d'utilité applicables sont :

IMMobilisations INCORPORELLES	Durée d'utilité
Coûts de développement de produits	3 ans, sauf si une durée d'utilité plus longue se justifie (ne dépassant toutefois pas 5 ans)
Coûts de développement IT pour les principaux logiciels (ERP p.ex.)	5 ans
Autres logiciels	3 ans
Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques déposées et autres droits similaires	3 ans, sauf si une durée d'utilité plus longue se justifie

L'amortissement ne commence que lorsque l'immobilisation est disponible à l'usage, afin de garantir la bonne correspondance des charges et des produits.

En 2012, le Groupe ne dispose plus d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité illimitée pour ses activités poursuivies.

1.5 IMMobilisations CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition diminué de tout amortissement cumulé et de toute perte de valeur cumulée.

Le coût comprend la juste valeur de l'investissement consenti pour acquérir l'immobilisation (net de tout rabais) ainsi que tous les frais directement liés à la mise en service de l'immobilisation pour l'usage auquel elle est destinée (taxes et droits à l'importation inclus). Ces frais directement imputables sont les coûts engendrés par la préparation du site, la livraison et l'installation, les frais professionnels applicables ainsi que le coût estimé du démantèlement de l'immobilisation, de son enlèvement et de la remise en état

du site (dans la mesure où ce coût est comptabilisé en tant que provision).

Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément est amortie séparément sur toute sa durée d'utilité en appliquant la méthode linéaire. Ce montant amortissable est le coût d'acquisition, sauf pour les véhicules. Pour ces derniers, il s'agit du coût d'acquisition diminué de la valeur résiduelle de l'immobilisation au terme de sa durée d'utilité.

Les coûts de réparation ou de maintenance destinés à restaurer et non à améliorer le niveau de performance de l'immobilisation sont pris en résultat à mesure qu'ils sont encourus.

Les durées d'utilité applicables sont:

IMMobilisations corporelles	Durée d'utilité
Terrains	Non amortis
Bâtiments de bureaux	33 ans
Bâtiments industriels	33 ans
Cyclotrons et casemates	15 ans, sauf dans certaines circonstances rares et spécifiques qui justifient une durée d'utilité différente
Équipement de laboratoire	5 ans
Autre équipement technique	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (5 ans pour les grands ordinateurs centraux)
Mobilier et accessoires	5 à 10 ans
Véhicules	2 à 5 ans

1.5.1 TRANSACTIONS DE LOCATION-FINANCEMENT IMPLIQUANT IBA COMME PRENEUR DE BAIL

Un contrat de location-financement qui transfère实质lement tous les risques et bénéfices de la propriété est comptabilisé en tant qu'actif et passif pour un montant égal à la juste valeur des actifs loués ou, si ce montant est inférieur, à la valeur actuelle des échéances minimales de la location-financement (= total des parts de capital et d'intérêt incluses dans les paiements des échéances). Les paiements des échéances sont répartis entre les frais financiers et la réduction de la dette constatée. Les règles en matière d'amortissement des immobilisations en location-financement sont identiques à celles applicables aux immobilisations similaires dont la Société est propriétaire.

1.5.2 INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Les investissements immobiliers à usage propre dans le Groupe sont enregistrés au coût d'acquisition, diminué de tout amortissement cumulé et de toute perte de valeur cumulée.

1.6 PERTE DE VALEUR DES IMMobilisations corporelles ET INCORPORELLES

Une réduction de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'une immobilisation dépasse sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée des deux valeurs suivantes: la juste valeur diminuée des frais de vente (qui correspond aux liquidités qu'IBA peut récupérer par la vente) et la valeur d'utilité (qui correspond aux

liquidités qu'IBA peut récupérer si le Groupe continue à faire usage de l'immobilisation).

Les tests de perte de valeur sont, si possible, exécutés sur des immobilisations individuelles. S'il s'avère toutefois que les immobilisations ne génèrent pas des flux de trésorerie dissociés, le test est exécuté au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient l'immobilisation (unité génératrice de trésorerie ou UGT = le plus petit groupe d'immobilisations identifiable générant des liquidités de manière indépendante par rapport aux autres UGT).

Le goodwill généré par un regroupement d'entreprises est alloué aux UGT du Groupe susceptibles de tirer profit des synergies qui résultent de ce regroupement. Cette allocation repose sur l'évaluation par la Direction des synergies obtenues et ne dépend pas de la localisation des immobilisations acquises.

Les tests de perte de valeur des goodwill (et de l'UGT liée) sont effectués annuellement (voire plus fréquemment selon les circonstances), puisque ceux-ci ne sont pas amortis, même si rien n'indique une éventuelle perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles et corporelles / UGT sont testées uniquement en présence d'un indice de perte de valeur de l'immobilisation.

Toute perte de valeur est tout d'abord déduite des goodwill. Toute perte de valeur dépassant la valeur comptable goodwill est ensuite déduite des autres immobilisations de l'UGT, uniquement si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable nette. Des reprises de pertes de valeur (autres que sur le goodwill) sont enregistrées lorsqu'elles sont justifiées.

1.7 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation à la date du bilan.

Le coût des stocks comprend tous les frais encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent – coûts de production indirects inclus. Les frais généraux administratifs qui ne contribuent pas à amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, les frais de vente et de stockage et les montants anormaux de déchets de fabrication ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La méthode du coût standard est utilisée. Le coût standard d'un élément de stock en fin d'exercice est ajusté au coût réel. L'affectation de frais généraux fixes de production au coût de production des stocks se base sur la capacité normale des installations de production.

Le coût des stocks habituellement interchangeables est alloué au moyen de la formule du coût moyen pondéré. La même formule est utilisée pour tous les stocks dont la nature et l'utilisation sont similaires pour l'entité.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cadre des opérations courantes, diminué des coûts d'achèvement estimés et des coûts estimés nécessaires à la réalisation de la vente (commissions de vente, par exemple).

IBA comptabilise une réduction de valeur lorsque la valeur nette de réalisation à la date du bilan est inférieure au coût.

IBA applique la règle suivante pour les réductions de valeur liées aux éléments à rotation lente :

- En l'absence de mouvement après 1 an : réduction de valeur sur 3 ans ;
- En cas de mouvement après la réduction de valeur : reprise de la réduction de valeur actée.

La valeur des inventaires est cependant évaluée de manière individuelle en fin de période. Il est dérogé à la règle générale de réduction de valeur liée aux éléments à

rotation lente ci-dessus lorsque cela est justifié par l'évaluation de manière individuelle.

1.8 RECONNAISSANCE DES REVENUS (SAUF COMMANDES EN COURS QUI SONT TRAITÉES DANS LA SECTION SUIVANTE)

Les revenus générés par la vente de biens sont reconnus lorsqu'une entité transfère les principaux risques et bénéfices de la propriété et que le recouvrement des créances liées est raisonnablement assuré.

Une transaction n'est pas considérée comme une vente et les revenus ne sont pas reconnus lorsque :

- (1) IBA reste engagée pour cause de performances insatisfaisantes non couvertes par les dispositions de garantie normales ;
- (2) les recettes des revenus d'une vente particulière dépendent des revenus que l'acheteur tirera de sa vente des biens ;
- (3) l'acheteur a la capacité d'annuler l'achat pour une raison stipulée dans le contrat de vente ; et
- (4) IBA ne peut évaluer la probabilité d'un retour.

Les revenus sont normalement reconnus lorsque l'acheteur réceptionne la livraison et que l'installation et l'inspection sont terminées. Les revenus sont cependant immédiatement reconnus à la réception de la livraison par l'acheteur, lorsque l'installation est simple par nature.

Les revenus générés par la prestation de services sont reconnus compte tenu de l'état d'avancement de la transaction à la date du bilan, en appliquant des règles similaires à celles en vigueur pour les commandes en cours (cf. section suivante) : les revenus sont reconnus au fur et à mesure que les coûts afférents sont encourus. Les revenus sont répartis uniformément sur la période de prestation des services, sauf s'il est évident que les coûts ne sont pas encourus de manière linéaire.

Les critères de reconnaissance sont appliqués aux éléments distincts et identifiables d'une seule transaction quand il est nécessaire de refléter la substance de la transaction.

Les revenus d'intérêts sont reconnus en appliquant la méthode du rendement réel. Les royalties sont reconnues sur la base des droits constatés, conformément à l'objet de l'accord en question. Les dividendes relatifs à l'année N sont comptabilisés lorsqu'est établi le droit de l'actionnaire à en recevoir le paiement (c.-à-d. au cours de l'année N+1).

1.9 COMMANDES EN COURS

Les coûts des contrats comprennent :

- Les coûts de production directs et indirects (comme pour les stocks, cf. ci-dessus) ;
- Tout autre coût à la charge spécifique du client conformément au contrat ;
- Les coûts encourus pour obtenir le contrat, lorsque ces coûts peuvent être identifiés de manière univoque et mesurés de manière fiable et que la conclusion du contrat est probable.

Lorsque le résultat d'une commande en cours (c.-à-d. l'estimation de la marge finale) peut être estimé de manière fiable, les commandes en cours sont évaluées au coût de production, augmenté – en fonction de l'état d'avancement du contrat – de la différence entre le prix du contrat et le coût de production (méthode du "pourcentage d'avancement des travaux"). L'avancement des travaux est déterminé sur la base des coûts réels encourus au jour d'évaluation comparés aux coûts estimés jusqu'à l'achèvement (les coûts qui ne reflètent pas les travaux effectués sont exclus de ce calcul). Le pourcentage d'avancement est appliqué sur une base cumulative.

Lorsqu'il est impossible de fournir une estimation fiable de l'issue du contrat, les revenus sont reconnus uniquement à hauteur des coûts encourus susceptibles d'être récupérés ; les coûts contractuels sont pris en résultat à mesure qu'ils sont encourus. S'il est probable que le total des coûts contractuels dépassera l'ensemble des revenus générés par le contrat, les pertes escomptées sont immédiatement prises en compte de résultats et une provision pour pertes à terminaison est enregistrée.

Le Groupe présente à l'actif le montant net exigible des clients pour les travaux relatifs à toutes les commandes en cours pour

lesquels les coûts encourus augmentés des bénéfices reconnus (diminués des pertes reconnues) dépassent les acomptes facturés. Les factures que les clients doivent encore régler et les retenues sont incluses dans les créances commerciales.

Le Groupe présente au passif le montant net dû aux clients pour les travaux relatifs à toutes les commandes en cours pour lesquelles les acomptes facturés dépassent les coûts encourus augmentés des bénéfices reconnus (diminués des pertes reconnues).

Lorsque des garanties financières doivent être fournies à des tiers dans le cadre d'un contrat et que ces garanties entraînent un risque financier pour IBA, un passif financier est comptabilisé.

1.10 CRÉANCES

Les créances sont comptabilisées au départ à leur juste valeur et ensuite évaluées au coût amorti, c.-à-d. à la valeur actuelle nette du montant à encaisser.

La créance est valorisée à sa valeur nominale, sauf si l'impact de l'actualisation est significatif. La valeur d'une créance est réduite lorsque son recouvrement est incertain ou douteux, totalement ou en partie.

De façon générale, IBA applique la règle ci-dessous pour acter des réductions de valeur sur créances irrécouvrables ou douteuses :

- 25% après 90 jours de retard ;
- 50% après 180 jours de retard ;
- 75% après 270 jours de retard ;
- 100% après 360 jours de retard.

La probabilité de recouvrement des créances est cependant évaluée de manière individuelle. Il est dérogé à la règle générale ci-dessus lorsque cela se justifie.

1.11 ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et actifs financiers valorisés à leur juste valeur par le compte de résultats.

Les prêts et les créances sont des actifs financiers n'ayant pas la nature d'instruments dérivés, aux échéances de paiements fixées ou déterminables, non cotés sur un marché actif et sans intention de négoce.

Les gains sur les prêts et les créances sont comptabilisés lorsque ces derniers sont décomptabilisés. Les pertes sont reconnues dès que les prêts et créances doivent être dépréciés.

Les dépôts à terme ayant une échéance supérieure à 3 mois sont classés dans la catégorie des prêts et créances sous IAS 39.

Les investissements en titres productifs d'intérêts et en actions (autres que les actions dans les filiales, joint-ventures et associés) sont comptabilisés comme actifs financiers disponibles à la vente. Ils sont enregistrés à leur juste valeur, avec les gains et pertes reportés sur les fonds propres, jusqu'à leur perte de valeur ou leur vente.

Les gains ou pertes accumulés dans les fonds propres sont alors retraités dans le compte de résultats.

Dans le cas d'un actif financier classé comme disponible à la vente, une baisse importante ou prolongée de sa juste valeur en deçà de son coût constitue une valeur objective de perte de valeur. Les critères retenus afin de définir une baisse importante ou prolongée sont une perte de valeur de plus de 25% durant une période continue de 6 mois. Les pertes de valeur sur ces instruments sont classées en charges dans le compte de résultats.

Leur augmentation de juste valeur, après leur perte de valeur, est reconnue directement en capitaux propres.

Lorsqu'il existe des indicateurs de perte de valeur, tous les actifs financiers sont soumis à un test de perte de valeur. Ces indicateurs doivent fournir des preuves objectives de la perte de valeur résultant d'un événement passé survenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

Les pertes susceptibles d'être provoquées par des événements futurs ne sont pas reconnues, quelle que soit leur probabilité.

1.12 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les soldes de trésorerie sont enregistrés à leur valeur nominale. Les équivalents de trésorerie sont des investissements très liquides à court terme pouvant être utilisés pour tout objet dont la date d'échéance ne dépasse pas les trois mois suivant la date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les découverts bancaires.

Si un montant de liquidité est bloqué sur un compte afin de satisfaire un objet particulier, mais placé sur des investissements très liquides, renouvelés à chaque échéance, jusqu'à l'échéance utile de l'objet particulier, alors ces équivalents de trésorerie sont considérés comme restreints et classés en autres actifs à long terme.

1.13 COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

Les charges à reporter correspondent au montant proportionnel des frais encourus au cours du présent exercice ou des exercices précédents présentant un lien avec un ou plusieurs exercices ultérieurs. Les produits acquis sont constitués par le montant proportionnel des revenus liés à l'exercice en cours ou aux précédents dont l'encaissement est reporté aux exercices ultérieurs.

1.14 CAPITAL SOUSCRIT

Les actions ordinaires sont classées dans la rubrique "Capital souscrit". Les actions propres sont déduites des fonds propres. Les mouvements des actions propres n'affectent pas le compte de résultats.

1.15 SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides en capital sont enregistrés en tant que produits à reporter. Les subsides sont reconnus en tant que revenus au même taux que l'amortissement des immobilisations y relatives. Quand les subsides sont relatifs à une charge non capitalisée, ils sont reconnus en tant que revenus de manière systématique sur la période où la charge qu'ils sont censés compenser a été prise.

1.16 PROVISIONS

Une provision est comptabilisée uniquement lorsque :

- IBA a l'obligation de transférer des bénéfices économiques à cause d'événements passés ;
- Il est probable (plus que le contraire) qu'un tel transfert sera requis pour qu'IBA s'acquitte de cette obligation ;
- Il est possible d'estimer de manière fiable le montant de l'obligation.

Lorsqu'il est probable que l'impact sera matériel (pour les provisions à long terme), le montant comptabilisé en tant que provision est estimé sur la base de sa valeur actuelle nette (facteur d'actualisation). L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée dans les charges d'intérêts.

Une obligation résulte d'un événement contraignant et peut prendre la forme soit d'une obligation légale, soit d'une obligation implicite (il y a obligation implicite lorsque les pratiques passées d'IBA suivent un schéma établi, indiquant aux autres parties que la Société va accepter certaines responsabilités ; ces pratiques ont en définitive suscité des attentes fondées dans le chef des autres parties qu'IBA va décharger de leurs responsabilités). Un événement contraignant ne laisse à IBA aucun autre choix réaliste que de s'acquitter de l'obligation, indépendamment de ses actions futures.

Les provisions pour les coûts de remise en état, de restauration et de démantèlement des sites sont enregistrées de manière appropriée en appliquant les dispositions ci-dessus.

Si IBA a signé un contrat onéreux (les coûts inévitables pour s'acquitter des obligations contractuelles dépassent les avantages économiques dont IBA espère bénéficier au titre du contrat), l'obligation dans le cadre du contrat est comptabilisée en tant que provision.

Une provision pour restructuration est enregistrée uniquement si IBA démontre que la Société se trouve dans l'obligation de restructurer à la date de clôture. L'obligation doit être démontrée comme suit: (a) élaborer un plan officiel et détaillé

qui identifie les principales caractéristiques de la restructuration ; (b) susciter chez les personnes concernées des attentes fondées selon lesquelles IBA va procéder à la restructuration en commençant par mettre ce plan en œuvre ou en annonçant ses traits principaux aux personnes concernées.

1.17 PENSIONS ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

1.17.1 PENSIONS

Les primes versées dans le cadre d'un régime à contributions définies sont prises en résultat à mesure qu'elles sont encourues. Les régimes à contributions définies sont des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux termes desquels IBA paie des cotisations fixes à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pour l'exercice et les exercices antérieurs.

Le Groupe dispose de régimes à prestations définies uniquement dans Cisbio Biossays ou dans les entités mise en équivalence. Ils n'apparaissent dès lors pas en provision.

Ces avantages représentent :

- les droits acquis par le personnel présent à la clôture de l'exercice au titre des avantages, compléments et autres indemnités de retraite, non couverts par des fonds de retraite ou d'assurance ;
- les droits acquis au titre de l'abaissement de l'âge de la retraite relatif au personnel travaillant ou ayant travaillé en zones exposées.

Les obligations résultant de l'application de ces régimes sociaux sont des régimes de retraite à prestations définies qui ont la particularité de définir un montant de prestations qu'un employé recevra lors de son départ en retraite, généralement dépendant d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années de service et le salaire. Pour les régimes de retraite à prestations définies, les charges liées aux régimes sont évaluées séparément pour chaque régime de retraite en utilisant la méthode des unités de crédit

projétées. Cette dernière considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations. Suivant cette méthode, le coût du régime est comptabilisé en charges par le compte de résultats de façon à répartir ce coût de manière régulière au cours de la carrière des travailleurs participant aux régimes de retraite et ce, sur la base des recommandations d'actuaires qui effectuent une évaluation complète de ces régimes de retraite chaque année. Les montants comptabilisés en compte de résultats comprennent le coût des services rendus, le coût des services passés et les effets de toutes réductions ou liquidation de régime. Le coût financier et le rendement attendu des actifs du régime (lorsqu'il y en a) sont comptabilisés en charges financières. Les obligations relatives aux régimes de retraite comptabilisées au bilan sont évaluées sur la base de la valeur actuelle des futurs flux sortants de trésorerie, calculée en utilisant des taux d'intérêt correspondant à ceux applicables aux obligations d'entreprises de première catégorie, qui ont une date d'échéance presque similaire à celles des passifs correspondants, diminués de tous les coûts des services passés non encore comptabilisés et de la juste valeur de tous les actifs du régime de retraite. Les coûts des services passés résultent de l'adoption ou du changement apportés à un régime de retraite. Ils sont comptabilisés en charge sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

Les écarts actuariels comprennent, pour les actifs et passifs, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit, et les effets des changements des hypothèses actuarielles sur les passifs des plans. Les écarts actuariels sont entièrement comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de leur période d'occurrence.

1.17.2 PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS ET PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les paiements fondés sur des actions regroupent les transactions réglées par des actions, les options sur actions ou d'autres instruments de capitaux propres (accordés

aux employés ou aux autres parties), et les transactions réglées en liquide ou par d'autres actifs lorsque le montant à payer repose sur le prix des actions du Groupe.

Toutes les transactions qui entraînent un paiement fondé sur des actions sont prises en charges.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres sont évaluées à la juste valeur des biens ou services reçus à la date de comptabilisation des biens et services par le Groupe. Si la juste valeur des biens et services ne peut être estimée, elle est évaluée à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres ne sont pas réévalués.

1.18 IMPÔTS DIFFÉRÉS

La méthode exhaustive et la méthode du report variable sont utilisées. Les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires entre la valeur comptable des postes du bilan et leur base d'imposition, en utilisant le taux d'imposition qui devrait être appliqué au moment où l'actif est réalisé ou le passif réglé.

Il existe trois exceptions au principe général selon lequel les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires. Les impôts différés ne sont pas enregistrés sur:

- les goodwill non amortis à des fins fiscales ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre que le regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le profit comptable, ni le profit imposable ;
- les investissements dans les filiales, divisions, associés et joint-ventures (les impôts différés ne sont comptabilisés que quand IBA ne contrôle pas la distribution ou, quand IBA contrôle la distribution, qu'il est probable que des dividendes vont être distribués dans un avenir prévisible).

Un actif d'impôts différés est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable

sur lequel il sera possible d'imputer ces différences temporaires déductibles. Le même principe s'applique à la comptabilisation des actifs d'impôts différés pour les pertes fiscales reportées et inutilisées. Cette estimation est soumise au principe de prudence.

Une période de 4 ans est prise en compte pour la détermination de la période de récupération des impôts.

Les impôts différés sont calculés au niveau de chacune des entités fiscales au sein du Groupe. IBA est en mesure de compenser les actifs et passifs d'impôts différés uniquement si les soldes différés se réfèrent à des impôts sur le résultat prélevés par une seule et même autorité fiscale.

1.19 DETTES DONT LA DURÉE RÉSIDUELLE EST INFÉRIEURE OU SUPÉRIEURE À UN AN

Les dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou supérieure à un an sont évaluées au coût amorti, c.-à-d. à la valeur nette actuelle du montant à débourser.

La valeur nominale est prise en compte, sauf si l'impact de l'actualisation est significatif.

1.20 COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

Les charges à imputer correspondent au montant proportionnel des frais qui seront payés au cours d'un exercice ultérieur mais qui se rapportent à un exercice précédent. Les produits à reporter correspondent au montant proportionnel du revenu reçu au cours de l'exercice courant ou des exercices précédents mais qui se rapporte à un exercice ultérieur.

1.21 TRANSACTIONS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe prenant part à la transaction, en appliquant les taux de change en vigueur aux dates des transactions concernées.

Les gains et pertes de change générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et passifs monétaires

en devises étrangères aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice sont comptabilisés dans le compte de résultats.

Les différences de change générées par la consolidation des postes monétaires faisant partie des investissements nets d'une entité déclarante dans une entité étrangère (c.-à-d. lorsque le règlement n'est ni planifié, ni susceptible de se produire dans un avenir prévisible) sont enregistrées en fonds propres lorsque les deux conditions ci-dessous sont remplies :

- (1) le prêt est effectué soit dans la devise fonctionnelle de l'entité déclarante ou de l'opération étrangère ; et
- (2) le prêt est effectué entre l'entité déclarante et une opération étrangère.

1.22 PRODUITS DÉRIVÉS ET COUVERTURES DE RISQUES DE CHANGE

Les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur dès le jour de la passation des contrats.

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées via le compte de résultats, sauf s'ils sont considérés comme des opérations de couverture des flux de trésorerie au titre de IAS 39.

Le Groupe considère certaines transactions dérivées comme des opérations de couverture de la variabilité de la juste valeur des actifs et passifs comptabilisés (couvertures de la juste valeur), ou comme un engagement ferme non comptabilisé, ou comme couverture de la variabilité des flux de trésorerie imputable à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction dont la probabilité de réalisation est élevée (couvertures des flux de trésorerie).

Le Groupe documente au début de la transaction la relation unissant les instruments de couverture et le poste couvert ainsi que ses objectifs et stratégies en matière de gestion des risques pour la réalisation des différentes opérations de couverture. Le Groupe documente également son évaluation, tant au début de la couverture que de manière suivie. Il établit en outre si les transactions dérivées utilisées dans les opérations de couverture

présentent ou non un degré d'efficacité élevé sur le plan de la compensation des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des postes couverts.

a) Couvertures de la juste valeur

Toute variation de la juste valeur des transactions dérivées considérées et qualifiées en tant qu'opérations de couverture de la juste valeur est enregistrée dans le compte de résultats. Il en est de même pour toute variation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuable au risque couvert.

b) Couvertures des flux de trésorerie

La part effective des variations de la juste valeur des transactions dérivées, considérées et qualifiées en tant qu'opérations de couverture des flux de trésorerie, est comptabilisée dans les fonds propres. Le gain ou la perte lié à la part ineffective de la couverture est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultats.

Les montants accumulés en fonds propres sont recyclés dans le compte de résultats pendant les exercices au cours desquels le poste couvert affecte les profits ou les pertes (le jour de la vente prévue couverte, par exemple).

Lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de comptabilisation des couvertures, tout gain ou perte cumulé dans les fonds propres à cette date reste dans les fonds propres et est reconnu au compte de résultats quand la transaction prévue est finalement reconnue dans le compte de résultats. Lorsqu'une transaction prévue ne doit plus avoir lieu, le gain ou la perte cumulé déclaré en fonds propres est immédiatement transféré dans le compte de résultats.

c) Dérivés ne répondant pas aux critères de comptabilisation des couvertures

Certains instruments dérivés ne répondent pas aux critères de comptabilisation des couvertures. Ces instruments dérivés sont reconnus à leur juste valeur dans le bilan ; les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats.

Ces instruments sont alors qualifiés de couverture économique dans la mesure où leur objectif n'est pas de spéculer sur des positions.

Le Groupe ne détient d'ailleurs aucun instrument dérivé à titre spéculatif.

1.23 SECTEURS OPÉRATIONNELS

Un secteur d'activités est un groupe d'actifs et d'opérations engagé dans la fourniture de produits ou la prestation de services et exposé à des risques et retours autres que ceux des autres secteurs d'activités. Un secteur géographique est engagé dans la fourniture de produits ou la prestation de services au sein d'un environnement économique particulier, exposé à des risques et retours autres que ceux des secteurs actifs dans d'autres environnements économiques.

2. DESCRIPTION DES RÈGLES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

2.1 ÉLÉMENTS DE RISQUE FINANCIER

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque du marché surtout (risque de change inclus), risque de crédit, risque de liquidité, risque de taux d'intérêt et risque sur matières premières et autres.

La politique générale de gestion des risques financiers du Groupe est axée sur l'imprévisibilité des marchés financiers et tente de minimiser les possibles effets contraires sur les performances financières du Groupe. Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à certains risques.

La gestion des risques financiers est assurée par un département de trésorerie central (la trésorerie du Groupe) conformément aux règles approuvées par le Comité d'audit du Conseil d'administration. Ces règles établissent des principes écrits de gestion générale des risques financiers ainsi que des règles écrites couvrant certains domaines spécifiques, tels le risque de change, l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou non et l'investissement des surplus de liquidités. La trésorerie du Groupe identifie, évalue et couvre les risques financiers en coopération étroite avec les unités opérationnelles du Groupe.

2.1.1 RISQUE DU MARCHÉ

a) Risque de change

Le Groupe est actif dans le monde entier et est exposé au risque de change généré par l'utilisation de différentes devises, principalement le dollar américain, le yuan chinois, la couronne tchèque, le zloty polonais et la couronne suédoise. Le risque de change résulte des transactions commerciales futures et engagées, des actifs et passifs financiers reconnus et des investissements nets dans des opérations étrangères.

Afin de gérer le risque de change résultant des transactions commerciales futures et engagées, des actifs et passifs financiers reconnus et libellés dans une autre devise

que la devise fonctionnelle de l'entité, les entités du Groupe ont recours à des contrats à terme en devise étrangère, négociés avec la trésorerie du Groupe. Cette dernière est chargée de couvrir la position nette du Groupe dans chacune des devises étrangères en concluant avec les banques, dans la mesure du possible et lorsque cette démarche est pertinente, des contrats à terme libellés dans les devises concernées.

Aux fins d'information sectorielle, chaque filiale élabore des contrats avec la trésorerie du Groupe au titre d'opérations de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie, selon le cas. Des contrats de change externes sont élaborés au niveau du Groupe au titre d'opérations de couverture des risques de change sur des actifs, des passifs ou des transactions spécifiques, engagées ou à venir, en termes bruts.

La politique générale du Groupe en matière de couverture consiste à couvrir tous les contrats de vente confirmés libellés dans une devise étrangère, ainsi que les flux de trésorerie nets escomptés lorsqu'une estimation raisonnable est possible. La documentation ad hoc est rédigée conformément à IAS 39. Le CFO approuve et le CEO est informé des transactions de couverture majeures et le reporting est présenté au moins deux fois l'an au Comité d'audit.

Le Groupe souscrit à des prêts internes libellés dans des devises étrangères afin de financer certaines filiales, ce qui expose le Groupe à des fluctuations de change.

Le Groupe possède certains investissements dans des opérations étrangères, dont les actifs nets sont exposés à des risques de change des devises étrangères.

Le Groupe gère l'exposition aux devises des actifs nets de ses opérations à l'étranger tout d'abord par des prêts libellés dans les devises étrangères concernées.

Risque de change sur les transactions en devises étrangères :

Le Groupe est exposé au risque de change lié aux achats et ventes réalisés dans des devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité réalisant la transaction. Ce risque est essentiellement concentré au sein de la Société mère du Groupe opérant en euros mais réalisant certaines transactions d'achats/ventes exprimés entre autres en dollars américains.

Approximativement 34,0% des ventes du Groupe (à périmètre de consolidation identique à celui de 2011) ou 39,2% (périmètre des activités poursuivies) sont libellées dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité réalisant la transaction, tandis que 79,2% des coûts (à périmètre de consolidation identique à celui de 2011) ou 76,4% (périmètre des activités poursuivies) sont libellés dans la devise fonctionnelle de l'entité encourant ces coûts. Lorsque le Groupe considère qu'il n'y a pas de couverture naturelle possible, des contrats de change à terme ou des options sur devises sont utilisés pour couvrir le risque de change encouru.

b) Autres risques du marché

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie en raison des papiers commerciaux et parts dans des fonds d'investissements détenus par les sociétés mises en équivalence et pour lesquelles IBA est engagée pendant 5 ans à supporter les écarts entre les actifs cantonnés et les provisions de démantèlement de Rose Holding SARL (voir note 3B). Le risque est atténué par la sélection rigoureuse de produits de placement à rating élevé et à haut degré de liquidité. La Société ne peut toutefois pas présumer de brutaux changements de ces ratings, ni de modifications de marché entraînant la disparition de la liquidité.

2.1.2 RISQUE DE CRÉDIT

Le Groupe n'est pas exposé de manière significative au risque de crédit. La politique de la Société quant aux contrats majeurs consiste à obtenir des lettres de crédit appropriées délivrées avant la livraison de l'équipement.

La Société a également conclu un accord général avec l'Office nationale du ducroire (ONDD), qui prévoit la couverture systématique des transactions portant sur des grands équipements.

Le tableau repris en section 2.2 présente les actifs financiers du Groupe à leur valeur comptable ainsi qu'à leur juste valeur. La valeur nette comptable de ces actifs financiers représente le risque de crédit maximal auquel est exposé le Groupe.

La juste valeur de ces actifs financiers représente le prix auquel une tierce partie pourrait accepter de reprendre les droits ou obligations liés à ces actifs.

2.1.3 RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion prudente du risque de liquidité implique le maintien d'un volume suffisant de liquidités et de titres négociables ainsi que la disponibilité d'un financement par un montant adéquat de lignes de crédit. Compte tenu de la nature dynamique des activités sous-jacentes, la trésorerie du Groupe vise à préserver la flexibilité de son financement en gardant des lignes de crédit disponibles.

Fin 2009, IBA avait renforcé sa disponibilité de financement par l'obtention d'une facilité de crédit à long terme de EUR 50 millions auprès de la B.E.I. (Banque européenne d'investissement) dans le cadre du financement de projets de recherche et développement. Dans le cadre de ce financement, le Groupe s'engage à respecter certains covenants relatifs au niveau de l'endettement du Groupe.

À fin 2012, le Groupe avait tiré sur cette ligne de crédit à hauteur de EUR 30 millions et avait effectué des remboursements pour EUR 1,25 million.

En 2012, suite à la transaction avec SK Capital Partners, les termes et conditions de cette ligne de crédit ont été modifiés.

Le Groupe dispose au total de lignes de crédit à hauteur de EUR 87 millions dont 46% sont utilisées à ce jour.

En outre, dans le cadre d'un de ses contrats de protonthérapie, IBA a également négocié un crédit de fabrication de EUR 60,2 millions, qui peut être utilisé jusqu'à fin 2013.

Ce crédit a été utilisé à hauteur de EUR 30,8 millions au 31 décembre 2012 (21,3 millions au 31 décembre 2011).

Les tableaux ci-dessous présentent l'échéancier des passifs financiers du Groupe :

31 DÉCEMBRE 2011 EN EUR 000	Exigible	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
PASSIFS FINANCIERS						
Dettes bancaires	0	30 279	22 995	0	0	53 274
Dettes de location-financement	0	271	253	662	232	1 418
Dettes commerciales	30 305	20 841	0	0	0	51 146
Autres passifs financiers LT et CT	1 216	143 063	3 084	3 952	190	151 505
TOTAL	31 521	194 454	26 332	4 614	422	257 343

31 DÉCEMBRE 2012 EN EUR 000	Exigible	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
PASSIFS FINANCIERS						
Dettes bancaires	0	36 183	8 999	15 904	18 799	79 885
Dettes de location-financement	0	239	232	673	0	1 144
Dettes commerciales	25 346	20 601	0	0	0	45 947
Autres passifs financiers LT et CT	1 966	127 107	2 881	1 239	73	133 266
TOTAL	27 312	184 130	12 112	17 816	18 872	260 242

2.1.4 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt est essentiellement générée par les dettes financières à taux flottants contractées par le Groupe. Afin de couvrir ce risque, IBA est entrée dans des swaps de taux d'intérêt ayant pour objectif de limiter l'impact de la fluctuation des taux sur les comptes du Groupe.

IBA n'applique pas la comptabilité de couverture pour ces transactions ; ces couvertures sont alors revalorisées par le biais du compte de résultats.

L'analyse de l'impact d'une fluctuation de 1% des taux d'intérêt (analyse de sensibilité) sur le compte de résultats et les capitaux propres d'un endettement financier net moyen de EUR 41,5 millions en 2012 (24 millions en 2011) serait de EUR -/+0,42 million.

2.2 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS – AUTRES INFORMATIONS

Les actifs et passifs financiers du Groupe sont valorisés comme suit:

EN EUR '000	Catégorie	31 décembre 2011		31 décembre 2012	
		Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS					
Créances commerciales	Prêts et créances	41 347	41 347	49 371	49 371
Créances à long terme sur commandes en cours	Prêts et créances	3 088	3 088	5 818	5 818
Actifs financiers disponibles à la vente	Disponible à la vente	0	0	0	0
Créances à long terme relatives au démantèlement de sites	Prêts et créances	0	0	0	0
Autres créances à long terme	Prêts et créances	10 421	10 421	20 395	20 395
Créances non commerciales et acomptes sur commandes	Prêts et créances	11 305	11 305	15 906	15 906
Autres créances à court terme	Prêts et créances	57 604	57 604	64 492	64 492
Autres investissements	Disponible à la vente	1 773	1 773	465	465
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	11 943	11 943	42 494	42 494
Produits dérivés de couverture	Comptabilité de couverture	660	660	95	95
Produits dérivés – autres	JVR1	697	697	31	31
TOTAL		138 838	138 838	199 067	199 067
PASSIFS FINANCIERS					
Prêts bancaires	PFCA	51 345	51 345	69 502	69 502
Dettes de location-financement	PFCA	1 204	1 204	977	977
Dettes commerciales	PFCA	51 146	51 146	45 947	45 947
Produits dérivés de couverture	Comptabilité de couverture	1 768	1 768	2 806	2 806
Produits dérivés – autres	JVR1	736	736	103	103
Autres dettes à long terme	PFCA	4 828	4 828	861	861
Montants dus aux clients sur commandes en cours	PFCA	77 077	77 077	61 513	61 513
Dettes sociales	PFCA	11 590	11 590	11 621	11 621
Autres dettes à court terme	PFCA	54 825	54 825	54 621	54 621
Dettes fiscales à court terme	PFCA	681	681	1 741	1 741
Crédit bancaire à court terme	PFCA	0	0	0	0
TOTAL		255 200	255 200	249 692	249 692

Au 31 décembre 2011 et 2012, la valeur nette comptable de ces actifs et passifs financiers n'est pas significativement différente de leur juste valeur. Le calcul n'a dès lors pas été effectué.

Les rubriques "Produits dérivés de couverture" et "Produits dérivés – autres" à l'actif et au passif incluent la juste valeur des contrats de change à terme, des swaps sur devises et d'un CAP d'intérêt.

Le Groupe peut, au gré de l'évolution de sa stratégie, acquérir des participations ne donnant pas le contrôle auprès de sociétés tierces. Ces participations sont présentées en catégorie "Disponible à la vente".

PFCA: Passif financier évalué au coût amorti.

JVR1: Juste valeur par le compte de résultats, détenus à des fins de transactions.

JVR2: Juste valeur par le compte de résultats, actif intégrant un produit dérivé dont la valeur n'a pas pu être séparée du principal.

2.3 CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments de couverture est définie à l'aide des techniques de valorisation communément utilisées sur les marchés financiers et fournies par des sources financières fiables.

Les justes valeurs sont calculées sur la base des dates de transaction des instruments utilisés.

Le Groupe utilise la hiérarchie suivante pour classer ses instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon le degré de fiabilité des méthodes de valorisation utilisées :

Niveau 1: instruments financiers cotés sur un marché actif

Niveau 2: instruments financiers dont la juste valeur repose sur une technique d'évaluation intégrant quasi exclusivement des données observables, directement ou indirectement

Niveau 3: instruments financiers dont la juste valeur repose sur une technique d'évaluation intégrant pour une part significative des paramètres non observables.

Durant l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de transfert entre les différentes catégories présentées ci-dessous.

(EUR 000)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 décembre 2011
- Contrats de change à terme		657		657
- CAP d'intérêt		3		3
Actifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture		660		660
 Autres investissements disponibles à la vente			1 773	1 773
- Swaps de taux de change		697		697
Actifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats		697		697
 - Contrats de change à terme		1 215		1 215
- Swaps de taux de change		552		552
Passifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture		1 767		1 767
 - Swaps de taux de change		736		736
Passifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats		736		736

(EUR 000)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 décembre 2012
- Contrats de change à terme		78		78
- Swaps de taux de change		17		17
Actifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture		95		95
Autres investissements disponibles à la vente		465		465
- Contrats de change à terme		1		1
- Swaps de taux de change		30		30
Actifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats		31		31
- Contrats de change à terme		2 806		2 806
- Swaps de taux de change		0		0
Passifs financiers comptabilisés selon la comptabilité de couverture		2 806		2 806
- Swaps de taux de change		103		103
Passifs financiers à leur juste valeur par le compte de résultats		103		103

2.3.1 INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SUR LA BASE DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Au 31 décembre 2012, le Groupe détient 41 contrats de change à terme (19 au 31 décembre 2011) et 2 swaps de taux de change (10 au 31 décembre 2011) couvrant des flux futurs de trésorerie exprimés en dollars américains, zlotys polonais, couronnes tchèques et couronnes suédoises. Ces couvertures sont considérées comme hautement efficaces.

Ces couvertures ont généré une perte de EUR 1,1 million en 2012 (perte de EUR 0,5 million en 2011). Cette perte est reconnue dans les autres éléments du résultat global.

Le Groupe détient également un CAP d'intérêt destiné à couvrir le risque de taux d'intérêt lié au crédit de fabrication sur un projet de protonthérapie. La partie inefficace de cet instrument a été reconnue dans le compte de résultats.

(EUR 000)	Fonds propres	Maturité des instruments de couverture		
		Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Au-delà de 2 ans
AU 31 DÉCEMBRE 2011				
- Couverture de change en PLN	657	325	298	34
- Couverture de change en USD	-1 317	-788	-344	-185
- Couverture de change en SEK	-465	0	0	-465
- Couverture de taux d'intérêt en EUR	3	0	3	0
	-1 122	-463	-43	-616
AU 31 DÉCEMBRE 2012				
- Couverture de change en PLN	-760	-554	-206	0
- Couverture de change en USD	-566	-351	-82	-133
- Couverture de change en SEK	-1 442	0	-812	-630
- Couverture de taux d'intérêt en USD	18	18	0	0
- Couverture de change en CZK	0	0	0	0
	-2 750	-887	-1 100	-763

2.3.2 INSTRUMENTS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTATS

Au 31 décembre 2012, le Groupe détient 2 contrats de change à terme (0 au 31 décembre 2011), mais détient 18 swaps de taux de change (26 au 31 décembre 2011) couvrant des flux de trésorerie en dollars américains et canadiens, et couronnes tchèques.

Les instruments financiers repris dans cette section ne remplissent pas les critères de comptabilisation de couverture définis par les IFRS ou sont devenus inefficaces et sont donc valorisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les pertes générées sur ces instruments incluses dans le compte de résultats s'élèvent à EUR 1,4 million au 31 décembre 2012 (perte de EUR 0,8 million au 31 décembre 2011).

2.4 GESTION DES FONDS PROPRES

Le Groupe a pour objectif d'optimiser la structure du capital afin d'en maximiser la valeur pour son actionnariat tout en gardant la flexibilité financière désirée afin d'exécuter la stratégie approuvée par son Conseil d'administration.

Dans le cadre de cette gestion, le Groupe utilise entre autres le ratio des dettes financières nettes divisées par les fonds propres plus les dettes financières nettes (GEARING). Le Groupe souhaite maintenir ce ratio en dessous de 35%.

Dans le cadre du financement de EUR 50 millions accordé par la Banque européenne d'investissement à IBA pour ses projets en matière de recherche et de développement, le Groupe s'engage à respecter un covenant lié au ratio d'endettement par rapport aux fonds propres. Le Groupe a tiré sur cette ligne à hauteur de EUR 30 millions à fin 2012.

Suite à la transaction avec SK Capital Partners, les termes et conditions de ce prêt de la Banque européenne d'investissement ont été modifiés et le montant tiré par le Groupe sur cette ligne de crédit a été reclassé du court terme en long terme pour la partie non remboursable en 2013.

En raison des pertes enregistrées pour l'exercice 2012, la Société n'est pas en mesure de distribuer un dividende au titre de cet exercice.

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DÉTERMINANTS

Le Groupe est amené à formuler des estimations et des hypothèses pour l'avenir. Par définition, les estimations comptables qui en résultent seront rarement équivalentes aux résultats réels. Nous présentons ci-dessous les estimations et hypothèses qui risqueraient de provoquer un ajustement sensible des valeurs comptables des actifs et passifs au cours du prochain exercice financier.

(A) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Au 31 décembre 2012, le Groupe a accumulé des pertes d'exploitation nettes utilisables pour compenser les futurs bénéfices imposables principalement en Belgique et aux États-Unis, pour un montant total de EUR 103,9 millions, et pour des différences temporaires s'élevant

à EUR 4,4 millions. La Société a comptabilisé des actifs d'impôts différés pour un montant de EUR 13,3 millions au titre de perspective d'utilisation des pertes fiscales reportées et un montant de EUR 0,3 million au titre de différences temporaires. Les données ci-avant ne tiennent pas compte des actifs d'impôts différés comptabilisés sur les activités destinées à être cédées.

Le Groupe reconnaît des actifs d'impôts différés sur les pertes reportées inutilisées dans la mesure où des profits taxables seront disponibles contre lesquels ces actifs pourront être utilisés. Les estimations des montants reconnus au bilan sont établies prudemment sur la base de plans financiers récents validés par le Conseil d'administration et dépendent

de certains jugements relatifs aux montants et à la localisation des profits taxables futurs des filiales et de la maison mère du Groupe. La période utilisée pour les estimations des profits taxables futurs tenus en compte pour la reconnaissance d'actifs d'impôts différés est de 4 ans.

(B) PROVISIONS POUR COÛTS DE DÉMANTÈLEMENT

La production des agents radiopharmaceutiques ("activités abandonnées" et sociétés mises en équivalence) génère des radiations et entraîne la contamination des installations des sites de production. Cette situation pourrait contraindre le Groupe à supporter des frais de restauration afin de satisfaire aux réglementations en vigueur dans ces différents pays et à satisfaire à toute obligation légale ou implicite.

Des analyses et estimations sont effectuées par le Groupe avec le concours de ses conseillers juridiques et techniques en vue de déterminer la probabilité, le calendrier et le montant des coûts, accompagnés d'une probable et nécessaire sortie de ressources.

Dans ce contexte, les provisions destinées à couvrir les coûts de démantèlement et d'assainissement des sites où sont produits les agents radiopharmaceutiques ont été comptabilisées lorsque le Groupe ne peut s'y soustraire.

Ces provisions sont évaluées à la valeur actualisée nette des estimations les plus probables des coûts indispensables.

Au 31 décembre 2012, le montant de ces provisions s'élève à EUR 5,8 millions. Ces provisions concernent principalement la couverture des obligations relatives à un site de production d'agents radiopharmaceutiques détenu par la Société mère IBA SA à Fleurus.

Depuis décembre 2008, CIS Bio International SAS a obtenu le statut d'exploitant nucléaire, ce qui l'a obligé à constituer des actifs de cantonnement pour le démantèlement et l'assainissement futurs des installations de médecine nucléaire sur le site de Saclay (France). En 2011, dans le cadre de la transaction avec SK Capital Partners, ces actifs de cantonnement qui totalisaient un

montant de EUR 33,8 millions ont été reclassés en actifs destinés à être cédés. La cession est intervenue en avril 2012. Dans le cadre des accords signés, IBA a gardé pour 5 ans une obligation d'indemnisation au cas où l'actualisation en IFRS des provisions de décommissionnement dépasserait dans les livres de Rose Holding SARL (véhicule d'acquisition par SK Capital Partners de 60% de l'activité radiopharmaceutique et dont IBA détient encore 40% mis en équivalence) les actifs cantonnés à cet effet et mis en gestion à ce jour auprès de la société Dexia Assets Management. À la clôture des comptes 2012, les actifs totaux excédaient de EUR 2,3 millions la provision qui s'élève à EUR 30,4 millions.

(C) PROVISIONS POUR OBLIGATION DE REPRISE FUTURE DE SOURCES ET ÉQUIPEMENTS

Dans le cadre du désengagement progressif, sur le site de Saclay (France), de l'activité de production de radioéléments (cobalt, césium), une provision a été constituée afin de faire face aux obligations de reprise et de mise aux déchets des sources radioactives usagées ainsi que de certains équipements (irradiateurs) sur le territoire français. Cette provision est évaluée à la valeur actualisée nette des estimations les plus probables des coûts indispensables au traitement et à la mise aux déchets de ces sources usagées. Cette provision est mise à jour sur la base d'un plan de retour estimé des sources.

Au 31 décembre 2011, dans le cadre de la transaction avec SK Capital Partners, cette provision qui totalisait un montant de EUR 14,2 millions a été reclassée dans les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés, ce qui fut fait en avril 2012. IBA s'est toutefois engagée à indemniser pendant 7 ans Rose Holding SARL pour les cash-flows négatifs qui résulteraient du retraitement de ces sources comme suit :

- 50% des montants entre EUR 101 000 et 1 000 000
 - 90% des montants qui dépasseraient EUR 1 000 000
- Une provision de EUR 2,3 millions a été enregistrée dans les livres à la fin de l'exercice 2012.

(D) RECONNAISSANCE DES REVENUS

Les contrats en cours sont évalués à leur coût de production, augmenté des revenus dégagés en fonction du degré d'avancement du contrat à la date de clôture, dans la mesure où il est probable que les avantages économiques associés au contrat reviendront au Groupe.

Cette probabilité est le fruit d'un jugement. Si certains critères de jugement sont modifiés par rapport à ceux utilisés pour les revenus déjà reconnus, ceci affecte le compte de résultats du Groupe.

Le cas échéant, la Société revoit sa marge estimée à l'achèvement du contrat afin de prendre en compte l'évaluation du risque résiduel auquel ce contrat peut être soumis pendant plusieurs années. Lorsque ces incertitudes donnent lieu à d'autres résultats que les estimations de départ, cela affecte le compte de résultats du Groupe.

(E) PROVISIONS POUR RÉGIMES SOCIAUX À PRESTATIONS DÉFINIES

IBA comptabilise des provisions pour régimes sociaux à prestations définies au niveau de ses filiales IBA Bioassays SAS et IBA Radioisotopes France SAS.

Ces engagements sociaux sont évalués en retenant les hypothèses suivantes pour le calcul de ces provisions au 31 décembre 2012:

- Taux d'actualisation : 2,75% (4,5% en 2011).
- Table de mortalité : TH-TF 00-02.
- Taux d'inflation : 2%.
- Taux de revalorisation des salaires : 2,5% par an.
- Taux de revalorisation des rentes : 1% hors inflation.
- Âge de départ à la retraite : 65 ans pour les cadres et 63 ans pour les non-cadres.

Les provisions pour régimes sociaux à prestations définies relatives aux deux filiales IBA Bioassays SAS et IBA Radioisotopes France SAS ont été reclassées dans les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés.

Des informations supplémentaires sont fournies dans la note 28.2.

(F) ESTIMATION DE LA VALEUR D'UTILITÉ DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les valeurs recouvrables des actifs corporels et incorporels sont déterminées sur la base de leur valeur d'utilité.

Ces valeurs d'utilité ont été estimées sur la base des flux de trésorerie découlant des derniers business plans d'IBA tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil d'administration. Ces business plans intègrent diverses hypothèses prises par le management et approuvées par le Conseil d'administration quant à l'évolution des activités, l'évolution des marges d'exploitation et les investissements nécessaires afin de supporter ces mêmes hypothèses.

Des informations supplémentaires sont fournies dans la note 8.1.

Les taux de croissance utilisés pour les tests de perte de valeur varient entre 0% et 4,5%, et les taux d'actualisation varient entre 9% et 11%.

Au 31 décembre 2012, les tests de sensibilité pratiqués par le Groupe en faisant fluctuer les taux de croissance et d'actualisation de 100 pb (vers le haut et le bas) n'ont pas révélé de pertes de valeur pour les activités poursuivies (pour les activités destinées à être cédées, voir note 6).

(G) ESTIMATION DE LA VALORISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON COTÉS

IBA réévalue ses participations dans ces instruments financiers non cotés, soit sur la base de la méthode des flux de trésorerie futurs attendus, soit sur la base de la valeur qui leur a été attribuée lors des opérations les plus récentes de levée de capitaux supplémentaires.

Il est à noter qu'au 31 décembre 2011, suite à la réestimation des flux futurs liés à des projets de développements dans 2 autres participations, IBA avait enregistré une réduction de valeur de EUR 1,3 million.

Au 31 décembre 2012, IBA a décidé d'enregistrer une réduction de valeur de EUR 0,5 million sur sa participation dans la société ProCure. De plus, IBA a prêté USD 5 millions à ProCure, comme spécifié dans les accords de partenariat entre les 2 parties, de sorte que ProCure puisse poursuivre le développement du marché de la protonthérapie aux États-Unis.

(H) FRAIS DE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES MOLÉCULES

IBA co-investit avec son associé SK Capital Partners via la coentreprise IBA Molecular Compounds Development SARL pour le développement et la commercialisation future de nouvelles molécules qui se trouvent en phase 2 ou 3.

Au 31 décembre 2012 et après un test de perte de valeur, la Société a décidé de mettre à zéro la valeur de la participation dans IBA Molecular New Compounds Development SARL ainsi que les avances faites au cours de l'année 2012.

(I) RISQUES SUR DES PROJETS DE PROTONTHERAPIE

Le centre construit à Essen, qui faisait l'objet d'un partenariat public-privé, n'a toujours pas été réceptionné par le client WPE (Westdeutsches Protonentherapiezentrums Essen GmbH). IBA estime avoir rempli ses obligations. Une procédure d'arbitrage a été initiée et simultanément des discussions ont été entamées afin d'arriver à un accord entre les parties, mais celles-ci n'ont pas encore abouti au 31 décembre 2012. La Société a, pour l'établissement de ses comptes annuels, pris certaines hypothèses pour lesquelles subsistent des éléments d'incertitude et qui pourraient donc s'écartier de manière significative de la résolution effective du différend. Le montant des actifs nets liés à ce projet reconnus dans son bilan au 31 décembre 2012 est d'environ EUR 9,3 millions. Les hypothèses émises par le management pour arriver à ce montant d'actifs nets liés à ce projet sont relatives à la date d'acceptation finale de réception du site, au refinancement par les banques du projet et aux frais supplémentaires à encourir par

le Groupe jusqu'à l'acceptation finale par le client.

(J) VALORISATION DES ACTIFS GARDÉS AU BILAN SUITE À LA CESSION PARTIELLE DES ACTIVITÉS RADIOPHARMACEUTIQUES À SK CAPITAL PARTNERS

Un élément de la rémunération différée dépend de la réalisation de l'atteinte d'un prix de vente lors de la sortie du fonds d'investissement de l'activité radiopharmaceutique. Dans ce cadre, la valeur de marché qui a été utilisée pour déterminer la valeur du dérivé y associé a été basée sur un modèle de flux de trésorerie futurs et de multiples.

Une probabilité de sortie variant par année a ensuite été déterminée : 10% en 2014, 60% en 2015, 25% en 2016 et 5% en 2017. L'ensemble des actifs au bilan de la Société qui seraient valorisés lors d'une sortie complète de l'activité par la vente des 40% conservés s'élève à EUR 14,1 millions. Si le multiple escompté par le partenaire ne devait pas être atteint, une partie des actifs dans les livres à la clôture pourraient être réduits de valeur. Ce dérivé a été comptabilisé au bilan dans la rubrique "sociétés mises en équivalence".

4. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Sur la base des rapports financiers internes soumis au Conseil d'administration, d'une part, et de la principale source de risque et de rentabilité pour le Groupe, d'autre part, IBA a identifié que :

- les informations par secteur d'activités représentent son premier niveau d'information opérationnelle ;
- les informations par secteur géographique représentent son second niveau d'information opérationnelle.

4.1 SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les secteurs opérationnels sont des composantes de l'activité de l'Entreprise. Une information financière distincte est disponible pour ces secteurs et est régulièrement examinée par la Direction.

Le format de présentation des secteurs opérationnels d'IBA est sous forme d'activités dans la dimension primaire parce que les risques de l'Entreprise et les taux de rendement liés aux activités sont essentiellement affectés par le fait qu'IBA opère des activités ayant des profils de risques fondamentalement différents. L'organisation de la Direction de l'Entreprise et le reporting interne à destination du Conseil d'administration ont été mis en place en conséquence. Un secteur d'activités est un composant distinct de l'Entreprise qui s'est engagé à fournir des produits ou des services dans une activité particulière, qui est soumise à des risques et des rendements différents de ceux des autres activités. En accord avec IFRS 8 Secteurs opérationnels, les secteurs d'activités servant de base à l'information sectorielle étaient (1) les équipements et (2) les pharmaceutiques.

Les résultats, les actifs et les passifs sectoriels comprennent les éléments directement liés à un secteur, ainsi que ceux qui peuvent y être alloués sur une base raisonnable. Les actifs non alloués comprennent essentiellement les actifs d'impôts différés et certains actifs de sociétés ayant un rôle plurisectoriel. Les passifs non alloués comprennent

essentiellement ceux relatifs à des sociétés ayant un rôle plurisectoriel.

Les dépenses d'investissement sectorielles comprennent le coût total des investissements encourus au cours de la période au titre de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, à l'exception des goodwill.

En 2012, suite à la cession de l'activité radiopharmaceutique, au reclassement de Bioassays en activité destinée à être cédée et suite à une réorganisation du segment équipement, le Groupe rapporte désormais ses activités selon les 2 secteurs d'activités suivants :

➤ **Protonthérapie/accélérateurs de particules** : ce secteur constitue la base technologique de nombreuses activités du Groupe et inclut le développement, la fabrication et les services liés aux accélérateurs de particules à usage médical et industriel, les systèmes de protonthérapie.

➤ **Dosimétrie** : ce secteur regroupe les activités qui offrent une gamme complète de solutions innovantes et de haute qualité afin d'améliorer l'efficacité dans les domaines de l'imagerie médicale et de la radiothérapie.

Le tableau suivant reprend les détails du compte de résultats pour chaque secteur. Toutes les ventes intersectorielles sont conclues aux conditions du marché.

	Protonthérapie et accélérateurs (EUR 000)	Dosimétrie (EUR 000)	Groupe (EUR 000)	
EXERCICE CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2011				
Ventes	131 155	37 862	169 017	
Prestations de services	28 898	5 250	34 148	
Ventes externes	160 053	43 112	203 165	
REBIT	3 735	4 432	8 167	
Autres (charges)/Produits d'exploitation	-9 562	208	-9 354	
RÉSULTAT SECTORIEL	-5 827	4 640	-1 187	
Charges non allouées ⁽¹⁾			-1 413	
(Charges)/Produits financiers ⁽²⁾			1 355	
Quote-part dans la (perte)/bénéfice des entités mises en équivalence			88	
Résultat avant impôts			-1 157	
(Charges)/produits d'impôts ⁽²⁾			-14 867	
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES			-16 024	
Bénéfice/(perte) de la période des activités destinées à être cédées			-68 084	
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			-84 108	
	Protonthérapie et accélérateurs (EUR 000)	Pharmaceutiques Activités poursuivies (Bioassays) (EUR 000)	Pharmaceutiques Activités destinées à être cédées (EUR 000)	Groupe (EUR 000)
Actifs sectoriels	221 535	23 138	29 819	208 460
Participations dans les sociétés mises en équivalence allouées à un secteur			1 741	1 741
Actifs non alloués ⁽³⁾				13 318
TOTAL DE L'ACTIF	221 535	23 138	31 560	208 460
				498 011
Passifs sectoriels	257 986	8 505	10 633	151 907
Passifs non alloués ⁽⁴⁾				429 031
TOTAL DU PASSIF	257 986	8 505	10 633	151 907
				429 293
Autres informations sectorielles				
Dépenses d'investissements	3 678	889	1 640	24 085
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles	1 193	454	1 201	17 158
Amortissements sur immobilisations incorporelles et goodwill	984	67	3 347	52 588
Dépenses de personnels	65 689	11 857	14 375	68 241
Charges/(produits) non décaissés	8 019	530	-1 565	217
Effectif à la fin de l'année	824	160	182	1 035

* Au niveau des secteurs géographiques, nous ne disposons pas de la ventilation entre les ventes et les prestations de services.

** Au niveau des secteurs géographiques, nous ne disposons pas de la ventilation entre actifs courants et actifs non courants.

	Protonthérapie et accélérateurs (EUR 000)	Dosimétrie (EUR 000)	Groupe (EUR 000)
EXERCICE CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012			
Ventes	138 650	43 247	181 897
Prestations de services	33 554	5 655	39 209
Ventes externes	172 204	48 902	221 106
REBIT	9 148	7 668	16 816
Autres (charges)/Produits d'exploitation	-26 736	0	-26 736
RÉSULTAT SECTORIEL	-17 588	7 668	-9 920
Charges non allouées ⁽¹⁾			-1 130
(Charges)/Produits financiers ⁽²⁾			-1 641
Quote-part dans la (perre)/bénéfice des entités mises en équivalence			-9 951
Résultat avant impôts			-22 642
(Charges)/produits d'impôts ⁽²⁾			-2 637
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES			-25 279
Bénéfice/(perre) de la période des activités destinées à être cédées			19 479
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			-5 800
	Protonthérapie et accélérateurs (EUR 000)	Pharmaceutiques Activités destinées à être cédées (EUR 000)	Groupe (EUR 000)
Actifs sectoriels	277 532	28 147	35 299
Participations dans les sociétés mises en équivalence allouées à un secteur			31 256
Actifs non alloués ⁽³⁾			13 965
TOTAL DE L'ACTIF	277 532	28 147	35 299
			386 199
Passifs sectoriels	307 094	9 857	11 470
Passifs non alloués ⁽⁴⁾			118
TOTAL DU PASSIF	307 094	9 857	11 470
			328 539
 Autres informations sectorielles			
Dépenses d'investissements	5 741	863	551
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles	1 283	472	890
Amortissements sur immobilisations incorporelles et goodwill	760	74	651
Charges/(produits) non décaissés	1 620	-151	135
Dépenses de personnels	62 749	13 262	14 114
Effectif à la fin de l'année	858	207	195

4.2 SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Les secteurs d'activités du Groupe sont situés dans trois principales zones géographiques, à savoir les États-Unis, la Belgique et le reste du monde.

Ces secteurs géographiques ont été déterminés sur la base du contexte économique et politique, du degré de proximité des activités commerciales et des risques spécifiques liés aux activités dans une zone géographique donnée.

Les chiffres des ventes présentés ci-après se basent sur la localisation des clients alors que les éléments du bilan sectoriel reposent sur la localisation des actifs.

(1) Les charges non allouées comprennent principalement les charges liées aux plans d'options sur actions et plans d'actions.

(2) La trésorerie et les impôts sont gérés au niveau du Groupe, ce qui explique qu'ils sont présentés en (charges)/produits non alloués.

(3) Les actifs non alloués incluent des actifs d'impôts différés et les actifs des sociétés IBA Participations SPRL et IBA Investments SCRL.

(4) Les passifs non alloués incluent les passifs des sociétés IBA Participations SPRL et IBA Investments SCRL.

	Belgique (EUR 000)	États-Unis (EUR 000)	Reste du monde (EUR 000)	Activités destinées à être cédées (EUR 000)	Groupe (EUR 000)
EXERCICE CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2011					
Ventes et prestations nettes*	219	76 139	126 807	34 529	237 694
Actifs sectoriels **	193 234	24 998	56 410	208 460	483 102
Participations dans les sociétés mises en équivalence	6	0	1 735	0	1 741
Actifs non alloués					13 168
TOTAL DE L'ACTIF					498 011
Dépenses d'investissements (inclus les actifs immobilisés présents dans les entités acquises en 2011)	3 467	74	1 946	24 805	
EXERCICE CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012					
Ventes et prestations nettes*	520	83 911	136 675	33 604	254 710
Actifs sectoriels **	253 006	15 933	37 081	35 299	341 319
Participations dans les sociétés mises en équivalence	6		31 250		31 256
Actifs non alloués					13 624
TOTAL DE L'ACTIF					386 199
Dépenses d'investissements (inclus les actifs immobilisés présents dans les entités acquises en 2012)	5 610	187	807	551	

Au 31 décembre 2012, il existe un client au États-unis qui représente plus de 10% du produit des activités ordinaires de la Société.

VENTES ET PRESTATIONS NETTES (EUR '000)		
ProCure	26 585	12,02%
Autres clients	194 521	87,98%
TOTAL	221 106	100%

* Au niveau des secteurs géographiques, nous ne disposons pas de la ventilation entre les ventes et les prestations de services.

** Au niveau des secteurs géographiques, nous ne disposons pas de la ventilation entre actifs courants et actifs non courants.

5. LISTES DES FILIALES ET ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Au 31 décembre 2012, le Groupe IBA se compose de la Société IBA SA et de 26 sociétés et entreprises associées dans 10 pays. 21 d'entre elles sont consolidées globalement et 5 sont mises en équivalence.

Le Groupe a choisi de ne pas utiliser la méthode proportionnelle pour les sociétés en joint-venture.

5.1 LISTE DES FILIALES

NOM	Actifs destinés à être cédés	Pays	Détention (en %) par le Groupe	Variation du % de détention par rapport au 31 décembre 2011
IBA Molecular Holding (BE 0880.070.706) <i>Chemin du Cyclotron, 3, B-1348 LLN</i>	Non	Belgique	100%	-
IBA Participations SPRL (BE 0465.843.290) <i>Chemin du Cyclotron, 3, B-1348 LLN</i>	Non	Belgique	100%	-
IBA Investments SCRL (BE 0471.701.397) <i>Chemin du Cyclotron, 3, B-1348 LLN</i>	Non	Belgique	100%	-
Ion Beam Beijing Medical Applications Technology Service Co. Ltd. <i>No.6 Xing Guang Er Jie, Beijing OPTO-Mechatronics Industrial Park, 101 111 Tongzhou District, Beijing, China</i>	Non	Chine	100%	-
Ion Beam Applications Co. Ltd. <i>No.6 Xing Guang Er Jie, Beijing OPTO-Mechatronics Industrial Park, 101 111 Tongzhou District, Beijing, China</i>	Non	Chine	100%	-
IBA Radiosources France SAS <i>59 Blvd Pinel, 69003 LYON</i>	Oui	France	100%	-
IBA Dosimetry GmbH <i>Bahnhofstrasse 5, 90592 Schwarzenbruck Germany</i>	Non	Allemagne	100%	-
MediFlash Holding A.B. <i>c/o PwC, Box 179, S-751 04 Uppsala Sweden</i>	Non	Suède	100%	-
IBA Dosimetry America Inc. <i>3150 Stage Post Dr, Ste. 110, Bartlett, TN 38133, USA</i>	Non	États-Unis	100%	-
IBA Proton Therapy Inc. <i>152 Heartland Blvd, Edgewood New York 11717, USA</i>	Non	États-Unis	100%	-
IBA Industrial Inc. <i>152 Heartland Blvd, Edgewood New York 11717, USA</i>	Non	États-Unis	100%	-
RadioMed Corporation <i>3149 Stage Post Drive Suite 110, Bartlett, TN 38133, USA</i>	Non	États-Unis	100%	-
IBA USA Inc. <i>151 Heartland Blvd, Edgewood New York 11717, USA</i>	Non	États-Unis	100%	-
IBA Particle Therapy GmbH <i>Bahnhofstrasse 5, 90592 Schwarzenbruck, Germany</i>	Non	Allemagne	100%	-
Cis Bio US Inc. <i>135 South Road, Bedford, MA 01730, USA</i>	Oui	États-Unis	100%	-
IBA Bioassays SAS <i>Parc Marcel Boiteux BP 84175, 30200 CODOLET</i>	Oui	France	100%	-
IBA Hadrontherapie SAS <i>9 rue Ferdinand Buisson, 14280 Saint-Contest</i>	Non	France	100%	-
Cisbio Asia Pacific, Limited <i>Unit 402 4/F, Fairmont House, N°8 Cotton Tree Drive Admiralty, Hong Kong</i>	Oui	Chine (HK)	100%	100%
Cyclad SAS <i>9 rue Ferdinand Buisson, 14280 Saint-Contest</i>	Non	France	60%	
Cisbio China <i>1299 Zhangcheng Road, Building #2, Suite 401, ZhangSiang Hi-Tech Park Pudong District, Shanghai, China</i>	Oui	Chine	100%	100%

NOM	Actifs destinés à être cédés	Pays	Détention (en %) par le Groupe	Variation du % de détention par rapport au 31 décembre 2011
Particle Engineering Solutions, LLC 1st Magistralny tupik, 5A 123290 Moscow, Russia	Non	Russie	100%	100%

5.2 LISTE DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

NOM	Pays	Détention (en %) par le Groupe	Variation du % de détention par rapport au 31 décembre 2011
RELATIVES AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Striba GmbH	Allemagne	50%	-
Sceti Medical Labo KK	Japon	39,8%	-
Rose Holding SARL	Luxembourg	40%	40%
IBA Molecular Compounds Development SARL	Luxembourg	60%	60%
RELATIVES AUX ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES			
Pharmalogic Pet Services of Montreal Cie	Canada	48%	-

6. ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES

Conformément à la norme IFRS 5, toutes les activités sur lesquelles IBA va perdre le contrôle ont été reclassées dans l'état de la situation financière en "résultats des activités destinées à être cédées" tant pour les exercices 2011 et 2012 que pour leurs comparatifs 2010 et 2011, et au bilan en "actifs et passifs destinés à être cédés" pour les exercices 2011 et 2012.

Suite à la décision de restructurer le Groupe et de recentrer ses activités sur son secteur équipement médical, le Conseil d'administration a décidé que l'activité Bioassays devait être cédé. Dès lors, la banque d'investissement ING a été engagée en octobre 2012 comme conseil pour la cession de cette activité.

L'état de la situation financière de l'activité Bioassays détenue en vue de la vente et destinée à être cédée, hors royalties pour utilisation des brevets détenus par la Société mère (qui s'élèvent à EUR 2,3 millions en 2012 et EUR 3,3 millions en 2011), est le suivant:

	31 décembre 2011 (EUR 000)	31 décembre 2012 (EUR 000)
Ventes et prestations	34 529	33 604
Coût des ventes et prestations	14 039	13 232
Marge brute	20 490	20 372
Frais de ventes et marketing	6 887	7 081
Frais généraux et administratifs	7 447	7 111
Frais de recherche et développement	4 468	2 924
Autres (produits) d'exploitation	-75	0
Autres charges d'exploitation	3 159	326
(Produits) financiers	-225	-186
Charges financières	259	336
Quote-part dans la perte/(bénéfice) des entités mises en équivalence	0	0
Gain/(Perte) avant impôts des activités destinées à être cédées	-1 430	2 780
Charges/(produits) d'impôts	276	318
Gain/(Perte) de la période des activités destinées à être cédées	-1 706	2 462

L'état de la situation financière de l'activité radiopharmaceutique cédée à SK Capital Partners et de l'activité radiopharmaceutique détenue en vue de la vente et destinée à être cédée est le suivant:

	31 décembre 2011 (EUR 000)	31 décembre 2012 (EUR 000)
Ventes et prestations	178 376	0
Coût des ventes et prestations	127 901	0
Marge brute	50 475	0
Frais de ventes et marketing	16 266	0
Frais généraux et administratifs	32 891	78
Frais de recherche et développement	4 818	2 250
Autres (produits) d'exploitation	-8 378	0
Autres charges d'exploitation	2 480	5 634
(Gain)/perte de valeur reconnue sur la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente	58 572	-24 586
(Produits) financiers	-4 913	0
Charges financières	12 283	369
Quote-part dans la perte/(bénéfice) des entités mises en équivalence	-325	-762
Gain/(Perte) avant impôts des activités destinées à être cédées	-63 219	17 017
Charges/(produits) d'impôts	3 159	0
Gain/(Perte) de la période des activités destinées à être cédées	-66 378	17 017

Au 31 décembre 2012, le détail par rubrique n'étant pas significatif, le résultat de l'activité radiopharmaceutique cédée à SK Capital Partners a été repris en (Gain)/perte de valeur reconnue sur la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les principales rubriques d'actifs et de passifs des activités destinées à être cédées au 31 décembre 2011 sont les suivantes :

	31 décembre 2011 (EUR 000)
ACTIF	
Autres immobilisations incorporelles	482
Immobilisations corporelles	71 988
Sociétés mises en équivalence	9 882
Autres investissements	35
Actifs d'impôts différés	5 097
Autres actifs à long terme	36 517
Actifs non courants	124 001
Stocks et commandes en cours d'exécution	15 798
Créances commerciales	52 195
Autres créances	7 999
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 467
Actifs courants	84 459
TOTAL DES ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	208 460
PASSIF	
Dettes à long terme	2 634
Passifs d'impôts différés	2
Provisions à long terme	83 082
Autres dettes à long terme	520
Passifs non courants	86 238
Provisions à court terme	2 133
Dettes à court terme	2 955
Dettes commerciales	25 698
Dettes fiscales	989
Autres dettes	33 894
Passifs courants	65 669
TOTAL DES PASSIFS DIRECTEMENT ASSOCIÉS AUX ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	151 907
ACTIFS NETS ASSOCIÉS DIRECTEMENT AUX ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES	56 553

Les principales rubriques d'actifs et de passifs des activités destinées à être cédées au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

31/12/2012 (EUR 000)	Bioassays	Autres	TOTAL
ACTIF			
Autres immobilisations incorporelles	4 240		4 240
Immobilisations corporelles	6 057		6 057
Sociétés mises en équivalence et autres investissements		2 691	2 691
Actifs d'impôts différés	40		40
Autres actifs à long terme	2 808	6	2 814
Actifs non courants	13 145	2 697	15 842
Stocks et commandes en cours d'exécution	6 378	55	6 433
Créances commerciales	7 308	200	7 508
Autres créances	2 173	104	2 277
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 206	33	3 239
Actifs courants	19 065	392	19 457
TOTAL DES ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	32 210	3 089	35 299
PASSIF			
Provisions à long terme	3 711	237	3 948
Autres dettes à long terme	400		400
Passifs non courants	4 111	237	4 348
Dettes commerciales	1 839	4	1 843
Dettes fiscales	-288		-288
Autres dettes	5 178	389	5 567
Passifs courants	6 729	393	7 122
TOTAL DES PASSIFS DIRECTEMENT ASSOCIÉS AUX ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES	10 840	630	11 470
ACTIFS NETS ASSOCIÉS DIRECTEMENT AUX ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES	21 370	2 459	23 829

Inclus dans l'état du résultat global de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012 :

	31 décembre 2011 (EUR 000)	31 décembre 2012 (EUR 000)
Réserves actuarielles	-358	-708
Réserves de revalorisation	-835	0
Écart de conversion	1 717	76
Réserves des actifs destinés à être cédés	524	-632

Les flux nets de trésorerie des activités destinées à être cédées et cédées sont les suivants :

	31 décembre 2011 (EUR 000)	31 décembre 2012 (EUR 000)
Trésorerie d'exploitation	4 602	2 767
Trésorerie d'investissement	-28 558	74 186
Trésorerie de financement	-4 299	279
Variation nette de la trésorerie des activités destinées à être cédées	-28 255	77 232

7. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET AUTRES CHANGEMENTS DANS LA COMPOSITION DU GROUPE

7.1 ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Le 6 septembre 2012, IBA a acquis pour EUR 0,5 million 100% de participation dans Particle Engineering Solutions LLC (PES LLC). Depuis cette date, la Société est consolidée selon la méthode d'intégration globale.

C'est pour faciliter le développement de son chiffre d'affaires et de son activité sur le marché russe qu'IBA a procédé à l'acquisition de cette société.

Les actifs nets acquis et le goodwill résultant de l'achat de la participation dans Particle Engineering Solutions LLC (PES LLC) en septembre 2012, se présentent comme suit:

(RUB 000)	Juste valeur	Valeur nette comptable des actifs nets acquis
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 260	6 260
Autres créances	3 456	3 456
Immobilisations corporelles	93	93
Immobilisations incorporelles	9 692	0
Stocks	12	12
Actifs d'impôts différés	1 341	0
Dettes commerciales	-46	-46
Autres dettes courantes	-507	-507
Actifs nets acquis (RUB 000)	20 301	9 268
Actifs nets acquis (EUR 000)	500	228

Au 31 décembre 2012, la contribution de Particle Engineering Solutions LLC (PES LLC) au REBIT du Groupe s'élève à EUR -0,18 million et à EUR -0,2 million au niveau du résultat net des activités poursuivies. Si le regroupement de Particle Engineering Solutions LLC (PES LLC) avait eu lieu au 1^{er} janvier 2012, le résultat net du Groupe aurait été de EUR -6,2 millions et les ventes et prestations des activités poursuivies se seraient élevées à EUR 221,1 millions.

7.2 CESSIONS D'ENTREPRISES

Le 9 janvier 2012, IBA et SK Capital Partners, un fonds privé d'investissement basé aux États-Unis, ont annoncé avoir signé un accord pour créer Rose Holding SARL, une société qui reprend les actifs et passifs cédés issus de la division Radiopharmaceutiques d'IBA.

Depuis le 2 avril 2012, SK Capital Partners possède 60% de la nouvelle société et IBA 40%.

Les partenaires ont également convenu de se répartir de manière égale les coûts de développement du portefeuille des nouvelles molécules brevetées au travers d'une société conjointe séparée. En reconnaissance des investissements déjà consentis par IBA, les profits de celle-ci bénéficieront à 60% à IBA et à 40% à SK Capital, mais les décisions se font de manière jointe.

L'impact de cette cession sur la trésorerie du Groupe est le suivant:

31 décembre 2012 (EUR 000)
Actifs nets et participations ne donnant pas le contrôle cédés
Gain de l'année sur la cession des activités cédées
Produit de la cession de la division Radiopharmaceutiques

Le produit de la cession est réparti de la manière suivante:

	31 décembre 2012 (EUR 000)
Trésorerie reçue	83 281
Créances commerciales	8 222
Actifs à long terme	17 327
Autres actifs	12 691
Provisions	-41 880
Créances douteuses (-)	-496
Réduction de valeur sur prêt consenti à une entreprise associée	-826
Total	78 319
	31 décembre 2012 (EUR 000)
Trésorerie reçue	83 281
Trésorerie cédée	-8 581
Produit	74 700

8. GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

8.1 GOODWILL

Les mouvements des goodwill sont détaillés ci-après:

(EUR 000)	
Au 1^{er} janvier 2011	31 492
Réduction de valeur sur goodwill	-28 242
Écarts de conversion	570
Au 31 décembre 2011	3 820
 Au 1^{er} janvier 2012	 3 820
Réduction de valeur sur goodwill	0
Écarts de conversion	58
Au 31 décembre 2012	3 878

Les goodwill générés par une acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) concernées, et un test de perte de valeur est réalisé chaque année sur les actifs immobilisés des UGT (y compris les goodwill).

Voici un résumé par secteur d'activités de l'affectation de la valeur comptable des goodwill:

(EUR 000)	Protonthérapie et Accélérateurs	Dosimétrie	Groupe		
31 décembre 2011	0	3 820	3 820		
31 décembre 2012	0	3 878	3 878		
Taux d'actualisation avant taxes appliqué en 2011	10,26%				
Taux de croissance à long terme 2011 (*)	4,50%				
Taux d'actualisation avant taxes appliqué en 2012	10,26%				
Taux de croissance à long terme 2012 (*)	4,50%				

Les valeurs recouvrables des goodwill ont été déterminées sur la base de leur valeur d'utilité.

(*) Taux conforme à la croissance attendue dans le secteur.

Ces valeurs d'utilité ont été calculées sur la base des derniers business plans d'IBA tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil d'administration dans le cadre du plan stratégique. Les flux de trésorerie au-delà de la période de 4 ans ont été extrapolés au moyen des taux de croissance indiqués dans le tableau ci-dessus. Le test de perte de valeur utilise des marges d'exploitation prévisionnelles estimées par la Direction sur la base des performances passées et des perspectives de développement. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les risques spécifiques en rapport avec les secteurs concernés.

Sur l'UGT Dosimétrie, si on diminue le taux de croissance de 100 pb et si on augmente le taux d'actualisation de 100 pb, la valeur recouvrable reste supérieure à la valeur comptable des actifs testés. Aucune perte de valeur n'a été identifiée au cours des exercices comptables 2011 et 2012.

8.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(EUR 000)	Logiciels	Brevets et licences	Frais de développement	Divers	Total
Valeur d'acquisition au 1^{er} janvier 2011	13 633	22 943	6 484	47 242	90 302
Acquisitions	3 454	473	926	4	4 857
Cessions	-117	-88	-7	-170	-382
Transferts	-174	-564	-963	-1 595	-3 296
Transfert vers les actifs destinés à être cédés	-5 758	-10 791	-5 262	-32 183	-53 994
Écarts de conversion	76	3	88	75	242
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2011	11 114	11 976	1 266	13 373	37 729
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2011	9 076	13 628	1 254	25 428	49 386
Additions	1 830	692	336	25 886	28 744
Cessions	-99	-53	0	-58	-210
Transferts	-98	48	-66	-638	-754
Transfert vers les actifs destinés à être cédés	-4 524	-8 248	-784	-39 956	-53 512
Écarts de conversion	62	3	16	66	147
Amortissements cumulés au 31 décembre 2011	6 247	6 070	756	10 728	23 801
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2011	4 557	9 315	5 230	21 814	40 916
Valeur nette comptable au 31 décembre 2011	4 867	5 906	510	2 645	13 928
Valeur d'acquisition au 1^{er} janvier 2012	11 114	11 976	1 266	13 373	37 729
Acquisitions	4 811	0	7	0	4 818
Cessions	0	0	-63	-1 565	-1 628
Transferts	-24	0	0	0	-24
Transfert vers les actifs destinés à être cédés	-895	-11 860	-675	-10 607	-24 037
Changement dans le périmètre de consolidation	0	0	0	241	241
Écarts de conversion	-11	-2	0	-26	-39
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2012	14 995	114	535	1 416	17 060
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2012	6 247	6 070	756	10 728	23 801
Additions	1 099	0	206	180	1 485
Cessions	0	0	-35	-1 565	-1 600
Transferts	-32	290	-290	0	-32
Transfert vers les actifs destinés à être cédés	-722	-6 259	-392	-8 133	-15 506
Écarts de conversion	-10	-2	0	-25	-37
Amortissements cumulés au 31 décembre 2012	6 582	99	245	1 185	8 111
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2012	4 867	5 906	510	2 645	13 928
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	8 413	15	290	231	8 949

En 2012, la majorité des immobilisations incorporelles se rapportent à des logiciels.

Les charges d'amortissements sur immobilisations incorporelles ont été reconnues dans le compte de résultats sur les lignes "coût des ventes et prestations", "frais de ventes et marketing", "frais généraux et administratifs" et "frais de recherche et développement".

Pour les détails concernant les tests de perte de valeur, voir la note 8.1.

Aucune perte de valeur n'a été identifiée sur les immobilisations incorporelles (telles que reprises sous cette note 8.2) au 31 décembre 2012. Cependant, une réduction de valeur avait été reconnue en 2011 pour un montant de EUR 23,8 millions, en conséquence de la perte enregistrée sur les activités cédées dans le cadre de la transaction avec SK Capital Partners.

En 2011, le Groupe avait capitalisé des frais de développement relatifs à des nouvelles molécules marquées pour un montant de EUR 0,9 million. Ces frais de développement capitalisés faisaient partie de l'activité cédée dans le cadre de la transaction avec SK Capital Partners.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(EUR 000)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1^{er} janvier 2011	101 710	148 217	19 581	54 991	324 499
Acquisitions	546	5 842	1 941	17 106	25 435
Cessions	-66	-5 844	-749	-35	-6 694
Transferts	810	6 860	201	-4 612	3 259
Changements dans le périmètre de consolidation	0	0	0	0	0
Transfert vers les actifs destinés à être cédés	-77 909	-142 202	-10 186	-59 115	-289 412
Écarts de conversion	528	900	140	1 142	2 710
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2011	25 619	13 773	10 928	9 477	59 797
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2011	72 308	110 007	15 935	39 820	238 070
Additions	2 719	18 736	1 969	-3 418	20 006
Cessions	103	-2 062	-759	0	-2 718
Transferts	385	-2 569	-1	2 939	754
Changements dans le périmètre de consolidation	0	0	0	0	0
Transfert vers les actifs destinés à être cédés	-58 856	-115 954	-7 872	-34 742	-217 424
Écarts de conversion	344	880	140	0	1 364
Amortissements cumulés au 31 décembre 2011	17 003	9 038	9 412	4 599	40 052
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2011	29 402	38 210	3 646	15 171	86 429
Valeur nette comptable au 31 décembre 2011	8 616	4 735	1 516	4 878	19 745
Valeur d'acquisition au 1^{er} janvier 2012	25 619	13 773	10 928	9 477	59 797
Acquisitions	61	1 169	429	678	2 337
Cessions	-91	-712	-4 558	0	-5 361
Transferts	705	3 631	-88	-4 248	0
Changements dans le périmètre de consolidation	0	0	2	0	2
Transfert vers les actifs destinés à être cédés	-12 023	-12 742	-905	-3 452	-29 122
Écarts de conversion	-83	-39	-32	-33	-187
Revalorisation	0	0	0	192	192
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2012	14 188	5 080	5 776	2 614	27 658
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2012	17 003	9 038	9 412	4 599	40 052
Additions	895	928	617	205	2 645
Cessions	-91	-42	-4 558	-30	-4 721
Transferts	56	3 262	-54	-3 264	0
Changements dans le périmètre de consolidation	0	0	0	0	0
Transfert vers les actifs destinés à être cédés	-9 362	-9 771	-695	-564	-20 392
Écarts de conversion	-56	-36	-31	-6	-129
Amortissements cumulés au 31 décembre 2012	8 445	3 379	4 691	940	17 455
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2012	8 616	4 735	1 516	4 878	19 475
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	5 743	1 701	1 085	1 674	10 203

Les autres immobilisations corporelles comprennent principalement des actifs en construction. Il n'y a pas d'immobilisations corporelles sujettes à des restrictions de propriété.

Les charges d'amortissements sur immobilisations corporelles ont été reconnues dans le compte de résultats sur les lignes "coût des ventes et prestations", "frais de ventes et marketing", "frais généraux et administratifs", "frais de recherche et développement" et "autres charges d'exploitation".

Aucune réduction de valeur n'a été enregistrée au cours de l'exercice comptable 2012.

Une réduction de valeur a été reconnue en 2011 pour EUR 9,1 millions, en conséquence de la perte enregistrée sur la cession des activités cédées dans le cadre de la transaction avec SK Capital Partners.

10. CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

IBA possède les actifs suivants dans le cadre de contrats de leasing financier:

(EUR 000)	Terrains et constructions		Installations, machines et outillage		Mobilier et matériel roulant	
	31 décembre 2011	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Valeur d'acquisition	5 614	5 614	151	151	63	63
Amortissements cumulés	2 428	2 598	118	127	22	35
Valeur nette comptable	3 186	3 016	33	24	41	28

Les détails des paiements de location-financement en rapport avec ces actifs sont repris à la note 19.2. Ces valeurs sont incluses dans les immobilisations corporelles.

Les contrats de location-financement à fin 2012 concernent dans leur grande majorité plusieurs bâtiments sis à Louvain-la-Neuve, pour lesquels des options d'achat de EUR 0,2 million pourront être levées au terme de ces contrats.

11. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE ET AUTRES INVESTISSEMENTS

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Sociétés mises en équivalence	1 741	31 256
Autres investissements	1 773	465
TOTAL	3 514	31 721

11.1 MOUVEMENTS DES PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La liste des entreprises mises en équivalence est reprise à la note 5.2.

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
	Au 1^{er} janvier	8 255
Quote-part dans la (perte)/bénéfice des sociétés mises en équivalence:		
- Activités poursuivies	88	-10 714
- Activités destinées à être cédées	325	763
Acquisitions:		
- Activités poursuivies	0	40 642
- Activités destinées à être cédées	2 960	0
Dividendes d'activités destinées à être cédées	-163	-227
Transfert vers les actifs destinés à être cédés	-9 882	-661
Écarts de conversion	158	-288
Au 31 décembre	1 741	31 256

Le 9 janvier 2012, IBA et SK Capital Partners, un fonds privé d'investissement basé aux États-Unis, ont annoncé avoir signé un accord pour créer Rose Holding SARL, une société qui reprend les actifs et passifs destinés à être cédés issus de la division Radiopharmaceutiques d'IBA.

Depuis le 2 avril 2012, SK Capital Partners possède 60% de la nouvelle société et IBA 40% (valeur d'acquisition de EUR 21,3 millions). Dans le cadre de la création et du financement de cette nouvelle société, le Groupe a consenti un prêt à la nouvelle entité créée qui a été traité comme du quasi-capital et a dès lors été comptabilisé en participations dans les sociétés mises en équivalence pour EUR 14,1 millions au 31 décembre 2012.

Les partenaires ont également convenu de se répartir de manière égale les coûts de développement du portefeuille des nouvelles molécules brevetées au travers d'une société conjointe séparée. En reconnaissance des investissements déjà consentis par IBA, les profits de celle-ci bénéficieront à 60% à IBA et à 40% à SK Capital Partners, mais les décisions se font de manière jointe. La prise de participation du Groupe dans cette nouvelle entité était de EUR 5,25 millions au moment de la transaction.

Au 31 décembre 2012, la valeur de cette participation est égale à zéro, suite à la prise en charge des pertes de l'année via la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence et suite à l'enregistrement d'une réduction de valeur sur participations résultant de la réévaluation des perspectives de commercialisation des produits développés.

La participation du Groupe dans ses principaux associés et dans les entités en joint-venture, qui sont tous non cotés, se présente comme suit:

(EUR 000)	Pays	Actifs	Passifs	Revenus	Bénéfice/ (Perte)	% de participation détenu
2011						
ACTIVITÉS POURSUIVIES						
Striba GmbH	Allemagne	101 498	111 875	4 563	-6 983	50,0%
Sceti Medilabo KK	Japon	7 886	6 385	8 248	472	39,8%
ACTIVITÉS DESTINÉES À ÉTRE CÉDÉES						
Pharmalogic Pet Services of Montreal Cie.	Canada	7 063	1 796	8 065	2 224	48,0%
MolyPharma	Espagne	12 710	4 848	11 628	1 529	24,5%
Swan Isotopen A.G.	Suisse	18 878	17 553	1 151	-1 093	20,2%
Bio Molecular Industries SDN	Malaisie	6 970	2 642	0	4	36,8%
Petnet GmbH ⁽¹⁾	Allemagne	2 146	1 861	3 377	252	25,2%
Petnet Solutions AG ⁽¹⁾	Allemagne	361	169	2 142	142	25,2%
2012						
ACTIVITÉS POURSUIVIES						
Striba GmbH ⁽²⁾	Allemagne					50,0%
Sceti Medilabo KK	Japon	5 833	4 379	3 631	209	39,8%
Rose Holding SARL	Luxembourg	282 981	252 131	130 116	-14 265	40%
IBA Molecular Compounds Development SARL	Luxembourg	9 718	5 382	54	-4 510	60%
ACTIVITÉS DESTINÉES À ÉTRE CÉDÉES						
Pharmalogic Pet Services of Montreal Cie.	Canada	7 448	1 528	8 096	1 232	48,0%

11.2 MOUVEMENTS DES AUTRES INVESTISSEMENTS

Les "Autres investissements" sont constitués d'actions de sociétés non cotées. Ces actions sont réévaluées, soit sur la base de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, soit sur la base de la valeur qui leur a été attribuée lors des opérations les plus récentes de levées de capitaux supplémentaires ou de valorisation établie par des tiers indépendants.

(EUR 000)	TOTAL
Au 31 décembre 2011	1 773
Prises de participation	0
Réductions de valeur	-493
Mouvements par les réserves	-788
Remboursement de capital	-27
Au 31 décembre 2012	465

(1) Chiffres à fin décembre 2010.

(2) À la date de rédaction du présent rapport annuel, nous n'avions reçu aucun chiffre pour le 31 décembre 2012 de la société Striba.

11.3 ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT

En 2006, IBA a créé avec Strabag Projektentwicklung GmbH (Allemagne) une joint-venture dénommée Striba GmbH.

Cette joint-venture fournira à l'Universitätsklinikum Essen (Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Allemagne) un système de protonthérapie et la technologie médicale afférente.

Les actifs et les passifs de cette joint-venture (consolidée selon la méthode de mise en équivalence) sont détaillés ci-après :

(EUR 000)	31 décembre 2011 Comptes audités	31 décembre 2012 Comptes non audités ⁽²⁾
ACTIF		
Actifs courants	112 678	0
TOTAL	112 678	0
PASSIF		
Passifs courants	116 073	0
TOTAL	116 073	0
Actifs nets	3 395	0
REVENUS	13 501	0
Charges/(profits)	13 501	0
Résultat après impôts	0	0

Depuis le 2 avril 2012, le Groupe et SK Capital Partners ont également convenu de se répartir de manière égale les coûts de développement du portefeuille des nouvelles molécules brevetées au travers d'une société conjointe séparée. En reconnaissance des investissements déjà consentis par IBA, les profits de celle-ci bénéficieront à 60% à IBA et à 40% à SK Capital Partners, mais les décisions se font de manière jointe.

Les actifs et les passifs de cette joint-venture (consolidée selon la méthode de mise en équivalence) sont détaillés ci-après :

(EUR 000)	31 décembre 2012 Comptes non audités
ACTIF	
Actifs courants	9 718
TOTAL	9 718
PASSIF	
Passifs courants	5 382
TOTAL	5 382
Actifs nets	4 336
REVENUS	
Charges/(profits)	4 510
Résultat après impôts	-4 510

(2) À la date de rédaction du présent rapport annuel, nous n'avions reçu aucun chiffre pour le 31 décembre 2012 de la société Striba.

12. IMPÔTS DIFFÉRÉS

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		
- Actifs d'impôts différés récupérables après plus de 12 mois - différences permanentes	8 981	10 975
- Actifs d'impôts différés récupérables après plus de 12 mois - différences temporaires	54	234
- Actifs d'impôts différés récupérables dans les 12 mois - différences permanentes	4 050	2 332
- Actifs d'impôts différés récupérables dans les 12 mois - différences temporaires	83	83
TOTAL	13 168	13 624
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		
- Passifs d'impôts différés payables après plus de 12 mois - différences temporaires	724	596
- Passifs d'impôts différés payables dans les 12 mois - différences temporaires	371	487
TOTAL	1 095	1 083
Actifs d'impôts différés nets	12 073	12 541

(EUR 000)	Total
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	
Au 1^{er} janvier 2011	31 877
Crédités/(débités) au compte de résultats	-13 784 ⁽¹⁾
Écarts de conversion	172
Transfert vers les actifs destinés à être cédés	-5 097
Au 31 décembre 2011	13 168
Crédités/(débités) au compte de résultats	430 ⁽²⁾
Transfert vers les actifs destinés à être cédés	-41
Écarts de conversion	34
Changements dans le périmètre de consolidation	33
Au 31 décembre 2012	13 624

(EUR 000)	Total
PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	
Au 1^{er} janvier 2011	948
(Crédités)/débités au compte de résultats	145 ⁽³⁾
Écarts de conversion	4
Transfert vers les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	-2
Au 31 décembre 2011	1 095
(Crédités)/débités au compte de résultats	-30 ⁽⁴⁾
Transfert vers les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	0
Écarts de conversion	18
Au 31 décembre 2012	1 083

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour des pertes fiscales reportées dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs permettront de les récupérer. La note 3 explique les estimations et jugements auxquels IBA a fait appel pour réaliser cette évaluation.

Au 31 décembre 2012, hors entités destinées à être cédées, des impôts différés s'élevant à EUR 24,4 millions n'ont pas été reconnus à l'actif du bilan.

Au 31 décembre 2012, à périmètre de consolidation identique à 2011, des impôts différés s'élevant à EUR 31,7 millions n'ont pas été reconnus à l'actif du bilan. Les pertes fiscales et différences temporaires correspondantes n'ont pas de date d'échéance.

(1) -13 651 pour les activités poursuivies (voir note 27) et -133 pour les activités destinées à être cédées.

(2) +389 pour les activités poursuivies (voir note 27) et +41 pour les activités destinées à être cédées.

(3) 145 pour les activités poursuivies (voir note 27).

(4) -30 pour les activités poursuivies (voir note 27).

13. AUTRES ACTIFS À LONG TERME

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Créances à long terme sur commandes en cours	3 088	5 818
Crédit d'impôt recherche	0	3 447
Autres actifs	10 421	16 948
TOTAL	13 509	26 213

Les créances à long terme sur commandes en cours comprennent en 2012 une provision pour facture à établir dans le cadre d'un projet de protonthérapie pour EUR 5,8 millions (EUR 3,1 millions à fin 2011).

Au 31 décembre 2012, la rubrique "autres actifs" est principalement composée de créances envers des entreprises associées pour EUR 3,2 millions, de la souscription à un emprunt obligataire subordonné pour EUR 4,7 millions et d'un prêt octroyé à une entreprise associée pour EUR 8,9 millions.

Au 31 décembre 2011, la rubrique "autres actifs" est principalement composée de créances envers des entreprises associées pour EUR 3,6 millions, d'avances pour le développement de nouvelles molécules marquées pour EUR 1,8 million, et de la souscription à un emprunt obligataire subordonné pour EUR 4,7 millions.

14. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION

Les en-cours de fabrication se rapportent à la production de stocks auxquels un client n'a pas encore été alloué alors que les commandes en cours d'exécution portent sur la production pour des clients spécifiques suite à l'exécution d'un contrat signé.

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Matières premières et fournitures	33 733	36 108
Produits finis	5 543	2 681
En-cours de fabrication	9 197	2 383
Commandes en cours d'exécution	57 582	48 144
Réductions de valeur sur stocks et commandes en cours	-7 744	-5 393
Stocks et commandes en cours	98 311	83 923
Coûts activés et marge reconnue	181 059	227 115
Moins : Acomptes reçus sur commandes	-123 477	-178 971
Commandes en cours d'exécution	57 582	48 144
Montants nets dus aux clients sur commandes en cours (Note 24)	77 077	61 513

Il est à noter qu'une partie des commandes en cours liée à un contrat de protonthérapie est mise en garantie lorsque la facturation est établie dans la mesure où le financement de ce contrat est assuré par le Groupe au moyen d'un crédit de fabrication qui s'élève à EUR 30,8 millions au 31 décembre 2012.

15. CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES

15.1 CRÉANCES COMMERCIALES

L'analyse des créances commerciales se présente comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Montants facturés aux clients sur commandes en cours, mais pour lesquels le paiement n'a pas encore été reçu à la date de clôture	1 377	4 622
Autres créances commerciales	43 514	48 059
Réductions de valeur sur créances commerciales (-)	-3 544	-3 310
TOTAL	41 347	49 371

Les autres créances commerciales comportent un montant de EUR 4 852 pour des créances reprises dans le cadre de la transaction avec SK Capital Partners et dont l'échéancier n'est pas repris dans le tableau ci-dessous.

Au 31 décembre, l'analyse de l'échéancier des créances commerciales (hors réductions de valeur) se présente comme suit:

(EUR 000)	TOTAL	Non échu	< 30 jours	30-59	60-89	90-179	180-269	270-360	> 1 an
2011	44 891	6 831	7 778	21 382	1 063	2 855	1 912	320	2 750
2012	47 829	8 201	14 384	1 622	3 729	1 635	600	16 810	848

Au 31 décembre 2012, l'augmentation de l'échéancier des créances commerciales échues depuis plus de 270 jours est impactée par le litige lié au projet ESSEN pour EUR 16,1 millions.

Au 31 décembre 2012, les réductions de valeur sur créances commerciales s'élèvent à EUR 3,3 millions. Cette provision pour créances douteuses a évolué comme suit au cours des 2 dernières années:

(EUR 000)	
Au 1^{er} janvier 2011	6 252
Dotation de l'année	3 041
Utilisation	-574
Reprise	-2 160
Reclassification	182
Transfert vers les actifs destinés à être cédés	-3 244
Écarts de conversion	47
Au 31 décembre 2011	3 544
Dotation de l'année	926
Utilisation	-332
Reprise	-187
Reclassification	0
Transfert vers les actifs destinés à être cédés	-623
Écarts de conversion	-18
Au 31 décembre 2012	3 310

15.2 AUTRES CRÉANCES

Les autres créances reprises à l'état de la situation financière comprennent principalement les acomptes sur commandes, les charges à reporter, les produits acquis.

L'analyse des autres créances se présente comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Créances non commerciales et acomptes sur commandes	11 305	15 906
Charges à reporter	2 661	1 743
Produits acquis	560	534
Autres créances courantes	54 383	62 215
TOTAL	68 909	80 398

Au 31 décembre 2012, la rubrique "autres créances courantes" est principalement composée de créances non déreconnues dans le cadre d'un projet de protonthérapie pour EUR 39,6 millions, des créances envers des entreprises associées pour EUR 11,5 millions, un montant de EUR 10 millions relatif à la vente de l'activité radiopharmaceutique (différentiel de provision) et du "crédit d'impôt recherche" pour EUR 1,0 million.

Au 31 décembre 2011, la rubrique "autres créances courantes" est principalement composée de créances non déreconnues dans le cadre d'un projet de protonthérapie pour EUR 39,9 millions (dont EUR 37,7 millions étant reclassés du long terme), des créances envers des entreprises associées pour EUR 11,5 millions et du "crédit d'impôt recherche" pour EUR 2,7 millions.

16. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Soldes bancaires et caisses	9 503	26 299
Comptes avec des restrictions à moins de 3 mois	53	281
Dépôts bancaires à court terme et papiers commerciaux	2 387	15 914
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	11 943	42 494
Trésorerie et équivalents de trésorerie attribuables aux activités destinées à être cédées (note 7)	8 467	3 239
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES ET DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES	20 410	45 733

Au 31 décembre 2012, le taux d'intérêt effectif sur la trésorerie était de 0,62% (0,8% en 2011).

Les dépôts à court terme et les papiers commerciaux ont une échéance moyenne de moins de 30 jours.

17. CAPITAL ET PLANS FONDÉS SUR ACTIONS

17.1 CAPITAL

	Nombre d'actions	Capital souscrit (EUR)	Primes d'émission (EUR)	Actions propres (EUR)	Total (EUR)
Solde d'ouverture au 1/01/2011	26 992 015	37 887 625	125 421 486	-8 654 536	154 654 575
Augmentations de capital par exercices d'option	320 370	446 205	667 405	0	1 113 610
Augmentations de capital (autres)	52 643	73 895	276 707	0	350 602
Autres	0	0	0	42 115	42 115
Solde de clôture au 31/12/2011	27 635 028	38 407 725	126 365 598	-8 612 421	156 160 902
Augmentations de capital par exercices d'option	9 000	12 532	43 987	0	56 519
Réductions de capital (autres)	0	0	-101 377 480	0	-101 377 480
Autres	0	0	0	0	0
Solde de clôture au 31/12/2012	27 644 028	38 420 257	25 032 105	-8 612 421	54 839 941

Au 31 décembre 2012, 60,40% des actions d'IBA étaient "flottantes" en bourse sur Euronext. Les informations complètes sur les actionnaires du Groupe sont reprises à la section "La Bourse et les actionnaires" à la page 154 de ce rapport annuel.

En 2012, le Groupe a procédé à une réduction de «prime d'émission» par apurement des pertes reportées, sans annulation d'actions, pour EUR 101,4 millions.

Malgré les pertes enregistrées en 2011, le Conseil d'administration avait envisagé, sous réserve que la clôture de la transaction avec SK Capital Partners se déroule comme prévu, de soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires le vote d'une réduction de capital via distribution de primes d'émission pour un montant d'à peu près EUR 5,0 millions ou 18 eurocents par action. Le Conseil d'administration a décidé de mettre fin à la réduction de capital initié en 2012.

En raison des pertes enregistrées pour l'exercice 2012, la Société ne sera pas en mesure de distribuer un dividende au titre de cet exercice.

17.2 OPTIONS SUR ACTIONS ET PAIEMENT FONDÉ SUR ACTIONS

Différents programmes d'options sur actions et de plans d'actions permettent au personnel de la Société et à ses cadres

supérieurs d'acquérir ou d'obtenir des parts de la Société. Le prix d'exercice des options est égal à la valeur de marché des actions (sous-jacentes) à la date d'octroi des options. En ce qui concerne les plans d'actions, l'avantage attribué correspond soit à la valeur de marché de l'action au moment de l'octroi, soit à une décote de 16,67% de la valeur de l'action au moment de l'octroi. Les actions sont irrévocablement acquises dès leur date d'octroi. Elles ne peuvent cependant être cédées dans les 3 premières années qui suivent leur attribution. En ce qui concerne les plans d'options sur actions, la juste valeur de l'avantage attribué est déterminée selon le modèle Black & Scholes, comme décrit ci-dessous. L'avantage attribué est reconnu comme une charge sociale avec une augmentation correspondante de la réserve pour paiements fondés sur des actions.

Au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012, IBA avait 9 plans d'options sur actions en place, dont un nouveau plan conclu durant l'année 2012.

Les plans d'options sur actions accordés à partir de 2002 ont le schéma d'acquisition suivant: 20% définitivement acquis par les employés à la date d'octroi + 1 an, 40% à la date d'octroi + 2 ans, 60% à la date d'octroi + 3 ans, 80% à la date d'octroi + 4 ans, 100% à la date d'octroi + 5 ans.

En 2005, le Groupe a remboursé une prime d'émission de EUR 3,1 par action à

ses actionnaires. Suite à ce remboursement, le Conseil d'administration d'IBA a approuvé, le 13 mars 2006, une réduction du prix d'exercice des plans d'options sur actions octroyés en 2000, 2001, 2002 et 2004 aux employés d'IBA. Par conséquent, et en application de l'IFRS 2, cette adaptation du prix équivaut à une modification des modalités des plans octroyés en 2000, 2001, 2002 et 2004. Il n'y a pas d'impact de cette modification sur les comptes de 2012 (l'impact était de EUR 0,03 million en 2011).

Les détails des plans conclus en 2012 et 2011 sont décrits ci-après.

	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Nature du plan	Options sur actions	Options sur actions
Date de l'émission	30/11/2011	30/11/2012
Nombre d'options accordées	694 178	506 352
Prix d'exercice	5,10	4,78
Prix de l'action à la date de l'émission	5,23	6,23
Durée de vie contractuelle (années)	6	6
Type de règlement	Actions	Actions
Volatilité attendue	38,11%	39,94%
Durée de vie attendue de l'option à la date de l'émission (années)	4,75	4,75
Taux d'intérêt sans risque	4,33%	0,82%
Dividende attendu (exprimé en % du cours de l'action à la date d'émission du plan)	0,00%	0,00%
Départs attendus à la date de l'émission	2,54%	2,54%
Juste valeur par option accordée à la date de l'émission	2,11	2,74
Modèle d'évaluation	Black & Scholes	Black & Scholes

La Société utilise le modèle Black & Scholes pour l'évaluation des options sans conditions d'acquisition autres que le temps. La volatilité attendue pour les plans d'options sur actions repose sur la volatilité historique déterminée par l'analyse statistique des fluctuations journalières du prix de l'action.

La juste valeur des actions pour les plans d'options sur actions était basée sur le prix moyen de l'action au cours des 30 jours précédent la date d'attribution.

Au 31 décembre 2012, une charge de EUR 1,1 million a été comptabilisée dans les états financiers (avant impôts) pour des paiements fondés sur actions (EUR 1,8 million en 2011).

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions en circulation au 31 décembre 2012 sont repris dans le tableau ci-dessous. Les modifications par rapport au 31 décembre 2011 proviennent du nouveau plan d'options 2012.

DATE D'EXPIRATION	31 décembre 2011		31 décembre 2012	
	Prix d'exercice (EUR)	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice (EUR)	Nombre d'options sur actions
31 août 2012	3,34	11 837	3,34	0
30 septembre 2012	13,64	269 408	13,64	0
30 septembre 2013	19,94	219 025	19,94	186 249
30 septembre 2013	3,72	236 680	3,72	214 190
30 septembre 2014	14,18	106 970	14,18	101 131
30 septembre 2014	6,37	40 087	6,37	40 087
30 septembre 2015	13,64	105 842	13,64	105 442
30 septembre 2015	8,26	426 271	8,26	390 999
30 septembre 2016	19,94	81 221	19,94	81 221
30 septembre 2016	7,80	459 639	7,80	412 270
30 septembre 2017	5,10	1 487 000 ⁽¹⁾	5,10	660 002
30 septembre 2018	0	0	4,78	506 352
TOTAL des options sur actions en circulation	3 443 980		2 697 943	

(1) 792 822 options relatives au plan 2011 ont été reprises dans le tableau ci-dessus car elles sont encore en circulation au 31 décembre 2011. Elles ont été annulées en janvier 2012.

Les mouvements des options sur actions peuvent se résumer comme suit:

		31 décembre 2011		31 décembre 2012	
	Prix d'exercice moyen en EUR par action	Nombre d'options sur actions		Prix d'exercice moyen en EUR par action	Nombre d'options sur actions
Existantes au 1^{er} janvier	9,65	2 287 263		9,21	2 651 158
Émises	5,10	694 178		4,78	506 352
Annulées (-)		0		11,74	-450 567
Exercées (-)	3,47	-320 370		3,36	-9 000
Échues (-)	6,37	-9 913		0	0
Existantes au 31 décembre	9,21	2 651 158		7,97	2 697 943
Exerçables à la fin de l'année		952 437⁽¹⁾			898 537⁽¹⁾

18. RÉSERVES

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Réserves de couverture	-1 683	-2 750
Autres réserves – valorisation des plans d'options sur actions et des paiements fondés sur des actions	11 164	12 506
Réserves de revalorisation des actifs de cantonnement	0	0
Autres réserves – ajustement à la juste valeur des investissements disponibles à la vente	754	0
Réserves actuarielles	-94	0
Réserves des actifs destinés à être cédés	524	-632
Écarts de conversion	-7 565	-10 135
Résultats reportés	-91 687	3 831

Conformément au Code des Sociétés, la réserve légale doit s'élever à au moins 10% du capital de la Société. Jusqu'à ce que ce niveau soit atteint, une tranche d'au moins un vingtième du bénéfice net pour l'exercice (déterminé selon le droit comptable belge) doit être affectée à la constitution de ce fonds de réserve.

La réserve de couverture comprend les changements de la juste valeur des instruments financiers utilisés pour la couverture des flux de trésorerie de transactions qui n'ont pas encore eu lieu.

Les écarts de conversion cumulés comprennent les écarts liés à la conversion des états financiers des entités consolidées dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro. Ils englobent également les différences de change sur les prêts à long terme qui font partie de l'investissement net du Groupe dans des activités étrangères.

En 2012, une perte après impôts de EUR -0,24 million sur la reconversion de ces prêts a été transférée dans les fonds propres afin de compenser tout bénéfice ou perte de conversion des investissements nets dans les filiales (bénéfice après impôts de EUR +0,71 million en 2011).

Au 31 décembre 2012, les prêts ci-dessous entre les filiales sont désignés comme des investissements nets du Groupe dans des activités à l'étranger:

- IBA SA envers IBA USA Inc.: USD 0,5 million
- IBA SA envers IBA Proton Therapy Inc.: USD 10,2 millions
EUR 0,8 million
- IBA SA envers IBA Industrial Inc.: EUR 3,1 millions

(1) 37 490 options relatives au plan 2004 n'ont pas été reprises dans le tableau ci-dessus malgré le fait qu'elles soient encore en circulation, car elles étaient échues au 30 septembre 2010.

19. DETTES

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
NON COURANTES		
Dettes bancaires (Note 19.1)	21 345	36 018
Dettes de location-financement (Note 19.2)	1 003	796
TOTAL	22 348	36 814
COURANTES		
Crédits bancaires à court terme	0	0
Dettes bancaires (Note 19.1)	30 000	33 484
Dettes de location-financement (Note 19.2)	201	181
TOTAL	30 201	33 665

19.1 DETTES BANCAIRES

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Non courantes	21 345	36 018
Courantes	30 000	33 484
TOTAL	51 345	69 502

Les mouvements des dettes bancaires peuvent être détaillés comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Solde à l'ouverture	39 996	51 345
Nouvelles dettes ⁽¹⁾	16 908	19 407
Remboursements de dettes	-2 381	-1 250
Transfert vers les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	-3 185	0
Écarts de conversion	7	0
Solde à la clôture	51 345	69 502

Les échéances des dettes bancaires sont reprises ci-après:

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Moins d'un an	30 000	33 484
Entre 1 et 2 ans	21 345	7 559
Entre 2 et 5 ans	0	13 005
Au-delà de 5 ans	0	15 454
TOTAL	51 345	69 502

(1) Le montant des nouvelles dettes comprend EUR 1,2 million en 2012 et 1,2 million en 2011 de charges d'intérêts non décaissées.

Les paiements minimaux des dettes bancaires sont les suivants :

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Moins d'un an	30 279 ⁽¹⁾	36 183
Plus d'un an et moins de cinq ans	22 995	24 903
Plus de cinq ans	0	18 799
	53 274	79 885
Charges financières futures sur dettes bancaires (-)	-1 929	-10 383
TOTAL	51 345	69 502

Les taux d'intérêt effectifs pour les dettes bancaires à la date de clôture étaient les suivants :

	31 décembre 2011		31 décembre 2012	
	EUR	USD	EUR	USD
Dettes bancaires	3,13%	5,23%	4,10%	N/A

Les valeurs comptables des dettes du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
EUR	51 345	69 502
USD	0	0
TOTAL	51 345	69 502

Les lignes de crédit non utilisées sont les suivantes :

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
TAUX FLOTTANT		
– échéant dans l'année	35 000	12 000
– échéant au-delà d'un an	41 922	25 000
TOTAL TAUX FLOTTANT	76 922	37 000
TAUX FIXE		
– échéant dans l'année	0	0
– échéant au-delà d'un an	0	10 000
TOTAL TAUX FIXE	0	10 000
TOTAL	76 922	47 000

Les lignes de crédit qui viennent à échéance dans l'année sont des lignes de crédit annuelles sujettes à révision à différentes dates dans le courant des 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Les autres lignes de crédit ont été fixées afin d'aider à financer l'expansion proposée des activités du Groupe.

19.2 DETTES DE LOCATION-FINANCEMENT

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Non courantes	1 003	796
Courantes	201	181
TOTAL	1 204	977

Les mouvements des dettes de location-financement peuvent être détaillés comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Solde à l'ouverture	3 382	1 204
Nouvelles dettes	1 228	2
Remboursements de dettes	-1 243	-229
Transfert vers les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	-2 148	0
Ecarts de conversion	-15	0
Solde à la clôture	1 204	977

(1) Sous l'hypothèse du remboursement à la BEI aux dates d'échéance du second trimestre 2012.

Les paiements minimaux des dettes de location-financement sont les suivants :

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Moins d'un an	271	239
Plus d'un an et moins de cinq ans	915	905
Plus de cinq ans	232	0
	1 418	1 144
Charges financières futures sur dettes de location-financement (-)	-214	-167
Valeur actuelle des dettes de location-financement	1 204	977

La valeur actualisée des dettes de location-financement se présente comme suit :

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Moins d'un an	201	181
Plus d'un an et moins de cinq ans	778	796
Plus de cinq ans	225	0
TOTAL	1 204	977

Les valeurs comptables des dettes de location-financement sont libellées dans les devises suivantes :

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
EUR	1 166	952
CNY	38	25
USD	0	0
TOTAL	1 204	977

Le taux d'intérêt moyen payé sur les dettes de location-financement au 31 décembre 2012 était de 4,03% (5,14% en 2011).

20. PROVISIONS À LONG TERME ET À COURT TERME

	Environnement	Garanties	Litiges	Régimes à prestations définies	Autres avantages sociaux	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2011	55 457	1 508	1 012	23 592	1 419	16 015	99 003
Additions (+)	4 323	1 419	221	2 342	136	9 618	18 059
Reprises (-)	-2 353	-905	-352	0	-28	-3 321	-6 959
Utilisations (-)	-986	-245	-336	-621	-261	-1 627	-4 076
(Gains)/pertes actuariels générés au cours de l'exercice	0	0	0	94	0	0	94
Reclassifications	4 669	534	0	0	-94	-4 969	140
Transfert vers les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	-61 083	0	-420	-22 269	-810	-633	-85 215
Écarts de conversion	24	5	2	0	0	14	45
Variation totale	-55 406	808	-885	-20 454	-1 057	-918	-77 912
Au 31 décembre 2011	51	2 316	127	3 138	362	15 097	21 091

	Environnement	Garanties	Litiges	Régimes à prestations définies	Autres avantages sociaux	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2012	51	2 316	127	3 138	362	15 097	21 091
Additions (+)	5 959	1 959	135	291	78	60 411	68 833
Reprises (-)	-269	-237	-127	0	0	-2 148	-2 781
Utilisations (-)	0	-1 041	0	-379	-244	-16 077	-17 741
(Gains)/pertes actuariels générés au cours de l'exercice	0	0	0	607	0	0	607
Reclassifications	86	-86	0	0	0	0	0
Transfert vers les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	-54	0	0	-3 657	0	0	-3 711
Écarts de conversion	0	-3	0	0	0	-1	-4
Variation totale	5 722	592	8	-3 138	-166	42 185	45 203
Au 31 décembre 2012	5 773	2 908	135	0	196	57 282	66 294

20.1 ENVIRONNEMENT

Les provisions pour les coûts de démantèlement et assainissement en rapport avec les sites du Groupe où sont produits des agents radiopharmaceutiques ont été comptabilisées lorsqu'il existe une obligation d'assumer ces coûts. Ces provisions sont évaluées à la valeur actualisée nette de la meilleure estimation des coûts qui devront être encourus.

De plus amples informations sur ces provisions sont reprises dans la note 3 de ce rapport.

Les mouvements peuvent être détaillés comme suit:

- De nouvelles provisions pour démantèlement des sites de production d'agents radiopharmaceutiques exclus de la transaction avec SK Capital Partners pour EUR +6,0 millions (2 sites en Belgique et 1 site aux États-Unis).
- Des reprises de provisions pour démantèlement relatives au site américain de production d'agents radiopharmaceutiques pour EUR -0,3 million.

20.2 GARANTIES

Les provisions pour garanties couvrent les garanties données aux clients sur des machines vendues.

Les mouvements peuvent être détaillés comme suit:

- De nouvelles provisions au niveau de la protonthérapie/accélérateurs et autres pour EUR +2,0 millions.
- Des reprises de provisions au niveau de la protonthérapie/accélérateurs et autres pour EUR -0,2 million.
- Des utilisations de provisions au niveau de la protonthérapie/accélérateurs et autres pour EUR -1,0 million.

20.3 LITIGES

Les provisions pour litiges portent sur des litiges de nature sociale pour lesquels une provision de EUR 0,1 million est présentée au 31 décembre 2012.

Les mouvements peuvent être détaillés comme suit:

- De nouvelles provisions au niveau de la protonthérapie/accélérateurs et autres pour EUR 0,14 million.

- Des reprises de provisions pour litiges sociaux au niveau d'IBA Bioassays SAS (entité reclassée en passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés en 2012) pour EUR -0,13 million.

20.4 PROVISIONS POUR AVANTAGES SOCIAUX – RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les provisions pour avantages sociaux au 31 décembre 2011 couvraient principalement:

- des obligations à supporter, au niveau d'IBA Bioassays SAS, les droits acquis par le personnel présent à la clôture de l'exercice au titre des avantages, compléments et autres indemnités de retraite, non couverts par des fonds de retraite ou d'assurance pour EUR 3,2 millions (IDR).
Au 31 décembre 2012, cette provision a été reclassée en passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés ;
- des obligations à supporter, au niveau d'IBA Bioassays SAS, les droits acquis au titre de l'abaissement de l'âge de la retraite relatif au personnel travaillant ou ayant travaillé en zones exposées pour EUR 0,5 million (NIG119).
Au 31 décembre 2012, cette provision a été reclassée en passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés.

L'historique des gains et pertes actuariels sur régimes à prestations définies se trouvant dans les autres réserves se présente comme suit:

	31 décembre 2008	31 décembre 2009	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Activités poursuivies	-323	+800	-361	-97	0
Activités destinées à être cédées				-358	-704

Les mouvements peuvent être détaillés comme suit:

- De nouvelles provisions au niveau d'IBA Bioassays SAS (entité reclassée en passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés en 2012) pour EUR +0,3 million.

- Des utilisations de provisions au niveau d'IBA Bioassays SAS (entité reclassée en passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés en 2012) pour EUR -0,4 million.

20.5 AUTRES

Les autres provisions au 31 décembre 2012 sont constituées principalement:

- D'un montant de EUR 29,0 millions relatif à des engagements non récurrents sur des projets de protonthérapie, d'un montant de EUR 27,2 millions couvrant les engagements estimés du Groupe dans le cadre de la transaction avec SK Capital Partners, en ce inclus les impacts estimés de l'avis de réclamation introduit par Rose Holding SARL (véhicule d'investissement de SK Capital Partners dans IBA Molecular), et d'un montant de EUR 1,1 million relatif à une garantie bancaire accordée à une entreprise associée.

Les principaux mouvements peuvent être détaillés comme suit:

- De nouvelles provisions au niveau des engagements non récurrents sur des projets de protonthérapie pour EUR 18,7 millions, au niveau des provisions pour fin de

chantiers relatifs à des projets du segment Protonthérapie et accélérateurs pour EUR 1,2 million, et EUR 40,4 millions au niveau des engagements du Groupe dans le cadre de la transaction avec SK Capital Partners, en ce inclus les impacts estimés de l'avis de réclamation introduit par Rose Holding SARL.

- Des reprises de provisions pour des engagements estimés du Groupe dans le cadre de la transaction avec SK Capital Partners pour EUR -2,1 millions.
- Des utilisations de provisions pour fin de chantiers pour EUR -2,3 millions, de provisions couvrant les engagements estimés du Groupe dans le cadre de la transaction avec SK Capital Partners pour EUR -11,1 millions, de provisions relatives à des engagements non récurrents sur des projets de protonthérapie pour EUR -2,3 millions, et de provisions relatives à une garantie bancaire accordée à une entreprise associée pour EUR -0,4 million.

21. AUTRES DETTES À LONG TERME

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Avances reçues du gouvernement local	4 828	858
Autres	0	3
TOTAL	4 828	861

En 2012, le Groupe a reçu des avances (exemptes d'intérêts) de EUR 0,14 million en espèces d'organismes gouvernementaux locaux et a transféré des avances de EUR 3,71 millions vers les autres dettes à court terme. D'autre part, un montant de EUR 0,4 million a été transféré vers les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés.

En 2011, le Groupe a reçu des avances (exemptes d'intérêts) de EUR 0,24 million en espèces d'organismes gouvernementaux locaux et a transféré des avances de EUR 4,67 millions vers les autres dettes à court terme.

22. AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE		
- Contrats de change à terme	325	73
- Swaps de taux de change	0	17
- CAP d'intérêt	3	0
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA JUSTE VALEUR		
- Contrats de change à terme	0	1
- Swaps de taux de change	697	30
Actifs financiers à court terme	1 025	121
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE		
- Contrats de change à terme	332	5
Actifs financiers à long terme	332	5
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE		
- Contrats de change à terme	256	938
- Swaps de taux de change	518	0
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA JUSTE VALEUR		
- Contrats de change à terme	0	0
- Swaps de taux de change	736	103
Passifs financiers à court terme	1 510	1 041
INSTRUMENTS COMPTABILISÉS SELON LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE		
- Contrats de change à terme	960	1 868
- Swaps de taux de change	34	0
Passifs financiers à long terme	994	1 868

La politique du Groupe pour l'utilisation d'instruments financiers est détaillée dans la note 1.22 sur les règles d'évaluation du Groupe et dans la note 2 sur la gestion des risques financiers.

Au 31 décembre 2012, le montant de EUR 0,12 million comptabilisé comme actif financier à court terme représente des instruments de couverture de flux de trésorerie (EUR 0,09 million), et des instruments de couverture comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultats pour EUR 0,03 million.

Au 31 décembre 2011, le montant de EUR 1,03 million comptabilisé comme actif financier à court terme représente des instruments de couverture de flux de trésorerie (EUR 0,33 million), et des instruments de couverture comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultats pour EUR 0,70 million.

Au 31 décembre 2012, le montant de EUR 1,04 million comptabilisé comme passif financier à court terme représente des

instruments de couverture de flux de trésorerie (EUR 0,94 million), et des instruments de couverture comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultats pour EUR 0,10 million.

Au 31 décembre 2011, le montant de EUR 1,51 million comptabilisé comme passif financier à court terme représente des instruments de couverture de flux de trésorerie (EUR 0,77 million), et des instruments de couverture comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultats pour EUR 0,74 million.

Certains de ces instruments financiers sont qualifiés d'instruments de couverture dans la mesure où ils couvrent des risques spécifiques de taux de change auxquels le Groupe est exposé. La comptabilité de couverture a été appliquée à ces contrats vu qu'ils sont considérés comme effectifs. Pour ces couvertures de flux de trésorerie, les mouvements sont directement comptabilisés dans les fonds propres et repris dans le compte de résultats pour compenser l'impact dans le compte de résultats des transactions

sous-jacentes. Au 31 décembre 2012, une perte cumulée de EUR 2,75 millions a donc été comptabilisée dans le résultat global

(dans la rubrique "Réserves de couverture"). Au 31 décembre 2011, la perte cumulée s'élevait à EUR 1,7 million.

23. DETTES COMMERCIALES

Au 31 décembre, l'échéancier des dettes commerciales se présentait comme suit:

(EUR 000)	TOTAL	Exigible	Moins de 3 mois	4-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans
2011	51 146	30 305	20 298	543	0	0
2012	45 947	25 346	20 527	74	0	0

24. AUTRES DETTES

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Montants dus aux clients sur commandes en cours (ou avances reçues sur commandes en cours)	77 077	61 513
Dettes sociales	11 590	11 621
Charges à imputer	2 937	2 831
Charges des intérêts à imputer	36	132
Produits à reporter	3 235	3 207
Subsides en capital	1 182	1 406
Dettes non commerciales	124	44
Autres	47 311	47 001
TOTAL	143 492	127 755

Au 31 décembre 2012, la rubrique "autres" est principalement composée d'acomptes de EUR 36 millions reçus sur les contrats de protonthérapie, pour lesquels les créances ne font pas l'objet d'une décomptabilisation, et des avances reçues du gouvernement local pour EUR 8,2 millions, et de la TVA et autres taxes pour EUR 1,4 million.

Au 31 décembre 2011, la rubrique "autres" était principalement composée d'acomptes de EUR 36 millions reçus sur les contrats de protonthérapie et pour lesquels les créances ne font pas l'objet d'une décomptabilisation, et des avances reçues du gouvernement local pour EUR 9,1 millions. Les acomptes avaient été transférés des "autres dettes à long terme" au 31 décembre 2011.

25. AUTRES CHARGES ET AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

25.1 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation peuvent être détaillées comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Frais légaux	0	0
Charges liées aux paiements fondés en actions	1 767	1 130
Amortissements et réductions de valeur	2 673	2 229
Réductions de valeur d'un goodwill sur activités pharmaceutiques	0	0
Engagements non récurrents sur projets	5 138	22 728
Charges de réorganisation	0	1 074
Charges liées à la transaction avec SK Capital Partners	1 709	0
Provision pour garantie bancaire accordée	1 391	0
Autres	552	772
TOTAL	13 230	27 933

Au 31 décembre 2012, les amortissements et réductions de valeur comprenaient principalement des réductions de valeur sur stocks et sur participations pour EUR 2,2 millions.

Au 31 décembre 2011, les amortissements et réductions de valeur comprenaient principalement des réductions de valeur sur stocks et sur participations pour EUR 2,0 millions, et des amortissements pour EUR 0,2 million.

25.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation peuvent être détaillés comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Reprises de provisions	-1 945	0
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur	0	0
Autres	- 518	-67
TOTAL	-2 463	-67

En 2011, la rubrique "Reprise de provisions" comprenait principalement l'impact de la reprise de provisions pour indemnités de licenciement pour les employés concernés par la reprise des activités japonaises de Bayer Schering Pharma AG par IBA (EUR 1,8 million) suite à la sentence arbitrale rendue le 1^{er} juillet 2011 qui a débouté Bayer Schering Pharma AG de sa demande.

En 2011, la rubrique "Autres" comprenait l'impact du paiement de l'Earn-out sur la cession de son activité MM50 pour EUR 0,3 million.

26. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

26.1 CHARGES FINANCIÈRES

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Intérêts payés sur dettes	1 778	2 215
Différences de change	1 432	2 445
Variations dans la juste valeur des produits dérivés	1 907	1 815
Autres	2 270	2 024
TOTAL	7 387	8 499

Au 31 décembre 2012, la rubrique "autres" comprend principalement des charges d'intérêts dans le cadre d'un projet de protonthérapie (EUR 1,2 million), des commissions et frais bancaires (EUR 0,5 million), et des charges liées à l'actualisation des provisions pour démantèlement (EUR 0,2 million).

Au 31 décembre 2011, la rubrique "autres" comprenait principalement des charges d'intérêts dans le cadre d'un projet de protonthérapie (EUR 1,0 million), et des commissions sur garanties bancaires (EUR 0,4 million).

26.2 PRODUITS FINANCIERS

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Intérêts reçus sur créances et position de trésorerie	-4 539	-720
Différences de change	-2 125	-3 001
Variations dans la juste valeur des produits dérivés	-1 082	-393
Autres	-996	-2 744
TOTAL	-8 742	-6 858

Au 31 décembre 2012, la rubrique "autres" comprend principalement le produit de la refacturation future de charges d'intérêts dans le cadre d'un projet de protonthérapie pour EUR 2,7 millions.

27. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge fiscale pour l'exercice se répartit comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Impôts courants	1 071	3 056
Impôts différés	13 796	-419
TOTAL	14 867	2 637

La charge fiscale sur le résultat d'IBA avant impôts diffère du montant théorique qui aurait résulté de l'application des taux d'imposition moyens en vigueur sur les bénéfices des entreprises consolidées. L'analyse se présente comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Résultat avant impôts des activités poursuivies	-1 157	-22 642
Charge d'impôts calculée sur la base des taux nominaux locaux	-584	-7 926
Impôts différés non reconnus	1 211	6 162
Impôts différés reconnus	0	1 147
Transactions exemptes d'impôts et dépenses non admises	1 575	4 134
Réductions de valeur sur impôts différés reconnus	13 617	0
Utilisations de pertes fiscales non reconnues	-1 292	-903
Autres (produits)/charges fiscales	340	23
Charge fiscale enregistrée	14 867	2 637
Taux d'imposition théorique	50,5%	35%
Taux d'imposition effectif	-1 284,96%	-11,65%

En raison du niveau des pertes fiscales disponibles, IBA n'a pas calculé d'impôts différés sur des éléments crédités ou débités en autres éléments du résultat global.

28. AVANTAGES AU PERSONNEL

28.1 RÉGIME À COTISATIONS DÉFINIES

Au 31 décembre 2012, le Groupe a comptabilisé des dépenses de EUR 0,7 million pour des plans à cotisations définies (EUR 0,9 million au 31 décembre 2011, dont EUR 0,6 million sur les activités poursuivies).

28.2 RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES

IBA comptabilisait des provisions pour régimes sociaux à prestations définies au niveau de ses filiales CIS Bio International SAS, IBA Radioisotopes France SAS (à partir de l'année 2010), et IBA Bioassays SAS (à partir de 2011).

Les changements dans la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies se présentent comme suit:

(EUR 000)	31 décembre 2011
Obligations au titre des prestations définies au 1^{er} janvier 2011	23 592
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 242
Coût de l'actualisation	1 100
Prestations payées	-621
(Gains)/pertes actuariels générés au cours de l'exercice	94
Transfert vers les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	-22 269
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2011	3 138

(EUR 000)	31 décembre 2012
Obligations au titre des prestations définies au 1^{er} janvier 2012	3 138
Coût des services rendus au cours de l'exercice	158
Coût de l'actualisation	133
Prestations payées	-379
(Gains)/pertes actuariels générés au cours de l'exercice	607
Transfert vers les passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	-3 657
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2012	0

Les charges ayant trait à des régimes à prestations définies comptabilisées dans le compte de résultats sont incluses dans les rubriques suivantes du compte de résultats :

	31 décembre 2009	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Coût des services rendus au cours de l'exercice (dont partie relative aux activités destinées à être cédées)	1 061	1 267	1 242 (1 100)	158 (158)
Coût de l'actualisation (dont partie relative aux activités destinées à être cédées)	1 091	1 006	1 100 (967)	133 (133)
Charges/(produits) de la période	2 152	2 273	2 342	291

Les charges ayant trait à des régimes à prestations définies comptabilisées dans le compte de résultats sont incluses dans les rubriques suivantes du compte de résultats :

	31 décembre 2009	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Frais généraux et administratifs (dont partie relative aux activités destinées à être cédées)	1 061	1 267	1 242 (1 100)	158 (158)
Charges financières – autres (dont partie relative aux activités destinées à être cédées)	1 091	1 006	1 100 (967)	133 (133)
Charges/(produits) de la période	2 152	2 273	2 342	291

Les principales hypothèses actuarielles à la date de clôture ont été synthétisées au point 3.(e).

29. TABLEAU DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2012, la rubrique "Autres éléments non décaissés" comprend les charges liées aux plans d'options sur actions et plans d'actions octroyés aux employés (EUR +1,1 million), l'impact net des pertes et des reprises de valeur sur stocks et commandes en cours (EUR +0,4 million), l'impact de la réduction de valeur d'actifs courants (EUR +1,4 million), l'impact de la prise en compte des différences de change non réalisées sur la revalorisation des positions bilantaires inter-sociétés du Groupe (EUR -0,4 million) et le montant de crédit d'impôt recherche non encaissé en cours d'exercice (EUR -4,1 million).

Au 31 décembre 2012, les autres flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements correspondent principalement à des avances accordées dans le cadre des activités radiopharmaceutiques du Groupe (EUR -3,15 millions).

Au 31 décembre 2012, les autres flux de trésorerie liés aux opérations de financement comprennent les subides et des avances en espèces (sans intérêts)

reçus de divers organismes publics (EUR +0,4 million), le remboursement des subides et des avances de la Région wallonne (EUR -4,6 millions), la variation de la dette envers les employés du Groupe dans le cadre de l'exercice des plans d'options (EUR +0,1 million), et la trésorerie reçue sur la cession de 40% de participation dans IBA Molecular New Compounds Development SARL (EUR +3,5 millions).

Au 31 décembre 2011, la rubrique "Autres éléments non décaissés" comprend les charges liées aux plans d'options sur actions et plans d'actions octroyés aux employés (EUR +1,8 million), l'impact net des pertes et des reprises de valeur sur stocks et commandes en cours (EUR +2,3 millions), l'impact de la revalorisation d'actifs non courants (EUR -0,6 million), l'impact de la prise en compte des différences de change non réalisées sur la revalorisation des positions bilantaires inter-sociétés du Groupe (EUR +0,2 million), et l'impact du crédit d'impôt recherche (EUR -1,7 million).

Au 31 décembre 2011, les autres flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements correspondent principalement à des investissements réalisés afin de moderniser le site de Saclay (France) conformément aux référentiels de sûreté et aux référentiels pharmaceutiques (EUR -1,6 million), et à des avances récupérables accordées dans le cadre des activités de protonthérapie du Groupe (EUR -8,3 millions).

Au 31 décembre 2011, les autres flux de trésorerie liés aux opérations de financement comprennent les subides et des avances en espèces (sans intérêts) reçues de divers organismes publics (EUR +0,4 million), le remboursement des subides et des avances de la Région wallonne (EUR -1,1 million), la variation de la dette envers les employés du Groupe dans le cadre de l'exercice des plans d'options (EUR -0,1 million) et la diminution partielle d'un crédit de caisse (EUR -0,4 million).

30. LITIGES

Le Groupe est actuellement impliqué dans certains litiges. Les risques que ces litiges peuvent occasionner sont soit jugés non significatifs ou non évaluables, soit – lorsqu'un dommage potentiel peut être évalué – sont couverts de façon adéquate par des provisions. L'évolution des litiges mentionnés dans le rapport annuel 2011 et les principaux litiges en cours au 31 décembre 2012 sont mentionnés dans cette note.

ÉVOLUTION DES LITIGES MENTIONNÉS DANS LE RAPPORT ANNUEL 2011 EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2012

ARBITRAGE INITIÉ CONTRE LE WESTDEUTSCHES PROTONTHERAPIEZENTRUM ESSEN GMBH
En novembre 2009, Sriba Protonentherapiezentrum GmbH, une joint-venture à 50% de IBA SA avait initié un arbitrage contre le Westdeutsches Protonentherapiezentrum Essen GmbH ("WPE") en vue de déterminer la portée exacte des obligations contractuelles de Sriba dans le cadre du partenariat public-privé pour la livraison clés en mains d'un centre de protonthérapie à Essen en Allemagne. Une décision partielle en défaveur d'IBA a été rendue en avril 2012. Le 10 août 2012, IBA a déposé un recours contre les conclusions préliminaires reçues des arbitres. Ce recours a été retiré suite à l'évolution positive des négociations avec WPE en vue de faire accepter le centre par WPE. De même,

les parties ont demandé aux arbitres de suspendre tout prononcé d'une sentence arbitrale sur les points non encore tranchés dans la première sentence. Les négociations étant complexes, un accord formel et documenté n'est pas encore finalisé, mais IBA reste confiante dans l'aboutissement d'un tel accord dans le courant de l'année 2013.

NOUVEAUX LITIGES 2012

Rose Holding SARL, le véhicule d'investissement de SK Capital Partners dans IBA Molecular, a envoyé, le 11 septembre 2012, une "Notice of Claims" à IBA demandant à titre conservatoire la couverture de prétendues pertes de l'ordre de EUR 24 millions. Ces demandes couvrent divers sujets tels que des affaires réglementaires, des obligations de démantèlement, la gestion des déchets et des traitements comptables. IBA a officiellement rejeté toutes ces demandes, soit en raison de leur absence de fondement, soit de leur documentation insuffisante. Aucune procédure n'a été introduite par SK à ce jour, et des discussions en vue de résolutions à l'amiable ont été entamées sur la majeure partie de ces sujets de discorde.

31. ENGAGEMENTS

31.1 LEASINGS OPÉRATIONNELS

Le Groupe détient un certain nombre de leasings opérationnels non résiliables en rapport avec la location de véhicules, d'équipements et d'immeubles. Les futurs paiements minimaux dans le cadre des leasings opérationnels non résiliables sont les suivants :

31.1.1. LEASINGS OPÉRATIONNELS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES :

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Moins d'un an	3 756	4 696
Plus d'un an et moins de cinq ans	8 295	9 530
Plus de cinq ans	5 349	5 186
TOTAL	17 400	19 412

31.1.2. LEASINGS OPÉRATIONNELS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES :

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Moins d'un an	3 071	322
Plus d'un an et moins de cinq ans	8 883	1 070
Plus de cinq ans	4 147	441
TOTAL	16 101	1 833

Le total des paiements de leasings opérationnels repris dans le compte de résultats en 2012 s'élève à EUR 5,2 millions (dont EUR 5,0 millions sur les activités poursuivies et EUR 0,2 million sur les activités destinées à être cédées) contre EUR 9,2 millions en 2011.

31.2 GARANTIES FINANCIÈRES

Au 31 décembre 2012, IBA est titulaire de garanties financières pour EUR 105,5 millions données par des entités du Groupe en guise de cautionnements pour dettes ou engagements, essentiellement en tant que garanties de restitution d'acomptes. Sur ce montant, EUR 9,0 millions couvrent des garanties données par la Société mère pour couvrir les dettes bancaires de ses filiales.

32. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

32.1 ENTREPRISES CONSOLIDÉES

Une liste des filiales et des entreprises mises en équivalence est reprise à la note 5.

32.2 TRANSACTIONS AVEC ENTREPRISES LIÉES

Les principales transactions réalisées avec les parties liées (principalement les sociétés mises en équivalence) sont les suivantes:

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012	31 décembre 2012
		Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies
ACTIFS			
Créances			
Créances à long terme	3 623	0	12 113
Clients et comptes rattachés	1 489	2 343	5 504
Réduction de valeur sur créances	-556	0	- 496
TOTAL CRÉANCES	4 556	2 343	17 121
PASSIFS			
Dettes			
Fournisseurs et dettes diverses	1 947	115	864
TOTAL DETTES	1 947	115	864
COMPTE DE RÉSULTATS			
Ventes	1 154	7 613	0
Coûts	-2 537	-2 105	-199
Produits financiers	27	0	32
Charges financières	0	0	-424
Autres produits d'exploitation	577	0	0
Autres charges d'exploitation	0	0	-826
TOTAL COMPTE DE RÉSULTATS	-779	5 508	-1 417

Les principales relations entre les activités destinées à être cédées et les entreprises liées sont les suivantes :

- IBA Bioassays SAS a signé en 2011 avec différentes filiales européennes du Groupe Rose Holding SARL (France, Italie, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni, Benelux) un contrat de distribution de ses produits RIA (Radio Immuno Assays) pour une durée de 10 ans.
- IBA Bioassays SAS dispose d'un contrat de distribution de ses produits IVD (In Vitro Diagnosis) et DD (Drug Discovery) pour le marché Japonais avec Sceti Medical Labo KK.
- IBA Bioassays SAS a signé en 2012 un contrat de prestations de services avec Cis Bio International SAS (filiale de Rose Holding SARL) afin de fournir des prestations en matière de logistique et stockage, d'informatique, des ressources humaines, de la finance et de l'assistance juridique.

Ce contrat a été conclu pour une durée de 10 ans (échéance mars 2022) et pour un montant fixe de EUR 1,2 million par an.

Dans le cadre de la transaction avec SK Capital Partners, le Groupe a accordé 2 prêts à Rose Holding SARL.

Les termes et conditions de ces 2 prêts sont détaillés ci-dessous :

CONTINGENT LOAN

Le montant principal de ce prêt d'une valeur nominale de EUR 26,4 millions doit être remboursé au plus tôt (i) le 31 décembre 2021 ou (ii) à la vente intégrale par SK Capital Partners et IBA SA de leurs investissements dans Rose Holding SARL (la date d'échéance). Si la date d'échéance intervient dans les deux premières années de la signature de la transaction et que SK Capital Partners n'a pas perçu deux fois son investissement dans Rose Holding SARL, le prêt y compris les intérêts ne sera pas remboursé. Si la date d'échéance intervient au-delà des deux premières années de la transaction et que SK Capital Partners n'a pas perçu trois fois son investissement dans Rose Holding SARL, le prêt y compris les intérêts ne sera pas remboursé.

Ce prêt a été consenti à un taux d'intérêts annuel de 2%. Ces intérêts se capitalisent mais peuvent être payés sous la condition que les prêteurs principaux de Rose Holding SARL marquent leur accord sur leur paiement. Tous les intérêts non payés seront capitalisés jusqu'à la date d'échéance de ce prêt. Rose Holding SARL peut à tout moment décider d'effectuer des remboursements anticipés sur ce prêt.

Le Groupe a accepté que le remboursement de ce prêt soit subordonné au remboursement préalable de tout l'endettement existant ou futur de Rose Holding SARL envers des banques, des sociétés de location-financement et autres institutions financières. Ce prêt étant traité comme du quasi-capital a été comptabilisé au niveau des participations dans les sociétés mise en équivalence.

BRIDGE LOAN

Le montant principal de ce prêt d'une valeur nominale de EUR 10 millions doit être remboursé au plus tôt (i) le 31 décembre 2021 ou (ii) à la vente intégrale par SK Capital Partners et IBA SA de leurs investissements dans Rose Holding SARL (la date d'échéance). Ce prêt a été consenti à un taux d'intérêts

annuel de 4%. Ces intérêts se capitalisent mais peuvent être payés sous la condition que les prêteurs principaux de Rose Holding SARL marquent leur accord sur leur paiement. Tous les intérêts non payés seront capitalisés jusqu'à la date d'échéance de ce prêt.

Rose Holding SARL peut à tout moment décider d'effectuer des remboursements anticipés sur ce prêt.

Le Groupe a accepté que le remboursement de ce prêt soit subordonné au remboursement préalable de tout l'endettement existant ou futur de Rose Holding SARL envers des banques, des sociétés de location-financement et autres institutions financières.

Le Groupe s'est également engagé à soutenir l'activité radiopharmaceutique cédée en payant EUR 16 millions sur une période de 2 ans (montant provisionné dans les comptes).

Le Groupe a également payé un montant de EUR 4,9 millions pour des créances échues des entités italiennes et de l'entité espagnole cédées. Ces entités sont chargées du recouvrement et remboursent le Groupe lorsqu'ils reçoivent des paiements.

SK Capital Partners et IBA ont également convenu de répartir de manière égale les coûts de développement du portefeuille des nouvelles molécules brevetées au travers de la Société IBA Molecular Compounds Development SARL. En 2012 la contribution financière du Groupe à cette Société s'est élevée à EUR 2,35 millions.

32.3 RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Les détails des actionnaires du Groupe au 31 décembre 2012 sont donnés ci-dessous:

	Nbre titres	%
Belgian Anchorage SCRL	7 773 132	28,39%
IBA Investment SCRL	610 852	2,23%
IBA SA	75 637	0,28%
UCL ASBL	426 885	1,56%
Sopartec SA	529 925	1,94%
Institut des Radioéléments FUP	1 423 271	5,20%
Public	16 534 326	60,40%
TOTAL	27 374 028	100,00%

Les actionnaires de référence d'IBA, Belgian Anchorage, l'UCL, Sopartec et l'IRE, qui ont déclaré agir de concert, ont conclu un accord qui viendra à échéance en 2013. Ce pacte d'actionnaires règle entre autres le partage d'informations et des droits de préférence sur la cession d'actions IBA. Les parties auxquelles ce pacte s'applique détiennent 10 153 213 actions ordinaires au 31 décembre 2012, représentant 37,09% des droits de vote de la Société.

Suivant les termes de ce pacte, en cas d'émission d'actions nouvelles par IBA, si l'un des actionnaires de référence n'exerce pas son droit de souscription préférentiel, ce droit sera attribué aux autres actionnaires de référence (et en premier lieu à Belgian Anchorage). Si un membre du pacte d'actionnaires cherche à céder ses actions IBA, les autres parties au pacte (et en premier lieu Belgian Anchorage) auront un droit de préemption pour l'acquisition de ces actions. Ce droit de préemption est soumis à certaines exceptions, et notamment ne s'applique pas dans le cas d'un transfert d'actions à Belgian Anchorage SA.

Par convention signée le 19 février 2008, l'IRE a octroyé à IBA une option d'achat sur l'ensemble des actions qu'il détient dans Radiopharma Partners (soit 80,1%) et dans Sceti Medical Labo KK (soit 19,9%). Le 29 mai 2008, IBA a levé cette option pour le prix d'environ de EUR 20 millions, 50% en cash et 50% en actions d'IBA SA. Sans préjudice de droits et obligations résultant d'autres accords entre actionnaires, l'IRE s'est engagé à conserver ces titres pendant 5 années, à octroyer à IBA un droit de préemption sur toute cession de ces titres et à poursuivre la défense d'un ancrage belge de l'actionnariat d'IBA.

Par une convention signée au cours du second semestre 2012, la Société a prêté à son actionnaire de référence Belgian Anchorage SA un montant en principal de EUR 1,1 million à des conditions de marché et avec une échéance au 30 juin 2013. L'ensemble de l'opération est décrite plus en détail dans la section conflits d'intérêts du rapport de gestion 2012.

32.4 LES ADMINISTRATEURS ET LA DIRECTION

Cf. rapport sur les rémunérations page 52.

33. RÉMUNÉRATIONS POUR SERVICES RENDUS PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL, auditeur des comptes statutaires d'IBA SA, et auditeur des comptes consolidés d'IBA, a rendu les services suivants pendant l'année :

(EUR 000)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Rémunération pour audits statutaires et audit des comptes consolidés	667 ⁽¹⁾	400
Services d'ordre fiscal	24	23
Autres services	98	119
TOTAL	789	542

34. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES

À LA CLÔTURE DES COMPTES

En janvier 2013, IBA a annoncé la signature d'un contrat avec Apollo Hospitals, un des plus importants groupes de soins médicaux en Asie et le premier groupe d'hôpitaux privés en Inde, pour installer le tout premier centre de protonthérapie dans ce pays. Cet accord, qui s'élève à environ EUR 50 millions, porte sur l'équipement et les services associés pour l'installation du Centre de Protonthérapie Apollo, ainsi que sur un contrat de maintenance et d'exploitation à long terme.

En janvier 2013, IBA a prêté USD 5 millions à ProCure, comme spécifié dans les accords de partenariat entre les deux parties, de sorte que ProCure puisse poursuivre le développement du marché de la protonthérapie aux États-Unis.

(1) Ce montant comprend 72 de missions associées au mandat de Commissaire pour 2011.

35. RÉSULTAT NET PAR ACTION

35.1 RÉSULTAT NET DE BASE

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires exclut les actions acquises par la Société et détenues comme actions propres.

RÉSULTAT NET DE BASE PAR ACTION	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	26 474 980	26 680 374
Résultat attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	-84 369	-5 800
Résultat net par action des activités poursuivies et destinées à être cédées (EUR par action)	-3,19	-0,22
Résultat des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	-17 750	-25 279
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	26 474 980	26 680 374
Résultat net par action des activités poursuivies (EUR par action)	-0,67	-0,95
Résultat des activités destinées à être cédées attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	-66 619	19 479
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	26 474 980	26 680 374
Résultat net par action des activités destinées à être cédées (EUR par action)	-2,52	0,73

35.2 RÉSULTAT NET DILUÉ

Le résultat net dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. La Société ne possède qu'une catégorie d'actions ordinaires potentielles dilutives : les options sur actions.

Le calcul est réalisé pour les options sur actions afin de déterminer le nombre d'actions qui pourraient avoir été acquises à la juste valeur (déterminée comme le prix moyen annuel du marché des actions de la Société) sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options sur actions en circulation. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises dans l'hypothèse de l'exercice des options.

RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires	26 474 980	26 680 374
Nombre moyen pondéré des options sur actions	298 517	874 192
Prix moyen de l'action sur la période	6,86	5,36
Effet de dilution lié aux options sur actions	0 (*)	0 (*)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	26 474 980	26 680 374
Résultat attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	-84 369	-5 800
Résultat net dilué par action des activités poursuivies et destinées à être cédées (EUR par action)	-3,19	-0,22
Résultat des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	-17 750	-25 279
Résultat net dilué par action des activités poursuivies (EUR par action)	-0,67	-0,95
Résultat des activités destinées à être cédées attribuable aux propriétaires de la Société mère (EUR 000)	-66 619	19 479
Résultat net dilué par action des activités destinées à être cédées (EUR par action)	-2,52	0,73

(*) Conformément à l'IAS 33, qui stipule que le résultat net dilué par action ne tient pas compte d'hypothèses de conversion, d'exercice, ou d'autres émissions d'actions ordinaires potentielles qui pourraient avoir un effet antidilutif sur le résultat par action (actions dont la conversion implique une réduction de la perte par action).

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS



Ernst & Young
Réviseurs d'Entreprises
Bedrijfsrevisoren
De Kleeflaan 2
B-1831 Diegem
Tel: +32 (0)2 774 9111
Fax: +32 (0)2 774 90 90
www.ey.com/be

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme Ion Beam Applications sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2012, le résultat global de l'ensemble consolidé, les variations de capitaux propres de l'ensemble consolidé et le flux de trésorerie de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et les annexes reprenant le résumé des principales règles d'évaluation et d'autres notes explicatives, ainsi que les déclarations complémentaires requises.

Rapport sur les comptes consolidés - Opinion sans réserve avec paragraphe explicatif

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Ion Beam Applications SA et de ses filiales (le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 présentés aux pages 22 à 139 ci-avant et qui ont été établis sur la base des normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne, dont le total du bilan s'élève à € (milliers) 386.199 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € (milliers) 5.800.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Société civile ayant emprunté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée
Burgerlijke vennootschap die de rechtsvorm van een coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid heeft aangenomen
RPM Bruxelles - RPR Brussel - T.V.A. - B.T.W. BE 0446 334.711
Banque - Fortis - Bank 210-0905900-69



Rapport du commissaire du 29 mars 2013 sur les comptes consolidés de Ion Beam Applications SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (suite)

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à celle évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures de contrôle appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de l'entité les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve des comptes consolidés avec paragraphe explicatif

A notre avis, les comptes consolidés de la société au 31 décembre 2012, présentés aux pages 22 à 139, donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à celle date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les incertitudes décrites dans le rapport de gestion liées, d'une part, à un différend qui oppose la société à un de ses clients et d'autre part à une demande de dédommagements de l'acheteur de l'activité radiopharmaceutique cédée en 2012. Les administrateurs ont pris certaines hypothèses de résolution du litige avec le client qui conduisent à une évaluation de quelque € 9,3 millions des actifs nets liés à ce projet. Par ailleurs, le Conseil d'administration a enregistré des provisions afin de couvrir les montants qu'il estime probables de devoir payer dans le cadre de la cession de l'activité radiopharmaceutique sans que ce montant ne couvre l'entièreté de la demande de dédommagements. Au cas où la résolution de ces litiges s'écarte des hypothèses retenues, cela pourrait avoir un impact significatif sur la valorisation des actifs nets et des provisions dont question ci-dessus.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.



**Rapport du commissaire du 29 mars 2013 sur les comptes consolidés
de Ion Beam Applications SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (suite)**

Dans le cadre de notre mandat, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Dans le cadre de notre contrôle des comptes consolidés d'Ion Beam Applications SA, nous nous sommes assurés que le conseil d'administration de la société a respecté les dispositions légales applicables aux situations d'intérêt opposé de nature patrimoniale. Ces opérations ont, conformément au Code des Sociétés, fait l'objet d'une mention spécifique dans notre rapport sur les comptes annuels d'Ion Beam Applications SA.

Diegem, le 29 mars 2013

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises scrl
Commissaire
représentée par

Martine Blockx
Associée

13MB00041

3

DÉCLARATION DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 12, §2, 3° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, Olivier Legrain, Chief Executive Officer, administrateur et administrateur-délégué de IBA SA, et Jean-Marc Bothy, Chief Financial Officer de IBA SA, déclarent qu'à leur connaissance, (i) les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de IBA SA et des entreprises comprises dans la consolidation et (ii) le Rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de IBA SA et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

COMPTES ANNUELS **IBA SA**



En application de l'article 105 du Code des Sociétés, les comptes figurant ci-après sont une version abrégée des comptes annuels dont la version intégrale est disponible sur simple demande au siège de la Société, et seront déposés à la Banque Nationale de Belgique. Cette version abrégée ne contient pas l'ensemble des annexes ni le rapport du commissaire, lequel a certifié les comptes annuels sans réserve.

ACTIF (EUR 000)	2010	2011	2012
ACTIFS IMMOBILISÉS	92 118	197 241	108 072
Frais d'établissement	1	0	0
Immobilisations incorporelles	2 606	4 465	12 690
Immobilisations corporelles	5 876	6 820	6 175
Terrains et constructions	700	564	401
Installations, machines et outillages	173	923	735
Mobilier et matériel roulant	497	923	790
Location-financement et droits similaires	3 382	3 205	3 029
Immobilisations en cours et acomptes versés	1 124	1 205	1 220
Immobilisations financières	83 635	185 955	89 206
Entreprises liées	77 720	180 166	83 927
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0	0	4 749
Autres immobilisations financières	5 915	5 789	530
ACTIFS CIRCULANTS	685 612	526 186	651 309
Créances à plus d'un an	1 441	3 258	9 265
Stocks et commandes en cours d'exécution	473 142	436 997	483 477
Stocks	20 289	24 497	27 087
Commandes en cours d'exécution	452 853	412 499	456 391
Créances à un an au plus	205 652	76 557	123 327
Créances commerciales	40 122	49 712	57 572
Autres créances	165 530	26 844	65 756
Placements de trésorerie	689	2 660	16 220
Valeurs disponibles	1 621	2 172	14 662
Comptes de régularisation	3 065	4 543	4 358
TOTAL DE L'ACTIF	777 730	723 427	759 381

PASSIF (EUR 000)	2010	2011	2012
CAPITAUX PROPRES	170 743	67 027	42 019
Capital	37 888	38 408	38 420
Primes d'émission	125 421	126 366	25 032
Réserves	2 779	2 450	2 508
Réserve légale	1 887	1 887	1 887
Réserves indisponibles	689	360	418
Réserves immunisées	203	203	203
Perte reportée (-)	3 370	-101 377	-25 074
Subsides en capital	1 285	1 182	1 132
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	9 018	17 181	65 629
DETTES	597 968	639 219	651 733
Dettes à plus d'un an	125 110	216 030	230 685
Dettes financières	36 291	22 325	36 804
Acomptes reçus sur commandes	79 822	189 137	193 024
Autres dettes	8 998	4 568	858
Dettes à un an au plus	469 888	420 423	417 303
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	45 820	82 106	61 181
Dettes financières	985	30 000	2 500
Dettes commerciales	41 280	55 943	65 726
Acomptes reçus sur commandes	368 438	243 252	277 524
Dettes fiscales, salariales et sociales	8 392	7 599	9 459
Autres dettes	4 973	1 524	913
Comptes de régularisation	2 970	2 766	3 746
TOTAL DU PASSIF	777 730	723 427	759 381
COMpte DE RÉSULTATS (EUR 000)	2010	2011	2012
Ventes et prestations	152 523	191 050	212 011
Coûts des ventes et des prestations (-)	-150 487	-189 532	-213 018
Approvisionnements et marchandises	-42 507	-73 957	-77 612
Services et biens divers	-49 647	-63 368	-71 299
Rémunérations, charges sociales et pensions	-28 709	-34 523	-40 870
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations	-24 416	-13 816	-20 887
Réductions de valeur sur stocks, commandes en cours et créances commerciales	- 988	-2 064	-1 281
Provisions pour risques et charges	-3 954	-1 630	297
Autres charges d'exploitation	- 265	- 175	-1 366
Bénéfice/(Perte) d'exploitation	2 036	1 517	-1 007
Produits financiers	32 228	21 875	12 925
Produits des immobilisations financières	13 364	0	4 735
Produits des actifs circulants	4 898	4 580	5 495
Autres produits financiers	13 966	17 295	2 695
Charges financières (-)	-15 988	-20 841	-9 014
Charges des dettes	-2 088	-2 092	-3 550
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales – dotations (reprises)	0	- 330	- 1
Autres charges financières	-13 900	-18 420	-5 463
Bénéfice/(Perte) courant avant impôts	18 276	2 551	2 904
Produits exceptionnels	0	7	36 854
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	0	0	36 802
Autres produits exceptionnels	0	7	52
Charges exceptionnelles (-)	-3 029	-107 584	-64 554
Amortissements et réductions de valeur exceptionnelles sur immobilisations			
Réduction de valeur sur immobilisations financières	0	0	-3 669
Provisions pour risques et charges exceptionnels			-48 745
Autres charges exceptionnelles	-3 029	-107 584	-12 140
Bénéfice/(Perte) de l'exercice avant impôts	15 246	-105 025	-24 797
Impôts sur le résultat (-) (+)	- 38	- 52	- 219
Bénéfice/(Perte) de l'exercice	15 209	-105 077	-25 015
Transfert aux réserves immunisées (-)			
Bénéfice/(Perte) de l'exercice à affecter	15 209	-105 077	-25 015

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS (EUR 000)	2010	2011	2012
Perte à affecter (-)	8 179	-101 707	-126 393
Bénéfice/(perte) de l'exercice à affecter	15 209	-105 077	-25 015
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	-7 030	3 370	-101 377
Prélèvements sur les capitaux propres	0	329	101 377
Sur le capital et les primes d'émission	0	0	101 377
Sur les réserves		329	0
Affectations aux capitaux propres	760	0	58
Au capital et aux primes d'émission			
À la réserve légale	0	0	0
Aux autres réserves	760	0	58
Bénéfice /(Perte) à reporter	3 370	-101 377	-25 074
Bénéfice à distribuer	4 049	0	0
Rémunération du capital	4 049	0	0

ÉTAT DU CAPITAL (EUR 000)	Montant (EUR 000)	Nombre d'actions	2011	2012
			Montant (EUR 000)	Nombre d'actions
Capital social				
1. Capital souscrit				
Au terme de l'exercice précédent	37 888		38 408	
Modifications au cours de l'exercice (exercice de warrants)	520	373 013	13	9 000
Au terme de l'exercice	38 408		38 420	
2. Représentation du capital				
2.1. Catégories d'actions				
• ordinaires sans désignation de valeur nominale	20 507	14 734 590	20 507	14 734 590
• ordinaires sans désignation de valeur nominale assorties d'un strip VVPR	17 900	12 630 438	17 900	12 639 438
2.2. Actions nominatives ou au porteur				
• Nominatives		9 709 688		9 709 688
• Au porteur		17 655 340		17 664 340
Actions propres détenues par				
• La Société elle-même	106	75 637	106	75 637
• Ses filiales	857	610 852	857	610 852
Engagements d'émission d'actions				
Suite à l'exercice de droits de souscription				
• Nombre de droits de souscription en circulation		2 688 561		2 697 943
• Montant du capital à souscrire	3 788		3 077	
Nombre maximal correspondant d'actions à émettre		2 688 561		2 697 943
Capital autorisé non souscrit	22 194		22 596	22 596



RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

DÉNOMINATION

Ion Beam Applications SA, en abrégé IBA SA.

SIÈGE SOCIAL

Chemin du Cyclotron 3 à B-1348 Louvain-la-Neuve (Belgique), numéro d'entreprise 0428.750.985, RPM Nivelles.

CONSTITUTION, FORME JURIDIQUE, DURÉE

IBA a été constituée pour une durée illimitée le 28 mars 1986 sous la forme d'une société anonyme de droit belge. IBA a la qualité de société anonyme cotée au sens de l'article 4 du Code des Sociétés et de société ayant fait appel public à l'épargne au sens de l'article 438 du Code des Sociétés.

OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La Société a pour objet la recherche, le développement, l'acquisition de droits de propriété industrielle, en vue de l'exploitation, la fabrication et la commercialisation d'applications et d'équipements dans le domaine de la physique appliquée. Elle peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social. Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière, dans des entreprises, associations ou sociétés, dont l'objet est similaire, analogue, connexe ou utile à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

CONSULTATION DES DOCUMENTS SOCIAUX

Les comptes statutaires et consolidés de la Société sont déposés à la Banque Nationale de Belgique. Une copie des statuts coordonnés de la Société, les rapports annuels et semestriels et toute information publiée à l'intention des actionnaires peuvent être obtenus sur le site internet de la Société (www.iba-worldwide.com) ou sur simple demande des actionnaires au siège de la Société.

CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2012, le capital social d'IBA s'élevait à EUR 38 420 256,59 et était représenté par 27 374 028 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, dont 12 639 438 actions assorties d'un strip VVPR.

En septembre 2002, la Société a émis 3 000 000 de warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan 2002"). 167 650 de ces warrants ont été annulés par acte notarié du 17 juin 2003, 991 750 de ces warrants ont été annulés par acte notarié du 13 juillet 2004 et 474 220 de ces warrants ont été annulés par acte du 11 juillet 2005. La plupart de ces warrants permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de EUR 3,34 durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1^{er} décembre 2003 et le 31 août 2012.

Au cours de l'année 2012, les exercices et annulations suivants ont été constatés : exercice de 8 500 warrants par acte notarié du 10 août 2012, annulation de 2 337 warrants par acte notarié du 27 janvier 2012, et annulation de 1 000 warrants par acte notarié du 17 décembre 2012. Au 31 décembre 2012, il ne subsiste donc plus de warrants de ce plan.

En octobre 2004, la Société a émis 1 000 000 de warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan 2004"). 500 000 de ces warrants ont été offerts gratuitement à des membres du personnel d'IBA et de ses filiales belges et aux personnes déterminées soumis à la loi du 26 mars 1999 (les "Warrants gratuits") et 500 000 de ces warrants ont été proposés à un prix correspondant à 4% du prix d'exercice aux membres du personnel et aux personnes déterminées qui ne sont pas soumis à la loi du 26 mars 1999 (les "Warrants payants"). Cette attribution vise essentiellement les membres du personnel et les personnes déterminées des filiales d'IBA SA qui se situent à l'étranger et qui ne subissent donc pas de taxation à l'attribution mais bien à l'exercice. Afin de répercuter chez ces personnes l'effort financier qui est demandé aux bénéficiaires soumis à la loi du 26 mars 1999, l'émission des warrants a été faite non pas gratuitement mais à un prix correspondant plus ou moins

à la taxation au taux marginal supportée par les bénéficiaires soumis à la loi du 26 mars 1999. 496 000 "Warrants gratuits" ont été acceptés et 390 000 "Warrants payants" ont été souscrits. Il a été acté en conséquence l'annulation de 4 000 warrants offerts à titre gratuit mais non acceptés par acte notarié du 22 décembre 2004. Ces warrants permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de EUR 3,72 durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1^{er} décembre 2007 et le 30 septembre 2010.

Au cours de l'année 2012, les exercices et annulations suivants ont été constatés : exercice de 500 warrants par acte notarié du 10 août 2012 et annulation de 21 990 warrants par acte notarié du 27 janvier 2012. Au 31 décembre 2012, il subsiste donc 251 680 warrants de ce plan.

La Société a émis, en octobre 2005, 90 000 warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan 2005"). Tous les warrants ont été acceptés. Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de EUR 6,37 durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1^{er} décembre 2008 et le 30 septembre 2011.

Au cours de l'année 2012, les annulations suivantes ont été constatées : annulation de 9 913 warrants par acte notarié du 27 janvier 2012. Aucun exercice n'a été constaté. Au 31 décembre 2012, il subsiste donc 40 087 warrants de ce plan.

La Société a émis, en octobre 2006, 575 000 warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan 2006"). L'attribution s'est effectuée d'une manière similaire à celle adoptée dans le cadre du "plan 2004". Par acte notarié du 22 décembre 2006, il a été constaté que, sur les 332 000 warrants offerts à titre gratuit, 287 500 warrants gratuits ont été acceptés en définitive et que, sur les 243 000 warrants payants offerts en souscription, 149 750 warrants ont été effectivement souscrits. Il a été acté en conséquence l'annulation de 44 500 warrants offerts à titre gratuit mais non acceptés. Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de EUR 13,64 durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1^{er} décembre 2009 et le 30 septembre 2012.

Au cours de l'année 2012, les annulations suivantes ont été constatées : annulation de 11 830 warrants par acte notarié du 27 janvier 2012 et annulation de 257 978 warrants par acte notarié du 17 décembre 2012. Aucun exercice n'a été constaté. Au 31 décembre 2012, il subsiste donc 105 442 warrants de ce plan.

La Société a émis, en octobre 2007, 450 000 warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan 2007"). L'attribution s'est effectuée d'une manière similaire à celle adoptée dans le cadre du "plan 2004". Par acte notarié du 20 décembre 2007, il a été constaté que, sur les 259 000 warrants offerts à titre gratuit, 219 788 warrants gratuits ont été acceptés en définitive et que, sur les 191 000 warrants payants offerts en souscription, 118 458 warrants ont été effectivement souscrits. Il a été acté en conséquence l'annulation de 39 212 warrants offerts à titre gratuit. Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de EUR 19,94 durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1^{er} décembre 2010 et le 30 septembre 2013.

Au cours de l'année 2012, les annulations suivantes ont été constatées : annulation de 26 898 warrants par acte notarié du 27 janvier 2012 et annulation de 5 878 warrants par acte notarié du 17 décembre 2012. Aucun exercice n'a été constaté. Au 31 décembre 2012, il subsiste donc 267 470 warrants de ce plan.

La Société a émis, en septembre 2008, 350 000 warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan 2008"). L'attribution s'est effectuée d'une manière similaire à celle adoptée dans le cadre du "plan 2004". Par acte notarié du 18 décembre 2008, il a été constaté que, sur les 200 000 warrants offerts à titre gratuit, 77 283 warrants gratuits ont été acceptés en définitive et que, sur les 150 000 warrants payants offerts en souscription, 38 187 warrants ont été effectivement souscrits. Il a été acté en conséquence l'annulation de 122 717 warrants offerts à titre gratuit. Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de EUR 14,18 durant certaines périodes

et suivant certaines modalités entre le 1^{er} décembre 2011 et le 30 septembre 2014.

Au cours de l'année 2012, les annulations suivantes ont été constatées : annulation de 2 022 warrants par acte notarié du 27 janvier 2012 et annulation de 3 817 warrants par acte notarié du 17 décembre 2012. Aucun exercice n'a été constaté. Au 31 décembre 2012, il subsiste donc 101 131 warrants de ce plan.

En mai 2009, tel qu'autorisé par la loi, Le Conseil d'administration a décidé de procéder à l'extension des périodes d'exercice des warrants gratuits des plans d'options sur actions 2004, 2005, 2006 et 2007 pour une période de trois ans et moyennant certaines restrictions pour les personnes ayant des warrants pour une valeur totale supérieure à EUR 100 000 (calculée sur la base du prix d'exercice multiplié par le nombre de warrants).

La Société a émis, en septembre 2009, 1 000 000 de warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan 2009"). L'attribution s'est effectuée d'une manière similaire à celle adoptée dans le cadre du "plan 2004". Par acte notarié du 16 décembre 2009, il a été constaté que, sur les 620 000 warrants offerts à titre gratuit, 346 578 warrants gratuits ont été acceptés en définitive et que, sur les 380 000 warrants payants offerts en souscription, 89 193 warrants ont été effectivement souscrits. Il a été acté en conséquence l'annulation de 273 422 warrants offerts à titre gratuit. Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de EUR 8,26 durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1^{er} décembre 2012 et le 30 septembre 2015.

Au cours de l'année 2012, les annulations suivantes ont été constatées : annulation de 21 152 warrants par acte notarié du 27 janvier 2012 et annulation de 14 120 warrants par acte notarié du 17 décembre 2012. Aucun exercice n'a été constaté. Au 31 décembre 2012, il subsiste donc 390 999 warrants de ce plan.

La Société a émis, en septembre 2010, 900 000 warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan 2010"). L'attribution s'est

effectuée d'une manière similaire à celle adoptée dans le cadre du "plan 2004". Par acte notarié du 16 décembre 2010, il a été constaté que, sur les 550 000 warrants offerts à titre gratuit, 329 136 warrants gratuits ont été acceptés en définitive et que, sur les 350 000 warrants payants offerts en souscription, 130 503 warrants ont été effectivement souscrits. Il a été acté en conséquence l'annulation de 220 864 warrants offerts à titre gratuit. Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de EUR 7,80 durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1^{er} janvier 2014 et le 30 septembre 2016.

Au cours de l'année 2012, les annulations suivantes ont été constatées : annulation de 4 651 warrants par acte notarié du 27 janvier 2012 et annulation de 42 718 warrants par acte notarié du 17 décembre 2012. Aucun exercice n'a été constaté. Au 31 décembre 2012, il subsiste donc 412 270 warrants de ce plan. Aucun de ces warrants n'était exerçable au 31 décembre 2012.

La Société a émis, en septembre 2011, 1 487 000 warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan 2011"). L'attribution s'est effectuée d'une manière similaire à celle adoptée dans le cadre du "plan 2004". Par acte notarié du 27 janvier 2012, il a été constaté que, sur les 745 200 warrants offerts à titre gratuit, 562 998 warrants gratuits ont été acceptés en définitive et que, sur les 741 800 warrants payants offerts en souscription, 131 180 warrants ont été effectivement souscrits. Il a été acté en conséquence l'annulation de 182 202 warrants offerts à titre gratuit. Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de EUR 5,03 (5,42 pour les personnes déterminées) durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1^{er} janvier 2015 et le 30 septembre 2017.

Au cours de l'année 2012, les annulations suivantes ont été constatées : annulation de 34 176 warrants par acte notarié du 17 décembre 2012. Aucun exercice n'a été constaté. Au 31 décembre 2012, il subsiste donc 660 002 warrants de ce plan.

Aucun de ces warrants n'était exercable au 31 décembre 2012.

La Société a émis, en septembre 2012, 870 000 warrants en faveur du personnel du Groupe ("plan 2012"). L'attribution s'est effectuée d'une manière similaire à celle adoptée dans le cadre du "plan 2004". Par acte notarié du 17 décembre 2012, il a été constaté que, sur les 600 000 warrants offerts à titre gratuit, 433 711 warrants gratuits ont été acceptés en définitive et que, sur les 270 000 warrants payants offerts en souscription, 72 641 warrants ont été effectivement souscrits. Il a été acté en conséquence l'annulation de 166 289 warrants offerts à titre gratuit. Ils permettent chacun de souscrire à une action nouvelle au prix de EUR 4,78 durant certaines périodes et suivant certaines modalités entre le 1^{er} janvier 2016 et le 30 septembre 2018.

Le nombre total de warrants en circulation au 31 décembre 2012 est donc de 2 735 433 warrants.

Tous les warrants peuvent en outre être exercés en cas d'offre publique d'acquisition lancée sur les actions IBA ou d'augmentation des fonds propres avec droit de préférence.

En avril 2009, la Société a offert en souscription 200 000 actions en faveur du personnel du Groupe ("ESP 2009"). Par acte notarié du 29 mai 2009, il a été constaté que, sur les 200 000 actions nouvelles offertes en souscription, 121 838 actions ont été souscrites au prix de EUR 4,09 par action. Les actions offertes en souscription étaient des actions nominatives ordinaires représentatives du capital de IBA, livrées avec strips VVPR et créées avec jouissance à compter de l'exercice 2009. Elles ont été offertes à un prix de souscription égal au cours de bourse moyen des 30 jours précédent l'offre diminué d'une décote de 16,67%. Les actions étaient indisponibles pendant une période de 3 ans à compter de la fin de la période de souscription.

En avril 2011, la Société a offert en souscription 175 000 actions en faveur du personnel du Groupe ("ESP 2011"). Par acte notarié du 29 juin 2011, il a été constaté que, sur les 175 000 actions nouvelles offertes en souscription, 52 643 actions ont été souscrites

au prix de EUR 6,66 par action. Les actions offertes en souscription étaient des actions nominatives ordinaires représentatives du capital de IBA, livrées avec strips VVPR et créées avec jouissance à compter de l'exercice 2011. Elles ont été offertes à un prix de souscription égal au cours de bourse moyen des 30 jours précédent l'offre diminué d'une décote de 16,67%. Les actions sont indisponibles pendant une période de 3 ans à compter de la fin de la période de souscription.

CAPITAL AUTORISÉ

L'Assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2010 a autorisé le Conseil d'administration à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à concurrence d'un montant maximal de EUR 25 000 000. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 années à dater de la publication au Moniteur belge de la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2010, soit jusqu'au 7 juin 2015. Au 31 décembre 2012, suite au lancement du plan de warrants 2012, le solde du capital autorisé est de EUR 22 595 965,91.

BREVETS ET TECHNOLOGIES

IBA est attentive à breveter tous les aspects de sa technologie pour lesquels un brevet procure un avantage commercial.

En outre, la Société conserve le secret sur une partie importante de son savoir-faire, qui n'est pas brevetable ou pour lequel la Société estime que la protection du secret est plus efficace que la publication dans une demande de brevet. Plus fondamentalement, la Société est d'avis que c'est le maintien de son avance technologique, plus que ses brevets, qui lui assure la meilleure protection face à la concurrence.

IBA acquiert également des licences sur des brevets de tiers et leur paie des royalties.

ACCORDS DE LICENCE ET DE COOPÉRATION

IBA dispose de plusieurs accords de licence portant sur divers aspects de sa technologie dont l'énumération et l'explication de la nature et des termes dépasse l'objet du présent rapport annuel. Ces accords portent

par exemple sur certains aspects de la technologie de ses accélérateurs de particules ou de plusieurs composants de ses équipements de protonthérapie. Plusieurs accords concernent également l'activité Bioassays.

HISTORIQUE DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

ACTIONS	Capital (en EUR)			
OPÉRATION	Nombre d'actions nouvelles	Nombre total d'actions	Variation (Δ)	Montant
16/01/2008 exercice de warrants du plan 2001	+1 500	25 801 752	+2 075,00	36 216 882,00
16/01/2008 exercice de warrants du plan 2002	+7 270	25 809 022	+10 118,00	36 227 000,00
16/01/2008 exercice de warrants du plan 2004	+143 450	25 952 472	+201 447,00	36 428 447,00
15/04/2008 exercice de warrants du plan 2002	+7 500	25 959 972	+10 438,00	36 438 884,00
15/04/2008 exercice de warrants du plan 2004	+15 500	25 975 472	+21 767,00	36 460 651,00
23/06/2008 augmentation de capital	+544 611	26 520 083	+764 447,00	37 225 098,00
16/07/2008 exercice de warrants du plan 2001	+600	26 520 683	+830,00	37 225 928,00
16/07/2008 exercice de warrants du plan 2002	+3 434	26 524 117	+4 779,00	37 230 707,00
16/07/2008 exercice de warrants du plan 2004	+26 900	26 551 017	+37 776,00	37 268 483,00
17/10/2008 exercice de warrants du plan 2001	+600	26 551 617	+830,00	37 269 313,00
17/10/2008 exercice de warrants du plan 2002	+630	26 552 247	+877,00	37 270 190,00
17/10/2008 exercice de warrants du plan 2004	+10 850	26 563 097	+15 237,00	37 285 426,00
21/01/2009 exercice de warrants du plan 2004	+12 750	26 575 847	+17 905,00	37 303 331,00
16/04/2009 exercice de warrants du plan 2004	+350	26 576 197	+492,00	37 303 823,00
29/05/2009 ESP 2009	+121 838	26 698 035	+17 1024,00	37 474 847,00
14/07/2009 exercice de warrants du plan 2004	+5 450	26 703 485	+7 653,00	37 482 500,15
16/10/2009 exercice de warrants du plan 2002	+120	26 703 605	+167,00	37 482 667,15
16/10/2009 exercice de warrants du plan 2004	+6 550	26 710 155	+9 198,00	37 491 865,32
16/10/2009 exercice de warrants du plan 2005	+9 000	26 719 155	+12 638,00	37 504 503,12
20/01/2010 exercice de warrants du plan 2004	+55 900	26 775 055	+78 500,00	37 583 003,49
20/01/2010 exercice de warrants du plan 2004 prolongé	+23 400	26 798 455	+32 861,00	37 615 864,11
21/04/2010 exercice de warrants du plan 2002 US court	3 000	26 801 455	4 175,10	37 620 039,21
21/04/2010 exercice de warrants du plan 2004	64 200	26 865 655	90 156,06	37 710 195,27
21/04/2010 exercice de warrants du plan 2004 prolongé	7 400	26 873 055	10 391,82	37 720 587,09
26/07/2010 exercice de warrants du plan 2002 long	150	26 873 205	208,76	37 720 795,85
26/07/2010 exercice de warrants du plan 2004	28 300	26 901 505	39 741,69	37 760 537,54
26/07/2010 exercice de warrants du plan 2004 prolongé	3 000	26 904 505	4 212,90	37 764 750,44
8/11/2010 exercice de warrants du plan 2002	680	26 905 185	946,36	37 765 696,79
8/11/2010 exercice de warrants du plan 2002	600	26 905 785	835,02	37 766 531,81
8/11/2010 exercice de warrants du plan 2004	81 730	26 987 515	114 773,44	37 881 305,25
8/11/2010 exercice de warrants du plan 2004 prolongé	3 500	26 991 015	4 915,05	37 886 220,31
8/11/2010 exercice de warrants du plan 2005	1 000	26 992 015	1 404,20	37 887 624,51
21/02/2011 exercice de warrants du plan 2002	6 140	26 998 155	8 545,04	37 896 169,55
21/02/2011 exercice de warrants du plan 2004	4 000	27 002 155	5 617,20	37 901 786,75
21/02/2011 exercice de warrants du plan 2005	12 000	27 014 155	16 850,40	37 918 637,15
29/04/2011 exercice de warrants du plan 2002 US court	4 150	27 018 305	5 775,56	37 924 412,71
29/04/2011 exercice de warrants du plan 2004 prolongé	5 000	27 023 305	7 021,50	37 931 434,21
29/06/2011 ESP 2011	52 643	27 075 948	73 894,98	38 005 329,19
05/08/2011 exercice de warrants du plan 2002 US (AP) long	281 380	27 357 328	391 596,55	38 396 925,74
05/08/2011 exercice de warrants du plan 2002 US (AP) court	1 100	27 358 428	1 530,87	38 398 456,61
05/08/2011 exercice de warrants du plan 2004 prolongé	6 600	27 365 028	9 268,38	38 407 724,99
27/04/2012 exercice de warrants du plan 2004	500	27 365 528	702,15	38 408 427,14
10/08/2012 exercice de warrants du plan 2002	8 500	27 374 028	11 829,45	38 420 256,59

LA BOURSE ET LES ACTIONNAIRES

L'ACTION IBA

L'action IBA est cotée sur le marché continu d'Euronext Bruxelles (compartiment C pendant l'exercice 2012 et compartiment B depuis le 17 janvier 2013). Elle a été introduite en Bourse le 22 juin 1998 au cours (ajusté pour split de 5 pour 1 intervenu en juin 1999) d'EUR 11,90. Il n'y a pas d'obligations convertibles ou avec warrants en circulation au 31 décembre 2012.

L'action IBA a clôturé à EUR 5,53 au 31 décembre 2012.

Le nombre total de warrants en circulation au 31 décembre 2012 est de 2 735 433 warrants.

Situation au	31/12/2011 non diluées		31/12/2011 diluées ⁽³⁾		31/01/2012 diluées ⁽³⁾		31/12/2012 non diluées		31/12/2012 diluées ⁽³⁾	
ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
Belgian Anchorage SCRL ⁽¹⁾	7 773 132	28,40%	7 773 132	25,21%	7 773 132	25,97%	7 773 132	28,39%	7 773 132	25,86%
IBA Investments SCRL ⁽²⁾	610 852	2,23%	610 852	1,98%	610 852	2,04%	610 852	2,23%	610 852	2,03%
IBA SA	75 637	0,28%	75 637	0,25%	75 637	0,25%	75 637	0,28%	75 637	0,25%
UCL ASBL	426 885	1,56%	426 885	1,39%	426 885	1,43%	426 885	1,56%	426 885	1,42%
Sopartec SA	529 925	1,94%	529 925	1,72%	529 925	1,77%	529 925	1,94%	529 925	1,76%
Institut des Radioéléments FUP	1 423 271	5,20%	1 423 271	4,62%	1 423 271	4,76%	1 423 271	5,20%	1 423 271	4,73%
Sous total	10 839 702	39,61%	10 839 702	35,17%	10 839 702	36,22%	10 839 702	39,60%	10 839 702	36,05%
Public	16 525 326	60,39%	19 979 219	64,83%	19 085 604	63,78%	16 534 326	60,40%	19 232 269	63,95%
TOTAL	27 365 028	100,00%	30 818 921	100,00%	29 925 306	100,00%	27 374 028	100,00%	30 071 971	100,00%

(1) Belgian Anchorage est une société constituée et entièrement détenue par le management d'IBA et plusieurs employés d'IBA.

(2) IBA Investments est une sous-filiale d'IBA SA.

(3) 37 490 options en circulation au 31 décembre 2012 mais n'étant plus exercables à cette date n'ont pas été reprises dans les calculs de dilution ci-dessus.

AGENDA DE L'ACTIONNAIRE

Déclaration intermédiaire, premier trimestre 2013	8 mai 2013
Assemblée générale 2013	8 mai 2013
Publication des résultats semi-annuels au 30 juin 2013	29 août 2013
Déclaration intermédiaire, troisième trimestre 2013	14 novembre 2013
Publication des résultats annuels au 31 décembre 2013	18 mars 2014

COURS DE LA BOURSE

02/01/2012 - 31/12/2012



02/01/2012 - 31/12/2012



IBA CONTACT

Jean-Marc Bothy
Chief Financial Officer
Tél.: +32 10 47 58 90
E-mail: investorrelations@iba-group.com

English version available on request.

ION BEAM APPLICATIONS, SA

Chemin du Cyclotron, 3
1348 Louvain-la-Neuve, Belgique
Tél.: +32 10 47 58 11 – Fax: +32 10 47 58 10
RPM Nivelles - TVA BE 428.750.985
E-mail: info-worldwide@iba-group.com
Site web: www.iba-worldwide.com

E.R.: IBA SA, Chemin du Cyclotron, 3
1348 Louvain-la-Neuve, Belgique.

Design & Production: www.thecrewcommunication.com

Ce rapport est imprimé sur un papier offset sans bois certifié FSC. Il est fabriqué dans des usines respectueuses de l'environnement.

<http://group.iba-worldwide.com/investor-relations>

